

profile!

# REVUE DE PRESSE

JANVIER 2018

78 RETOMBÉES





**01**

**TV**



## ALERTE STREAM

MOT-CLE(S)	▶ <b>CARPENTIER</b>
CHAINE / STATION	▶ <b>FRANCE 2</b>
DIFFUSION	▶ <b>23/01/2018 - 20:24</b>
DUREE	▶ 00:02:04
EMISSION	▶ JOURNAL DE 20H - 19:58
PRESENTATEUR(S)	▶ ANNE-SOPHIE LAPIX
INDEXATION	▶
RUBRIQUE	▶

### 20:24:56

La Chine n'en peut plus de traiter les déchets européens, américains et japonais. Que vont devenir les déchets occidentaux ? 20:25:19 Reportage Arnaud Miguët. Tous les camions de déchets passent aux rayons X. 20:25:41 Interview autorité chinoise. Les amendes pourraient être importantes en cas d'infraction. 20:26:06 Interview Wang Wang, président de l'association chinoise des recycleurs de plastique. Cette mesure va faire baisser la pollution. 20:26:43 Interview Jean-Philippe Carpentier, président fédération des entreprises du recyclage. Il va falloir accepter de payer plus chère la matière recyclée.

### 20:27:00

---





## ALERTE STREAM

MOT-CLE(S)	▶ <b>CARPENTIER</b>
CHAINE / STATION	▶ <b>FRANCE 3</b>
DIFFUSION	▶ <b>23/01/2018 - 19:49</b>
DUREE	▶ 00:01:59
EMISSION	▶ 19/20 NATIONAL - 19:27
PRESENTATEUR(S)	▶ CAROLE GAESSLER
INDEXATION	▶
RUBRIQUE	▶

### 19:49:01

La Chine ne veut plus être l'usine de recyclage des déchets du monde entier, comme le plastique. La France, l'Europe, les Etats-Unis, devront trouver une autre solution, pour le traitement des produits polluants. 19:49:18

Reportage 19:50:03 En France, la proportion des déchets incinérés va augmenter. 19:50:13 Interview Jean-Philippe Carpentier, président de la fédération des entreprises de recyclage Il y voit une occasion de doubler le nombre d'emplois en France, Laura Chatel, Zero Waste France, qui craint l'envoi de déchets plastiques dans des pays pauvres.

### 19:51:00

---





CHAINE / STATION	▶ FRANCE 5
DIFFUSION	▶ 23/01/2018 - 17:32
DUREE	▶ 00:09:34
EMISSION	▶ C A DIRE - 17:30
PRESENTATEUR(S)	▶ AXEL DE TARLE

**17:32:22**

Invité : Jean-Philippe Carpentier, président de féderec, la Fédération des entreprises du recyclage revient sur le recyclage en crise depuis le début de l'année avec les poubelles. Il évoque les centres de tri qui débordent parce que depuis le premier janvier, la Chine a pris des mesures pour lutter contre la pollution en remettant les déchets dans le circuit. 17:33:20 La France recycle chaque année 900 000 tonnes de déchets plastique dont 170 000 tonnes sont envoyées en Chine. 17:33:39 Les déchets sont maintenant être recyclés en Europe alors qu'une bonne partie du plastique n'est pas recyclable.

--

Invité : Jean-Philippe Carpentier, président de féderec, la Fédération des entreprises du recyclage revient sur le recyclage en crise depuis le début de l'année avec les poubelles. Il évoque les centres de tri qui débordent parce que depuis le premier janvier, la Chine a pris des mesures pour lutter contre la pollution en remettant les déchets dans le circuit. 17:35:44 Le monde produit 400 millions de tonnes de plastique dont un tiers est recyclé. 17:36:03 Le plastique va dans les océans de la faute des usagers d'où les solutions à trouver pour la réutilisation.

--

Invité : Jean-Philippe Carpentier, président de Federec, la Fédération des entreprises du recyclage revient sur le recyclage en crise depuis le début de l'année avec les poubelles. Il évoque les centres de tri qui débordent parce que depuis le premier janvier, la Chine a pris des mesures pour lutter contre la pollution en remettant les déchets dans le circuit. 17:38:03 Il parle de l'interdiction de l'utilisation des sacs plastics qui a été symboliquement très important. L'habitude d'achat a du coup changé. 17:38:58 L'interdiction de la vaisselle en plastique finira par arriver. 17:39:57 Veolia et Suez sont les 2 champions mondiaux français du recyclage. 17:40:13 Il y a 1400 PME qui travaillent dans le recyclage, des ETI comme Paprec, Derichebourg, GDE et de belles PME. 17:40:32 Ce qui va dans la poubelle jaune est recyclé à 100%. 17:41:19 La France est bonne avec sa technologie. 17:41:36 La feuille de route Economie circulaire permettrait des mesures importantes pour favoriser la demande des matières.

**17:41:56**





C À DIRE ?!

## C à dire saison 11 Déchets : comment les recycler ?

magazines d'actu | 15 min | tous public



La Chine a considérablement durci les conditions d'importation de déchets plastiques sur son territoire depuis janvier. Le monde y envoyait entre 7 et 9 millions de tonnes chaque année. Quel débouché leur trouver désormais ?

Nous en parlons avec Jean-Philippe Carpentier, président de FEDEREC (Fédération des Entreprises du Recyclage).





**02**

**Feuille de route  
Economie Circulaire**



25/01/2018 18:59:47

## **Recyclage: réflexion autour d'une taxation des produits non recyclables**

Le gouvernement réfléchit à taxer les produits non recyclables ou dont la fin de vie n'est pas suffisamment prise en compte par leurs fabricants, a appris l'AFP de sources concordantes, une mesure défendue par de nombreux acteurs du secteur des déchets.

L'idée d'une "fiscalité amont", c'est-à-dire ciblant les produits avant qu'ils ne deviennent des déchets, fait partie d'une synthèse élaborée par le gouvernement à l'issue d'une première phase de consultation pour l'élaboration de la feuille de route sur l'économie circulaire.

Lancée en octobre et pilotée par la secrétaire d'Etat à la Transition écologique et solidaire, Brune Poirson, cette feuille de route, attendue pour mars, vise à améliorer la gestion du cycle de vie des produits, de leur conception jusqu'à leur traitement lorsqu'ils deviennent déchets.

Quatre options sont évoquées: taxer les entreprises qui vendent des produits recyclables ou valorisables mais pas encore intégrés dans les dispositifs gérés par les éco-organismes (comme Citeo pour les déchets d'emballages ou les papiers et cartons), taxer celles qui vendent des textiles sanitaires (serviettes hygiéniques, couches, etc.) ou certains produits jetables à usage unique, ou encore introduire un bonus/malus en fonction du caractère réparable ou non des produits.

Pour l'association de collectivités Amorce, une telle mesure devrait viser tous "les produits de grande consommation non recyclables et non fermentescibles (non biodégradables, nldr)" pour réduire la mise sur le marché de produits non recyclables.

Ils représentent 180 kg de déchets par an et par habitant, soit un tiers des déchets ménagers, selon Amorce.

Une telle mesure mettrait fin à un "paradoxe", estiment les entreprises de recyclage.

"Aujourd'hui, on a des produits, qui parce qu'ils ne rentrent pas dans le spectre d'un éco-organisme, peuvent continuer à être mis sur le marché sans avoir d'impact fiscal alors qu'ils sont relativement nombreux", indique à l'AFP Jean-Philippe Carpentier, président de la fédération du secteur, [Federec](#).

Les éco-organismes prélèvent eux une contribution sur les produits qui rentrent dans leur périmètre, ce qui finance leur traitement une fois qu'ils sont jetés.

"On ne sait pas si ce sera retenu au final, mais on le voit comme un signal positif", a réagi Laura Chatel de l'association Zero Waste.



Parmi les autres pistes en discussion figure le développement de la consigne pour certains déchets, l'alourdissement de la fiscalité pour la mise en décharge et l'incinération, ou la simplification des logos censés informer le consommateur sur le tri.

Des mesures devraient aussi permettre d'augmenter l'introduction de matières premières recyclées dans les produits.

"Sans la garantie d'un débouché, la machine du recyclage ne fonctionne pas", avait défendu mi-décembre Brune Poirson.

Une "pré-feuille de route" doit être publiée le 5 février puis mise en consultation, indique-t-on simplement au ministère de la Transition écologique et solidaire, sans s'avancer sur de futures mesures.

La France s'est fixé comme objectif de réduire de moitié la quantité de déchets mis en décharge d'ici 2025, et le gouvernement veut aussi recycler 100% des plastiques.

mhc/soe/pb



25/01/2018 19:07:56

## Réflexion sur une taxation des produits non recyclables

Le gouvernement réfléchit à taxer les produits non recyclables ou dont la fin de vie n'est pas suffisamment prise en compte par leurs fabricants, a appris l'AFP de sources concordantes, une mesure défendue par de nombreux acteurs du secteur des déchets.

L'idée d'une "fiscalité amont", c'est-à-dire ciblant les produits avant qu'ils ne deviennent des déchets, fait partie d'une synthèse élaborée par le gouvernement à l'issue d'une première phase de consultation pour l'élaboration de la feuille de route sur l'économie circulaire.

Lancée en octobre et pilotée par la secrétaire d'Etat à la Transition écologique et solidaire, Brune Poirson, cette feuille de route, attendue pour mars, vise à améliorer la gestion du cycle de vie des produits, de leur conception jusqu'à leur traitement lorsqu'ils deviennent déchets.

Quatre options sont évoquées: taxer les entreprises qui vendent des produits recyclables ou valorisables mais pas encore intégrés dans les dispositifs gérés par les éco-organismes (comme Citeo pour les déchets d'emballages ou les papiers et cartons), taxer celles qui vendent des textiles sanitaires (serviettes hygiéniques, couches, etc.) ou certains produits jetables à usage unique, ou encore introduire un bonus/malus en fonction du caractère réparable ou non des produits.

Pour l'association de collectivités Amorce, une telle mesure devrait viser tous "les produits de grande consommation non recyclables et non fermentescibles (non biodégradables, ndlr)" pour réduire la mise sur le marché de produits non recyclables.

Ils représentent 180 kg de déchets par an et par habitant, soit un tiers des déchets ménagers, selon Amorce.

Une telle mesure mettrait fin à un "paradoxe", estiment les entreprises de recyclage.

"Aujourd'hui, on a des produits, qui parce qu'ils ne rentrent pas dans le spectre d'un éco-organisme, peuvent continuer à être mis sur le marché sans avoir d'impact fiscal alors qu'ils sont relativement nombreux", indique à l'AFP Jean-Philippe Carpentier, président de la fédération du secteur, Federec.

Les éco-organismes prélèvent eux une contribution sur les produits qui rentrent dans leur périmètre, ce qui finance leur traitement une fois qu'ils sont jetés.

"On ne sait pas si ce sera retenu au final, mais on le voit comme un signal positif", a réagi Laura Chatel de l'association Zero Waste.



Parmi les autres pistes en discussion figure le développement de la consigne pour certains déchets, l'alourdissement de la fiscalité pour la mise en décharge et l'incinération, ou la simplification des logos censés informer le consommateur sur le tri.

Des mesures devraient aussi permettre d'augmenter l'introduction de matières premières recyclées dans les produits.

"Sans la garantie d'un débouché, la machine du recyclage ne fonctionne pas", avait défendu mi-décembre Brune Poirson.

Une "pré-feuille de route" doit être publiée le 5 février puis mise en consultation, indique-t-on simplement au ministère de la Transition écologique et solidaire, sans s'avancer sur de futures mesures.

La France s'est fixé comme objectif de réduire de moitié la quantité de déchets mis en décharge d'ici 2025, et le gouvernement veut aussi recycler 100% des plastiques.

mhc/soe/bw



## DJ UPDATE: Réflexion sur une taxation des produits non recyclables

(Actualisation: objectifs et autre mesure en discussions)

Paris (AFP) -- Le gouvernement réfléchit à taxer les produits non recyclables ou dont la fin de vie n'est pas suffisamment prise en compte par leurs fabricants, a appris l'AFP de sources concordantes, une mesure défendue par de nombreux acteurs du secteur des déchets.

L'idée d'une "fiscalité amont", c'est-à-dire ciblant les produits avant qu'ils ne deviennent des déchets, fait partie d'une synthèse élaborée par le gouvernement à l'issue d'une première phase de consultation pour l'élaboration de la feuille de route sur l'économie circulaire.

Lancée en octobre et pilotée par la secrétaire d'Etat à la Transition écologique et solidaire, Brune Poirson, cette feuille de route, attendue pour mars, vise à améliorer la gestion du cycle de vie des produits, de leur conception jusqu'à leur traitement lorsqu'ils deviennent déchets.

Quatre options sont évoquées: taxer les entreprises qui vendent des produits recyclables ou valorisables mais pas encore intégrés dans les dispositifs gérés par les éco-organismes (comme Citeo pour les déchets d'emballages ou les papiers et cartons), taxer celles qui vendent des textiles sanitaires (serviettes hygiéniques, couches, etc.) ou certains produits jetables à usage unique, ou encore introduire un bonus/malus en fonction du caractère réparable ou non des produits.

Pour l'association de collectivités Amorce, une telle mesure devrait viser tous "les produits de grande consommation non recyclables et non fermentescibles (non biodégradables, ndlr)" pour réduire la mise sur le marché de produits non recyclables.

Ils représentent 180 kg de déchets par an et par habitant, soit un tiers des déchets ménagers, selon Amorce.

Une telle mesure mettrait fin à un "paradoxe", estiment les entreprises de recyclage.

"Aujourd'hui, on a des produits, qui parce qu'ils ne rentrent pas dans le spectre d'un éco-organisme, peuvent continuer à être mis sur le marché sans avoir d'impact fiscal alors qu'ils sont relativement nombreux", indique à l'AFP Jean-Philippe Carpentier, président de la fédération du secteur, Federec.

Les éco-organismes prélèvent eux une contribution sur les produits qui rentrent dans leur périmètre, ce qui finance leur traitement une fois qu'ils sont jetés.

"On ne sait pas si ce sera retenu au final, mais on le voit comme un signal positif", a réagi Laura Chatel de l'association Zero Waste.

Parmi les autres pistes en discussion figure le développement de la consigne pour certains déchets, l'alourdissement de la fiscalité pour la mise en décharge et l'incinération, ou la simplification des logos censés informer le consommateur sur le tri.

Des mesures devraient aussi permettre d'augmenter l'introduction de matières premières recyclées dans les produits.

"Sans la garantie d'un débouché, la machine du recyclage ne fonctionne pas", avait défendu mi-décembre Brune Poirson.

Une "pré-feuille de route" doit être publiée le 5 février puis mise en consultation, indique-t-on simplement au ministère de la Transition écologique et solidaire, sans s'avancer sur de futures mesures.

La France s'est fixé comme objectif de réduire de moitié la quantité de déchets mis en décharge d'ici 2025, et le gouvernement veut aussi recycler 100% des plastiques.

(END) Dow Jones Newswires

January 25, 2018 14:13 ET (19:13 GMT)



## Réflexion sur une taxation des produits non recyclables



Le gouvernement réfléchit à taxer les produits non recyclables

afp.com - CHARLY TRIBALLEAU

25 jan 2018

© 2018 AFP

Le gouvernement réfléchit à taxer les produits non recyclables ou dont la fin de vie n'est pas suffisamment prise en compte par leurs fabricants, a appris l'AFP de sources concordantes, une mesure défendue par de nombreux acteurs du secteur des déchets.

L'idée d'une "fiscalité amont", c'est-à-dire ciblant les produits avant qu'ils ne deviennent des déchets, fait partie d'une synthèse élaborée par le gouvernement à l'issue d'une première phase de consultation pour l'élaboration de la feuille de route sur l'économie circulaire.

Lancée en octobre et pilotée par la secrétaire d'Etat à la Transition écologique et solidaire, Brune Poirson, cette feuille de route, attendue pour mars, vise à améliorer la gestion du cycle de vie des produits, de leur conception jusqu'à leur traitement lorsqu'ils deviennent déchets.



Quatre options sont évoquées: taxer les entreprises qui vendent des produits recyclables ou valorisables mais pas encore intégrés dans les dispositifs gérés par les éco-organismes (comme Citeo pour les déchets d'emballages ou les papiers et cartons), taxer celles qui vendent des textiles sanitaires (serviettes hygiéniques, couches, etc.) ou certains produits jetables à usage unique, ou encore introduire un bonus/malus en fonction du caractère réparable ou non des produits.

Pour l'association de collectivités Amorce, une telle mesure devrait viser tous "les produits de grande consommation non recyclables et non fermentescibles (non biodégradables, ndlr)" pour réduire la mise sur le marché de produits non recyclables.

Ils représentent 180 kg de déchets par an et par habitant, soit un tiers des déchets ménagers, selon Amorce.

Une telle mesure mettrait fin à un "paradoxe", estiment les entreprises de recyclage.

"Aujourd'hui, on a des produits, qui parce qu'ils ne rentrent pas dans le spectre d'un éco-organisme, peuvent continuer à être mis sur le marché sans avoir d'impact fiscal alors qu'ils sont relativement nombreux", indique à l'AFP Jean-Philippe Carpentier, président de la fédération du secteur, [Federec](#).

Les éco-organismes prélèvent eux une contribution sur les produits qui rentrent dans leur périmètre, ce qui finance leur traitement une fois qu'ils sont jetés.

"On ne sait pas si ce sera retenu au final, mais on le voit comme un signal positif", a réagi Laura Chatel de l'association Zero Waste.

Parmi les autres pistes en discussion figure le développement de la consigne pour certains déchets, l'alourdissement de la fiscalité pour la mise en décharge et l'incinération, ou la simplification des logos censés informer le consommateur sur le tri.

Des mesures devraient aussi permettre d'augmenter l'introduction de matières premières recyclées dans les produits.

"Sans la garantie d'un débouché, la machine du recyclage ne fonctionne pas", avait défendu mi-décembre Brune Poirson.

Une "pré-feuille de route" doit être publiée le 5 février puis mise en consultation, indique-t-on simplement au ministère de la Transition écologique et solidaire, sans s'avancer sur de futures mesures.

La France s'est fixé comme objectif de réduire de moitié la quantité de déchets mis en décharge d'ici 2025, et le gouvernement veut aussi recycler 100% des plastiques.

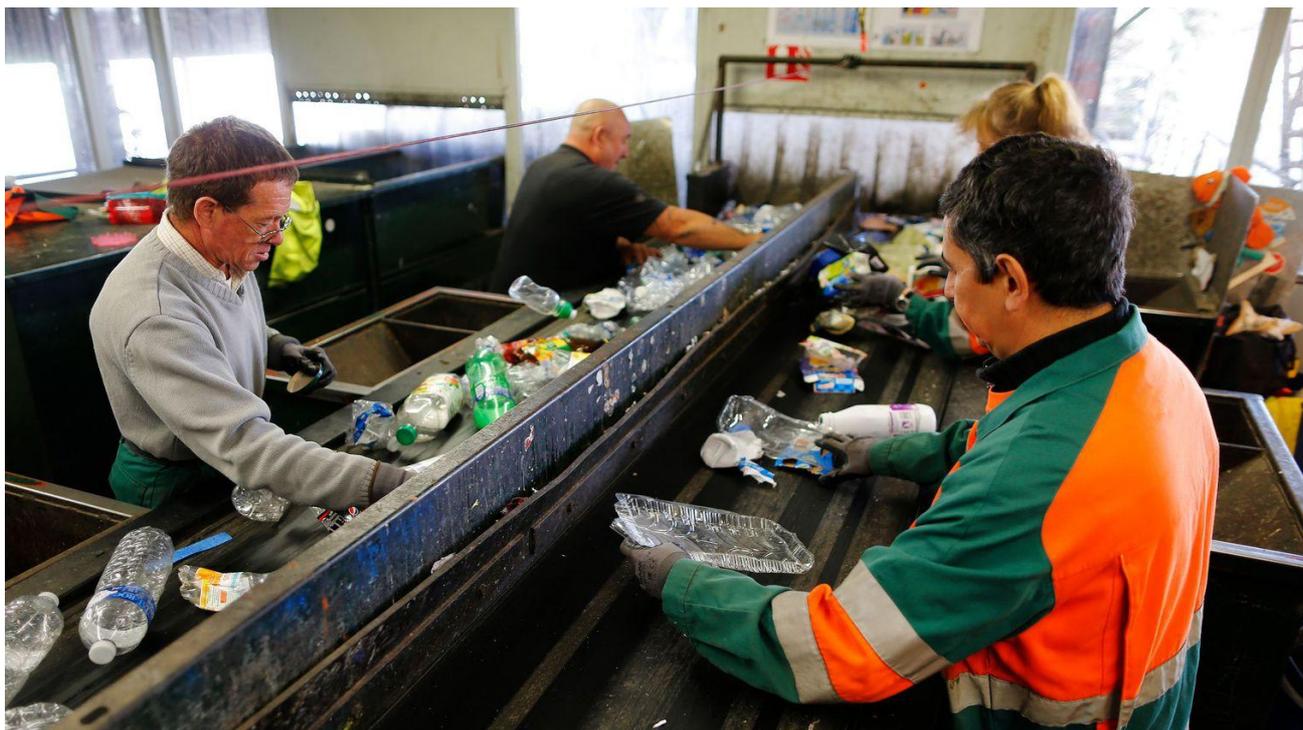
AFP

© 2018 AFP



## Réflexion sur une taxation des produits non recyclables

Par AFP ,



Le gouvernement réfléchit à taxer les produits non recyclables

[afp.com/CHARLY TRIBALLEAU](https://www.afp.com/CHARLY TRIBALLEAU)

Paris - Le gouvernement réfléchit à taxer les produits non recyclables ou dont la fin de vie n'est pas suffisamment prise en compte par leurs fabricants, a appris l'AFP de sources concordantes, une mesure défendue par de nombreux acteurs du secteur des déchets.

L'idée d'une " *fiscalité amont* ", c'est-à-dire ciblant les produits avant qu'ils ne deviennent des déchets, fait partie d'une synthèse élaborée par le gouvernement à l'issue d'une première phase de consultation pour l'élaboration de la feuille de route sur l'économie circulaire.

Lancée en octobre et pilotée par la secrétaire d'Etat à la Transition écologique et solidaire, Brune Poirson, cette feuille de route, attendue pour mars, vise à améliorer la gestion du cycle de vie des produits, de leur conception jusqu'à leur traitement lorsqu'ils deviennent déchets.

Quatre options sont évoquées: taxer les entreprises qui vendent des produits recyclables ou valorisables mais pas encore intégrés dans les dispositifs gérés par les éco-organismes (comme Citeo pour les déchets

[Visualiser l'article](#)

d'emballages ou les papiers et cartons), taxer celles qui vendent des textiles sanitaires (serviettes hygiéniques, couches, etc.) ou certains produits jetables à usage unique, ou encore introduire un bonus/malus en fonction du caractère réparable ou non des produits.

Pour l'association de collectivités Amorce, une telle mesure devrait viser tous " *les produits de grande consommation non recyclables et non fermentescibles (non biodégradables, ndlr)* " pour réduire la mise sur le marché de produits non recyclables.

Ils représentent 180 kg de déchets par an et par habitant, soit un tiers des déchets ménagers, selon Amorce.

Une telle mesure mettrait fin à un " *paradoxe* ", estiment les entreprises de recyclage.

" *Aujourd'hui, on a des produits, qui parce qu'ils ne rentrent pas dans le spectre d'un éco-organisme, peuvent continuer à être mis sur le marché sans avoir d'impact fiscal alors qu'ils sont relativement nombreux* ", indique à l'AFP Jean-Philippe Carpentier, président de la fédération du secteur, Federec.

Les éco-organismes prélèvent eux une contribution sur les produits qui rentrent dans leur périmètre, ce qui finance leur traitement une fois qu'ils sont jetés.

" *On ne sait pas si ce sera retenu au final, mais on le voit comme un signal positif* ", a réagi Laura Chatel de l'association Zero Waste.

Parmi les autres pistes en discussion figure le développement de la consigne pour certains déchets, l'alourdissement de la fiscalité pour la mise en décharge et l'incinération, ou la simplification des logos censés informer le consommateur sur le tri.

Des mesures devraient aussi permettre d'augmenter l'introduction de matières premières recyclées dans les produits.

" *Sans la garantie d'un débouché, la machine du recyclage ne fonctionne pas* ", avait défendu mi-décembre Brune Poirson.

Une " *pré-feuille de route* " doit être publiée le 5 février puis mise en consultation, indique-t-on simplement au ministère de la Transition écologique et solidaire, sans s'avancer sur de futures mesures.

La France s'est fixé comme objectif de réduire de moitié la quantité de déchets mis en décharge d'ici 2025, et le gouvernement veut aussi recycler 100% des plastiques.



## Le gouvernement réfléchit à taxer les produits non recyclables



D'après l'AFP, le gouvernement réfléchit à taxer les produits non recyclables ou dont la fin de vie n'est pas suffisamment prise en compte par leurs fabricants. © Archives REUTERS

Le gouvernement réfléchit à taxer les produits non recyclables ou dont la fin de vie n'est pas suffisamment prise en compte par leurs fabricants, a appris l'AFP de sources concordantes, une mesure défendue par de nombreux acteurs du secteur des déchets. Cette feuille de route est attendue pour mars et vise à améliorer la gestion du cycle de vie des produits.

L'idée d'une « **fiscalité amont** », c'est-à-dire ciblant les produits avant qu'ils ne deviennent des déchets, fait partie d'une synthèse élaborée par le gouvernement à l'issue d'une première phase de consultation pour l'élaboration de la feuille de route sur l'économie circulaire.

Lancée en octobre et pilotée par la secrétaire d'État à la Transition écologique et solidaire, Brune Poirson, cette feuille de route, attendue pour mars, vise à améliorer la gestion du cycle de vie des produits, de leur conception jusqu'à leur traitement lorsqu'ils deviennent déchets.



nice.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 15

[Visualiser l'article](#)

Quatre options sont évoquées : taxer les entreprises qui vendent des produits recyclables ou valorisables mais pas encore intégrés dans les dispositifs gérés par les éco-organismes (comme Citeo pour les déchets d'emballages ou les papiers et cartons), taxer celles qui vendent des textiles sanitaires (serviettes hygiéniques, couches, etc.) ou certains produits jetables à usage unique, ou encore introduire un bonus/malus en fonction du caractère réparable ou non des produits.

180 kg de déchets par an et par habitant

Pour l'association de collectivités Amorce, une telle mesure devrait viser tous « **les produits de grande consommation non recyclables et non fermentescibles** (non biodégradables, ndlr) » pour réduire la mise sur le marché de produits non recyclables.

Ils représentent 180 kg de déchets par an et par habitant, soit un tiers des déchets ménagers, selon Amorce. Une telle mesure mettrait fin à un « **paradoxe** », estiment les entreprises de recyclage.

« **Aujourd'hui, on a des produits, qui parce qu'ils ne rentrent pas dans le spectre d'un éco-organisme, peuvent continuer à être mis sur le marché sans avoir d'impact fiscal alors qu'ils sont relativement nombreux** », indique à l'AFP Jean-Philippe Carpentier, président de la fédération du secteur, [Federec](#).

Consigne pour certains déchets ?

Les éco-organismes prélèvent eux une contribution sur les produits qui rentrent dans leur périmètre, ce qui finance leur traitement une fois qu'ils sont jetés.

« **On ne sait pas si ce sera retenu au final, mais on le voit comme un signal positif** », a réagi Laura Chatel de l'association Zero Waste.

Parmi les autres pistes en discussion figure le développement de la consigne pour certains déchets, l'alourdissement de la fiscalité pour la mise en décharge et l'incinération, ou la simplification des logos censés informer le consommateur sur le tri.

Davantage de matières premières recyclées dans les produits

Des mesures devraient aussi permettre d'augmenter l'introduction de matières premières recyclées dans les produits. « **Sans la garantie d'un débouché, la machine du recyclage ne fonctionne pas** », avait défendu mi-décembre Brune Poirson.

Une « **pré-feuille de route** » doit être publiée le 5 février puis mise en consultation, indique-t-on simplement au ministère de la Transition écologique et solidaire, sans s'avancer sur de futures mesures.

La France s'est fixé comme objectif de réduire de moitié la quantité de déchets mis en décharge d'ici 2025, et le gouvernement veut aussi recycler 100 % des plastiques.

Ouest-France avec AFP Ouest-France



## Réflexion sur une taxation des produits non recyclables



Le gouvernement réfléchit à taxer les produits non recyclables ou dont la fin de vie n'est pas suffisamment prise en compte par leurs fabricants, a appris l'AFP de sources concordantes, une mesure défendue par de nombreux acteurs du secteur des déchets.

L'idée d'une 'fiscalité amont', c'est-à-dire ciblant les produits avant qu'ils ne deviennent des déchets, fait partie d'une synthèse élaborée par le gouvernement à l'issue d'une première phase de consultation pour l'élaboration de la feuille de route sur l'économie circulaire.

Lancée en octobre et pilotée par la secrétaire d'Etat à la Transition écologique et solidaire, Brune Poirson, cette feuille de route, attendue pour mars, vise à améliorer la gestion du cycle de vie des produits, de leur conception jusqu'à leur traitement lorsqu'ils deviennent déchets.

Quatre options sont évoquées: taxer les entreprises qui vendent des produits recyclables ou valorisables mais pas encore intégrés dans les dispositifs gérés par les éco-organismes (comme Citeo pour les déchets d'emballages ou les papiers et cartons), taxer celles qui vendent des textiles sanitaires (serviettes hygiéniques, couches, etc.) ou certains produits jetables à usage unique, ou encore introduire un bonus/malus en fonction du caractère réparable ou non des produits.



Pour l'association de collectivités Amorce, une telle mesure devrait viser tous 'les produits de grande consommation non recyclables et non fermentescibles (non biodégradables, ndlr)' pour réduire la mise sur le marché de produits non recyclables.

Ils représentent 180 kg de déchets par an et par habitant, soit un tiers des déchets ménagers, selon Amorce.

Une telle mesure mettrait fin à un 'paradoxe', estiment les entreprises de recyclage.

'Aujourd'hui, on a des produits, qui parce qu'ils ne rentrent pas dans le spectre d'un éco-organisme, peuvent continuer à être mis sur le marché sans avoir d'impact fiscal alors qu'ils sont relativement nombreux', indique à l'AFP Jean-Philippe Carpentier, président de la fédération du secteur, Federec.

Les éco-organismes prélèvent eux une contribution sur les produits qui rentrent dans leur périmètre, ce qui finance leur traitement une fois qu'ils sont jetés.

'On ne sait pas si ce sera retenu au final, mais on le voit comme un signal positif', a réagi Laura Chatel de l'association Zero Waste.

Parmi les autres pistes en discussion figure le développement de la consigne pour certains déchets, l'alourdissement de la fiscalité pour la mise en décharge et l'incinération, ou la simplification des logos censés informer le consommateur sur le tri.

Des mesures devraient aussi permettre d'augmenter l'introduction de matières premières recyclées dans les produits.

'Sans la garantie d'un débouché, la machine du recyclage ne fonctionne pas', avait défendu mi-décembre Brune Poirson.

Une 'pré-feuille de route' doit être publiée le 5 février puis mise en consultation, indique-t-on simplement au ministère de la Transition écologique et solidaire, sans s'avancer sur de futures mesures.

La France s'est fixé comme objectif de réduire de moitié la quantité de déchets mis en décharge d'ici 2025, et le gouvernement veut aussi recycler 100% des plastiques.



## Réflexion sur une taxation des produits non recyclables

Le gouvernement réfléchit à taxer les produits non recyclables ou dont la fin de vie n'est pas suffisamment prise en compte par leurs fabricants, a appris l'AFP de sources concordantes, une mesure défendue par de nombreux acteurs du secteur des déchets.

L'idée d'une « fiscalité amont », c'est-à-dire ciblant les produits avant qu'ils ne deviennent des déchets, fait partie d'une synthèse élaborée par le gouvernement à l'issue d'une première phase de consultation pour l'élaboration de la feuille de route sur l'économie circulaire.

Lancée en octobre et pilotée par la secrétaire d'Etat à la Transition écologique et solidaire, Brune Poirson, cette feuille de route, attendue pour mars, vise à améliorer la gestion du cycle de vie des produits, de leur conception jusqu'à leur traitement lorsqu'ils deviennent déchets.

Quatre options sont évoquées: taxer les entreprises qui vendent des produits recyclables ou valorisables mais pas encore intégrés dans les dispositifs gérés par les éco-organismes (comme Citeo pour les déchets d'emballages ou les papiers et cartons), taxer celles qui vendent des textiles sanitaires (serviettes hygiéniques, couches, etc.) ou certains produits jetables à usage unique, ou encore introduire un bonus/malus en fonction du caractère réparable ou non des produits.

Pour l'association de collectivités Amorce, une telle mesure devrait viser tous « les produits de grande consommation non recyclables et non fermentescibles (non biodégradables, ndlr) » pour réduire la mise sur le marché de produits non recyclables.

Ils représentent 180 kg de déchets par an et par habitant, soit un tiers des déchets ménagers, selon Amorce. Une telle mesure mettrait fin à un « paradoxe », estiment les entreprises de recyclage.

« Aujourd'hui, on a des produits, qui parce qu'ils ne rentrent pas dans le spectre d'un éco-organisme, peuvent continuer à être mis sur le marché sans avoir d'impact fiscal alors qu'ils sont relativement nombreux », indique à l'AFP Jean-Philippe Carpentier, président de la fédération du secteur, Federec.

Les éco-organismes prélèvent eux une contribution sur les produits qui rentrent dans leur périmètre, ce qui finance leur traitement une fois qu'ils sont jetés.

« On ne sait pas si ce sera retenu au final, mais on le voit comme un signal positif », a réagi Laura Chatel de l'association Zero Waste.

Parmi les autres pistes en discussion figure le développement de la consigne pour certains déchets, l'alourdissement de la fiscalité pour la mise en décharge et l'incinération, ou la simplification des logos censés informer le consommateur sur le tri.

Des mesures devraient aussi permettre d'augmenter l'introduction de matières premières recyclées dans les produits.

« Sans la garantie d'un débouché, la machine du recyclage ne fonctionne pas », avait défendu mi-décembre Brune Poirson.

Une « pré-feuille de route » doit être publiée le 5 février puis mise en consultation, indique-t-on simplement au ministère de la Transition écologique et solidaire, sans s'avancer sur de futures mesures.

La France s'est fixé comme objectif de réduire de moitié la quantité de déchets mis en décharge d'ici 2025, et le gouvernement veut aussi recycler 100% des plastiques.

## Réflexion sur une taxation des produits non recyclables



Le gouvernement réfléchit à taxer les produits non recyclables ( CHARLY TRIBALLEAU / AFP/Archives )

Le gouvernement réfléchit à taxer les produits non recyclables ou dont la fin de vie n'est pas suffisamment prise en compte par leurs fabricants, a appris l'AFP de sources concordantes, une mesure défendue par de nombreux acteurs du secteur des déchets.

L'idée d'une "fiscalité amont", c'est-à-dire ciblant les produits avant qu'ils ne deviennent des déchets, fait partie d'une synthèse élaborée par le gouvernement à l'issue d'une première phase de consultation pour l'élaboration de la feuille de route sur l'économie circulaire.

Lancée en octobre et pilotée par la secrétaire d'Etat à la Transition écologique et solidaire, Brune Poirson, cette feuille de route, attendue pour mars, vise à améliorer la gestion du cycle de vie des produits, de leur conception jusqu'à leur traitement lorsqu'ils deviennent déchets.

Quatre options sont évoquées: taxer les entreprises qui vendent des produits recyclables ou valorisables mais pas encore intégrés dans les dispositifs gérés par les éco-organismes (comme Citeo pour les déchets d'emballages ou les papiers et cartons), taxer celles qui vendent des textiles sanitaires (serviettes hygiéniques, couches, etc.) ou certains produits jetables à usage unique, ou encore introduire un bonus/malus en fonction du caractère réparable ou non des produits.



Pour l'association de collectivités Amorce, une telle mesure devrait viser tous "les produits de grande consommation non recyclables et non fermentescibles (non biodégradables, ndlr)" pour réduire la mise sur le marché de produits non recyclables.

Ils représentent 180 kg de déchets par an et par habitant, soit un tiers des déchets ménagers, selon Amorce.

Une telle mesure mettrait fin à un "paradoxe", estiment les entreprises de recyclage.

"Aujourd'hui, on a des produits, qui parce qu'ils ne rentrent pas dans le spectre d'un éco-organisme, peuvent continuer à être mis sur le marché sans avoir d'impact fiscal alors qu'ils sont relativement nombreux", indique à l'AFP Jean-Philippe Carpentier, président de la fédération du secteur, Federec.

Les éco-organismes prélèvent eux une contribution sur les produits qui rentrent dans leur périmètre, ce qui finance leur traitement une fois qu'ils sont jetés.

"On ne sait pas si ce sera retenu au final, mais on le voit comme un signal positif", a réagi Laura Chatel de l'association Zero Waste.

Parmi les autres pistes en discussion figure le développement de la consigne pour certains déchets, l'alourdissement de la fiscalité pour la mise en décharge et l'incinération, ou la simplification des logos censés informer le consommateur sur le tri.

Des mesures devraient aussi permettre d'augmenter l'introduction de matières premières recyclées dans les produits.

"Sans la garantie d'un débouché, la machine du recyclage ne fonctionne pas", avait défendu mi-décembre Brune Poirson.

Une "pré-feuille de route" doit être publiée le 5 février puis mise en consultation, indique-t-on simplement au ministère de la Transition écologique et solidaire, sans s'avancer sur de futures mesures.

La France s'est fixé comme objectif de réduire de moitié la quantité de déchets mis en décharge d'ici 2025, et le gouvernement veut aussi recycler 100% des plastiques.

■



Copyright © 2018 AFP. Tous droits de reproduction et de représentation réservés.



## Réflexion sur une taxation des produits non recyclables

AFP



Le gouvernement réfléchit à taxer les produits non recyclables ( AFP/Archives / CHARLY TRIBALLEAU )

Le gouvernement réfléchit à taxer les produits non recyclables ou dont la fin de vie n'est pas suffisamment prise en compte par leurs fabricants, a appris l'AFP de sources concordantes, une mesure défendue par de nombreux acteurs du secteur des déchets.

L'idée d'une "fiscalité amont", c'est-à-dire ciblant les produits avant qu'ils ne deviennent des déchets, fait partie d'une synthèse élaborée par le gouvernement à l'issue d'une première phase de consultation pour l'élaboration de la feuille de route sur l'économie circulaire.

Lancée en octobre et pilotée par la secrétaire d'Etat à la Transition écologique et solidaire, Brune Poirson, cette feuille de route, attendue pour mars, vise à améliorer la gestion du cycle de vie des produits, de leur conception jusqu'à leur traitement lorsqu'ils deviennent déchets.

[Visualiser l'article](#)

Quatre options sont évoquées: taxer les entreprises qui vendent des produits recyclables ou valorisables mais pas encore intégrés dans les dispositifs gérés par les éco-organismes (comme Citeo pour les déchets d'emballages ou les papiers et cartons), taxer celles qui vendent des textiles sanitaires (serviettes hygiéniques, couches, etc.) ou certains produits jetables à usage unique, ou encore introduire un bonus/malus en fonction du caractère réparable ou non des produits.

Pour l'association de collectivités Amorce, une telle mesure devrait viser tous "les produits de grande consommation non recyclables et non fermentescibles (non biodégradables, ndlr)" pour réduire la mise sur le marché de produits non recyclables.

Ils représentent 180 kg de déchets par an et par habitant, soit un tiers des déchets ménagers, selon Amorce.

Une telle mesure mettrait fin à un "paradoxe", estiment les entreprises de recyclage.

"Aujourd'hui, on a des produits, qui parce qu'ils ne rentrent pas dans le spectre d'un éco-organisme, peuvent continuer à être mis sur le marché sans avoir d'impact fiscal alors qu'ils sont relativement nombreux", indique à l'AFP Jean-Philippe Carpentier, président de la fédération du secteur, [Federec](#).

Les éco-organismes prélèvent eux une contribution sur les produits qui rentrent dans leur périmètre, ce qui finance leur traitement une fois qu'ils sont jetés.

"On ne sait pas si ce sera retenu au final, mais on le voit comme un signal positif", a réagi Laura Chatel de l'association Zero Waste.

Parmi les autres pistes en discussion figure le développement de la consigne pour certains déchets, l'alourdissement de la fiscalité pour la mise en décharge et l'incinération, ou la simplification des logos censés informer le consommateur sur le tri.

Des mesures devraient aussi permettre d'augmenter l'introduction de matières premières recyclées dans les produits.

"Sans la garantie d'un débouché, la machine du recyclage ne fonctionne pas", avait défendu mi-décembre Brune Poirson.

Une "pré-feuille de route" doit être publiée le 5 février puis mise en consultation, indique-t-on simplement au ministère de la Transition écologique et solidaire, sans s'avancer sur de futures mesures.

La France s'est fixé comme objectif de réduire de moitié la quantité de déchets mis en décharge d'ici 2025, et le gouvernement veut aussi recycler 100% des plastiques.



## Les produits non recyclables bientôt taxés ?

Le gouvernement réfléchit à taxer les produits non recyclables ou dont la fin de vie n'est pas suffisamment prise en compte par leurs fabricants.



Des poubelles à Paris le 8 octobre 2015 (Illustration) ( AFP / ERIC FEFERBERG )

Des poubelles à Paris le 8 octobre 2015 (Illustration) ( AFP / ERIC FEFERBERG )

Alors que la France s'est fixé comme objectif de recycler 100% des déchets plastiques d'ici 2025, "l'idée de créer une taxe sur les produits non recyclables est très avancée", a assuré mercredi 24 janvier Nicolas Garnier, délégué général l'association de collectivités Amorce, au Journal de l'Environnement.

L'idée d'une "fiscalité amont", c'est-à-dire ciblant les produits avant qu'ils ne deviennent des déchets, fait en effet partie d'une synthèse élaborée par le gouvernement à l'issue d'une première phase de consultation pour l'élaboration de la feuille de route sur l'économie circulaire, affirme par ailleurs l'AFP. Lancée en octobre et pilotée par la secrétaire d'État à la Transition écologique et solidaire, Brune Poirson, cette feuille de route, attendue pour mars, vise à améliorer la gestion du cycle de vie des produits, de leur conception jusqu'à leur traitement lorsqu'ils deviennent déchets.

Plusieurs options sont évoquées :

[Visualiser l'article](#)

o Taxer les entreprises qui vendent des produits recyclables ou valorisables mais pas encore intégrés dans les dispositifs gérés par les éco-organismes (comme Citeo pour les déchets d'emballages ou les papiers et cartons),

o Taxer celles qui vendent des textiles sanitaires (serviettes hygiéniques, couches, etc.) ou certains produits jetables à usage unique,

o Introduire un bonus/malus en fonction du caractère réparable ou non des produits.

#### 180 KILOS DE DÉCHETS NON RECYCLABLES PAR AN ET PAR HABITANT

Pour Amorce, une telle mesure devrait viser tous "les produits de grande consommation non recyclables et non fermentescibles (non biodégradables, ndlr)" pour réduire la mise sur le marché de produits non recyclables. Ils représentent 180 kg de déchets par an et par habitant, soit un tiers des déchets ménagers, selon Amorce.

Une telle mesure mettrait fin à un "paradoxe", estiment les entreprises de recyclage. "Aujourd'hui, on a des produits, qui parce qu'ils ne rentrent pas dans le spectre d'un éco-organisme, peuvent continuer à être mis sur le marché sans avoir d'impact fiscal alors qu'ils sont relativement nombreux", indique à l'AFP Jean-Philippe Carpentier, président de la fédération du secteur, [Federec](#).

Les éco-organismes prélèvent eux une contribution sur les produits qui rentrent dans leur périmètre, ce qui finance leur traitement une fois qu'ils sont jetés. "On ne sait pas si ce sera retenu au final, mais on le voit comme un signal positif", a réagi Laura Chatel de l'association Zero Waste.

Parmi les autres pistes en discussion figure le développement de la consigne pour certains déchets, l'alourdissement de la fiscalité pour la mise en décharge et l'incinération, ou la simplification des logos censés informer le consommateur sur le tri. Des mesures devraient aussi permettre d'augmenter l'introduction de matières premières recyclées dans les produits.



## Recyclage : réflexion autour d'une taxation des produits non recyclables

Le gouvernement réfléchit à taxer les produits non recyclables ou dont la fin de vie n'est pas suffisamment prise en compte par leurs fabricants, a appris l'AFP de sources concordantes.

L'idée d'une « fiscalité amont », c'est-à-dire ciblant les produits avant qu'ils ne deviennent des déchets, fait partie d'une synthèse élaborée par le gouvernement à l'issue d'une première phase de consultation pour l'élaboration de la feuille de route sur l'économie circulaire.

Lancée en octobre et pilotée par la secrétaire d'Etat à la Transition écologique et solidaire, Brune Poirson, cette feuille de route, attendue pour mars, vise à améliorer la gestion du cycle de vie des produits, de leur conception jusqu'à leur traitement lorsqu'ils deviennent déchets.

Quatre options sont évoquées : taxer les entreprises qui vendent des produits recyclables ou valorisables mais pas encore intégrés dans les dispositifs gérés par les éco-organismes (comme Citeo pour les déchets d'emballages ou les papiers et cartons), taxer celles qui vendent des textiles sanitaires (serviettes hygiéniques, couches, etc.) ou certains produits jetables à usage unique, ou encore introduire un bonus/malus en fonction du caractère réparable ou non des produits.

Pour l'association de collectivités Amorce, une telle mesure devrait viser tous « les produits de grande consommation non recyclables et non fermentescibles (non biodégradables, ndlr) » pour réduire la mise sur le marché de produits non recyclables.

Ils représentent 180 kg de déchets par an et par habitant, soit un tiers des déchets ménagers, selon Amorce.

Pour les entreprises de recyclage, une telle mesure mettrait fin à un « paradoxe ».

« Aujourd'hui, on a des produits, qui parce qu'ils ne rentrent pas dans le spectre d'un éco-organisme, peuvent continuer à être mis sur le marché sans avoir d'impact fiscal alors qu'ils sont relativement nombreux », indique à l'AFP Jean-Philippe Carpentier, président de la fédération du secteur, Federec.

Les éco-organismes prélèvent eux une contribution sur les produits qui rentrent dans leur périmètre, ce qui finance leur traitement une fois qu'ils sont jetés.

« On ne sait pas si ce sera retenu au final, mais on le voit comme un signal positif », a réagi Laura Chatel de l'association Zero Waste.

Parmi les autres pistes en discussion figure le développement de la consigne pour certains déchets, l'alourdissement de la fiscalité pour la mise en décharge et l'incinération, ou la simplification des logos censés informer le consommateur sur le tri.

Une « pré-feuille de route » doit être publiée le 5 février puis mise en consultation, indique-t-on simplement au ministère de la Transition écologique et solidaire, sans s'avancer sur de futures mesures.

AFP



## Réflexion sur une taxation des produits non recyclables



Paris (AFP): Le gouvernement réfléchit à taxer les produits non recyclables ou dont la fin de vie n'est pas suffisamment prise en compte par leurs fabricants, a appris l'AFP de sources...

concordantes, une mesure défendue par de nombreux acteurs du secteur des déchets.

L'idée d'une "fiscalité amont", c'est-à-dire ciblant les produits avant qu'ils ne deviennent des déchets, fait partie d'une synthèse élaborée par le gouvernement à l'issue d'une première phase de consultation pour l'élaboration de la feuille de route sur l'économie circulaire.

Lancée en octobre et pilotée par la secrétaire d'Etat à la Transition écologique et solidaire, Brune Poirson, cette feuille de route, attendue pour mars, vise à améliorer la gestion du cycle de vie des produits, de leur conception jusqu'à leur traitement lorsqu'ils deviennent déchets.

Quatre options sont évoquées: taxer les entreprises qui vendent des produits recyclables ou valorisables mais pas encore intégrés dans les dispositifs gérés par les éco-organismes (comme Citeo pour les déchets d'emballages ou les papiers et cartons), taxer celles qui vendent des textiles sanitaires (serviettes hygiéniques, couches, etc.) ou certains produits jetables à usage unique, ou encore introduire un bonus/malus en fonction du caractère réparable ou non des produits.

Pour l'association de collectivités Amorce, une telle mesure devrait viser tous "les produits de grande consommation non recyclables et non fermentescibles (non biodégradables, ndlr)" pour réduire la mise sur le marché de produits non recyclables.

Ils représentent 180 kg de déchets par an et par habitant, soit un tiers des déchets ménagers, selon Amorce.



Une telle mesure mettrait fin à un "paradoxe", estiment les entreprises de recyclage.

"Aujourd'hui, on a des produits, qui parce qu'ils ne rentrent pas dans le spectre d'un éco-organisme, peuvent continuer à être mis sur le marché sans avoir d'impact fiscal alors qu'ils sont relativement nombreux", indique à l'AFP Jean-Philippe Carpentier, président de la fédération du secteur, Federec.

Les éco-organismes prélèvent eux une contribution sur les produits qui rentrent dans leur périmètre, ce qui finance leur traitement une fois qu'ils sont jetés.

"On ne sait pas si ce sera retenu au final, mais on le voit comme un signal positif", a réagi Laura Chatel de l'association Zero Waste.

Parmi les autres pistes en discussion figure le développement de la consigne pour certains déchets, l'alourdissement de la fiscalité pour la mise en décharge et l'incinération, ou la simplification des logos censés informer le consommateur sur le tri.

Des mesures devraient aussi permettre d'augmenter l'introduction de matières premières recyclées dans les produits.

"Sans la garantie d'un débouché, la machine du recyclage ne fonctionne pas", avait défendu mi-décembre Brune Poirson.

Une "pré-feuille de route" doit être publiée le 5 février puis mise en consultation, indique-t-on simplement au ministère de la Transition écologique et solidaire, sans s'avancer sur de futures mesures.

La France s'est fixé comme objectif de réduire de moitié la quantité de déchets mis en décharge d'ici 2025, et le gouvernement veut aussi recycler 100% des plastiques.



## Depeche - Réflexion sur une taxation des produits non recyclables



© AFP/Archives | Le gouvernement réfléchit à taxer les produits non recyclables

PARIS (AFP) -

Le gouvernement réfléchit à taxer les produits non recyclables ou dont la fin de vie n'est pas suffisamment prise en compte par leurs fabricants, a appris l'AFP de sources concordantes, une mesure défendue par de nombreux acteurs du secteur des déchets.

L'idée d'une "fiscalité amont", c'est-à-dire ciblant les produits avant qu'ils ne deviennent des déchets, fait partie d'une synthèse élaborée par le gouvernement à l'issue d'une première phase de consultation pour l'élaboration de la feuille de route sur l'économie circulaire.

Lancée en octobre et pilotée par la secrétaire d'Etat à la Transition écologique et solidaire, Brune Poirson, cette feuille de route, attendue pour mars, vise à améliorer la gestion du cycle de vie des produits, de leur conception jusqu'à leur traitement lorsqu'ils deviennent déchets.

Quatre options sont évoquées: taxer les entreprises qui vendent des produits recyclables ou valorisables mais pas encore intégrés dans les dispositifs gérés par les éco-organismes (comme Citeo pour les déchets d'emballages ou les papiers et cartons), taxer celles qui vendent des textiles sanitaires (serviettes hygiéniques, couches, etc.) ou certains produits jetables à usage unique, ou encore introduire un bonus/malus en fonction du caractère réparable ou non des produits.



[Visualiser l'article](#)

Pour l'association de collectivités Amorce, une telle mesure devrait viser tous "les produits de grande consommation non recyclables et non fermentescibles (non biodégradables, ndlr)" pour réduire la mise sur le marché de produits non recyclables.

Ils représentent 180 kg de déchets par an et par habitant, soit un tiers des déchets ménagers, selon Amorce.

Une telle mesure mettrait fin à un "paradoxe", estiment les entreprises de recyclage.

"Aujourd'hui, on a des produits, qui parce qu'ils ne rentrent pas dans le spectre d'un éco-organisme, peuvent continuer à être mis sur le marché sans avoir d'impact fiscal alors qu'ils sont relativement nombreux", indique à l'AFP Jean-Philippe Carpentier, président de la fédération du secteur, Federec.

Les éco-organismes prélèvent eux une contribution sur les produits qui rentrent dans leur périmètre, ce qui finance leur traitement une fois qu'ils sont jetés.

"On ne sait pas si ce sera retenu au final, mais on le voit comme un signal positif", a réagi Laura Chatel de l'association Zero Waste.

Parmi les autres pistes en discussion figure le développement de la consigne pour certains déchets, l'alourdissement de la fiscalité pour la mise en décharge et l'incinération, ou la simplification des logos censés informer le consommateur sur le tri.

Des mesures devraient aussi permettre d'augmenter l'introduction de matières premières recyclées dans les produits.

"Sans la garantie d'un débouché, la machine du recyclage ne fonctionne pas", avait défendu mi-décembre Brune Poirson.

Une "pré-feuille de route" doit être publiée le 5 février puis mise en consultation, indique-t-on simplement au ministère de la Transition écologique et solidaire, sans s'avancer sur de futures mesures.

La France s'est fixé comme objectif de réduire de moitié la quantité de déchets mis en décharge d'ici 2025, et le gouvernement veut aussi recycler 100% des plastiques.

© 2018 AFP



## Réflexion sur une taxation des produits non recyclables

Auteur : Par AFP - Paris



© CHARLY TRIBALLEAU / AFP/Archives

**Le gouvernement réfléchit à taxer les produits non recyclables ou dont la fin de vie n'est pas suffisamment prise en compte par leurs fabricants, a appris l'AFP de sources concordantes, une mesure défendue par de nombreux acteurs du secteur des déchets.**

L'idée d'une "fiscalité amont", c'est-à-dire ciblant les produits avant qu'ils ne deviennent des déchets, fait partie d'une synthèse élaborée par le gouvernement à l'issue d'une première phase de consultation pour l'élaboration de la feuille de route sur l'économie circulaire.

Lancée en octobre et pilotée par la secrétaire d'Etat à la Transition écologique et solidaire, Brune Poirson, cette feuille de route, attendue pour mars, vise à améliorer la gestion du cycle de vie des produits, de leur conception jusqu'à leur traitement lorsqu'ils deviennent déchets.

Quatre options sont évoquées: taxer les entreprises qui vendent des produits recyclables ou valorisables mais pas encore intégrés dans les dispositifs gérés par les éco-organismes (comme Citeo pour les déchets d'emballages ou les papiers et cartons), taxer celles qui vendent des textiles sanitaires (serviettes hygiéniques,

[Visualiser l'article](#)

couches, etc.) ou certains produits jetables à usage unique, ou encore introduire un bonus/malus en fonction du caractère réparable ou non des produits.

Pour l'association de collectivités Amorce, une telle mesure devrait viser tous "les produits de grande consommation non recyclables et non fermentescibles (non biodégradables, ndlr)" pour réduire la mise sur le marché de produits non recyclables.

Ils représentent 180 kg de déchets par an et par habitant, soit un tiers des déchets ménagers, selon Amorce.

Une telle mesure mettrait fin à un "paradoxe", estiment les entreprises de recyclage.

"Aujourd'hui, on a des produits, qui parce qu'ils ne rentrent pas dans le spectre d'un éco-organisme, peuvent continuer à être mis sur le marché sans avoir d'impact fiscal alors qu'ils sont relativement nombreux", indique à l'AFP Jean-Philippe Carpentier, président de la fédération du secteur, Federec.

Les éco-organismes prélèvent eux une contribution sur les produits qui rentrent dans leur périmètre, ce qui finance leur traitement une fois qu'ils sont jetés.

"On ne sait pas si ce sera retenu au final, mais on le voit comme un signal positif", a réagi Laura Chatel de l'association Zero Waste.

Parmi les autres pistes en discussion figure le développement de la consigne pour certains déchets, l'alourdissement de la fiscalité pour la mise en décharge et l'incinération, ou la simplification des logos censés informer le consommateur sur le tri.

Des mesures devraient aussi permettre d'augmenter l'introduction de matières premières recyclées dans les produits.

"Sans la garantie d'un débouché, la machine du recyclage ne fonctionne pas", avait défendu mi-décembre Brune Poirson.

Une "pré-feuille de route" doit être publiée le 5 février puis mise en consultation, indique-t-on simplement au ministère de la Transition écologique et solidaire, sans s'avancer sur de futures mesures.

La France s'est fixé comme objectif de réduire de moitié la quantité de déchets mis en décharge d'ici 2025, et le gouvernement veut aussi recycler 100% des plastiques.



## Réflexion sur une taxation des produits non recyclables

AFP



Réflexion sur une taxation des produits non recyclables © AFP/Archives / CHARLY TRIBALLEAU

Le gouvernement réfléchit à taxer les produits non recyclables ou dont la fin de vie n'est pas suffisamment prise en compte par leurs fabricants, a appris l'AFP de sources concordantes, une mesure défendue par de nombreux acteurs du secteur des déchets.

L'idée d'une "fiscalité amont", c'est-à-dire ciblant les produits avant qu'ils ne deviennent des déchets, fait partie d'une synthèse élaborée par le gouvernement à l'issue d'une première phase de consultation pour l'élaboration de la feuille de route sur l'économie circulaire.

Lancée en octobre et pilotée par la secrétaire d'Etat à la Transition écologique et solidaire, Brune Poirson, cette feuille de route, attendue pour mars, vise à améliorer la gestion du cycle de vie des produits, de leur conception jusqu'à leur traitement lorsqu'ils deviennent déchets.

Quatre options sont évoquées: taxer les entreprises qui vendent des produits recyclables ou valorisables mais pas encore intégrés dans les dispositifs gérés par les éco-organismes (comme Citeo pour les déchets d'emballages ou les papiers et cartons), taxer celles qui vendent des textiles sanitaires (serviettes hygiéniques,

[Visualiser l'article](#)

couches, etc.) ou certains produits jetables à usage unique, ou encore introduire un bonus/malus en fonction du caractère réparable ou non des produits.

Pour l'association de collectivités Amorce, une telle mesure devrait viser tous "les produits de grande consommation non recyclables et non fermentescibles (non biodégradables, ndlr)" pour réduire la mise sur le marché de produits non recyclables.

Ils représentent 180 kg de déchets par an et par habitant, soit un tiers des déchets ménagers, selon Amorce.

Une telle mesure mettrait fin à un "paradoxe", estiment les entreprises de recyclage.

"Aujourd'hui, on a des produits, qui parce qu'ils ne rentrent pas dans le spectre d'un éco-organisme, peuvent continuer à être mis sur le marché sans avoir d'impact fiscal alors qu'ils sont relativement nombreux", indique à l'AFP Jean-Philippe Carpentier, président de la fédération du secteur, Federec.

Les éco-organismes prélèvent eux une contribution sur les produits qui rentrent dans leur périmètre, ce qui finance leur traitement une fois qu'ils sont jetés.

"On ne sait pas si ce sera retenu au final, mais on le voit comme un signal positif", a réagi Laura Chatel de l'association Zero Waste.

Parmi les autres pistes en discussion figure le développement de la consigne pour certains déchets, l'alourdissement de la fiscalité pour la mise en décharge et l'incinération, ou la simplification des logos censés informer le consommateur sur le tri.

Des mesures devraient aussi permettre d'augmenter l'introduction de matières premières recyclées dans les produits.

"Sans la garantie d'un débouché, la machine du recyclage ne fonctionne pas", avait défendu mi-décembre Brune Poirson.

Une "pré-feuille de route" doit être publiée le 5 février puis mise en consultation, indique-t-on simplement au ministère de la Transition écologique et solidaire, sans s'avancer sur de futures mesures.

La France s'est fixé comme objectif de réduire de moitié la quantité de déchets mis en décharge d'ici 2025, et le gouvernement veut aussi recycler 100 % des plastiques.



## Réflexion sur une taxation des produits non recyclables



Le gouvernement réfléchit à taxer les produits non recyclables Photo CHARLY TRIBALLEAU. AFP

Le gouvernement réfléchit à taxer les produits non recyclables ou dont la fin de vie n'est pas suffisamment prise en compte par leurs fabricants, a appris l'AFP de sources concordantes, une mesure défendue par de nombreux acteurs du secteur des déchets.

L'idée d'une «fiscalité amont», c'est-à-dire ciblant les produits avant qu'ils ne deviennent des déchets, fait partie d'une synthèse élaborée par le gouvernement à l'issue d'une première phase de consultation pour l'élaboration de la feuille de route sur l'économie circulaire.

Lancée en octobre et pilotée par la secrétaire d'Etat à la Transition écologique et solidaire, Brune Poirson, cette feuille de route, attendue pour mars, vise à améliorer la gestion du cycle de vie des produits, de leur conception jusqu'à leur traitement lorsqu'ils deviennent déchets.

[Visualiser l'article](#)

Quatre options sont évoquées: taxer les entreprises qui vendent des produits recyclables ou valorisables mais pas encore intégrés dans les dispositifs gérés par les éco-organismes (comme Citeo pour les déchets d'emballages ou les papiers et cartons), taxer celles qui vendent des textiles sanitaires (serviettes hygiéniques, couches, etc.) ou certains produits jetables à usage unique, ou encore introduire un bonus/malus en fonction du caractère réparable ou non des produits.

Pour l'association de collectivités Amorce, une telle mesure devrait viser tous «les produits de grande consommation non recyclables et non fermentescibles (non biodégradables, ndlr)» pour réduire la mise sur le marché de produits non recyclables.

Ils représentent 180 kg de déchets par an et par habitant, soit un tiers des déchets ménagers, selon Amorce.

Une telle mesure mettrait fin à un «paradoxe», estiment les entreprises de recyclage.

«Aujourd'hui, on a des produits, qui parce qu'ils ne rentrent pas dans le spectre d'un éco-organisme, peuvent continuer à être mis sur le marché sans avoir d'impact fiscal alors qu'ils sont relativement nombreux», indique à l'AFP Jean-Philippe Carpentier, président de la fédération du secteur, Federec.

Les éco-organismes prélèvent eux une contribution sur les produits qui rentrent dans leur périmètre, ce qui finance leur traitement une fois qu'ils sont jetés.

«On ne sait pas si ce sera retenu au final, mais on le voit comme un signal positif», a réagi Laura Chatel de l'association Zero Waste.

Parmi les autres pistes en discussion figure le développement de la consigne pour certains déchets, l'alourdissement de la fiscalité pour la mise en décharge et l'incinération, ou la simplification des logos censés informer le consommateur sur le tri.

Des mesures devraient aussi permettre d'augmenter l'introduction de matières premières recyclées dans les produits.

«Sans la garantie d'un débouché, la machine du recyclage ne fonctionne pas», avait défendu mi-décembre Brune Poirson.

Une «pré-feuille de route» doit être publiée le 5 février puis mise en consultation, indique-t-on simplement au ministère de la Transition écologique et solidaire, sans s'avancer sur de futures mesures.

La France s'est fixé comme objectif de réduire de moitié la quantité de déchets mis en décharge d'ici 2025, et le gouvernement veut aussi recycler 100% des plastiques.

AFP



## Réflexion sur une taxation des produits non recyclables



Le gouvernement réfléchit à taxer les produits non recyclables (AFP/Archives-CHARLY TRIBALLEAU)

Le gouvernement réfléchit à taxer les produits non recyclables ou dont la fin de vie n'est pas suffisamment prise en compte par leurs fabricants, a appris l'AFP de sources concordantes, une mesure défendue par de nombreux acteurs du secteur des déchets.

L'idée d'une "fiscalité amont", c'est-à-dire ciblant les produits avant qu'ils ne deviennent des déchets, fait partie d'une synthèse élaborée par le gouvernement à l'issue d'une première phase de consultation pour l'élaboration de la feuille de route sur l'économie circulaire.

Lancée en octobre et pilotée par la secrétaire d'Etat à la Transition écologique et solidaire, Brune Poirson, cette feuille de route, attendue pour mars, vise à améliorer la gestion du cycle de vie des produits, de leur conception jusqu'à leur traitement lorsqu'ils deviennent déchets.

Quatre options sont évoquées: taxer les entreprises qui vendent des produits recyclables ou valorisables mais pas encore intégrés dans les dispositifs gérés par les éco-organismes (comme Citeo pour les déchets d'emballages ou les papiers et cartons), taxer celles qui vendent des textiles sanitaires (serviettes hygiéniques, couches, etc.) ou certains produits jetables à usage unique, ou encore introduire un bonus/malus en fonction du caractère réparable ou non des produits.



Pour l'association de collectivités Amorce, une telle mesure devrait viser tous "les produits de grande consommation non recyclables et non fermentescibles (non biodégradables, ndlr)" pour réduire la mise sur le marché de produits non recyclables.

Ils représentent 180 kg de déchets par an et par habitant, soit un tiers des déchets ménagers, selon Amorce.

Une telle mesure mettrait fin à un "paradoxe", estiment les entreprises de recyclage.

"Aujourd'hui, on a des produits, qui parce qu'ils ne rentrent pas dans le spectre d'un éco-organisme, peuvent continuer à être mis sur le marché sans avoir d'impact fiscal alors qu'ils sont relativement nombreux", indique à l'AFP Jean-Philippe Carpentier, président de la fédération du secteur, Federec.

Les éco-organismes prélèvent eux une contribution sur les produits qui rentrent dans leur périmètre, ce qui finance leur traitement une fois qu'ils sont jetés.

"On ne sait pas si ce sera retenu au final, mais on le voit comme un signal positif", a réagi Laura Chatel de l'association Zero Waste.

Parmi les autres pistes en discussion figure le développement de la consigne pour certains déchets, l'alourdissement de la fiscalité pour la mise en décharge et l'incinération, ou la simplification des logos censés informer le consommateur sur le tri.

Des mesures devraient aussi permettre d'augmenter l'introduction de matières premières recyclées dans les produits.

"Sans la garantie d'un débouché, la machine du recyclage ne fonctionne pas", avait défendu mi-décembre Brune Poirson.

Une "pré-feuille de route" doit être publiée le 5 février puis mise en consultation, indique-t-on simplement au ministère de la Transition écologique et solidaire, sans s'avancer sur de futures mesures.

La France s'est fixé comme objectif de réduire de moitié la quantité de déchets mis en décharge d'ici 2025, et le gouvernement veut aussi recycler 100% des plastiques.



## Le gouvernement propose de taxer les produits non recyclables

Le gouvernement réfléchit à taxer les produits non recyclables ou dont la fin de vie n'est pas suffisamment prise en compte par leurs fabricants. Une mesure défendue par de nombreux acteurs du secteur des déchets.

L'idée d'une "fiscalité amont", c'est-à-dire ciblant les produits avant qu'ils ne deviennent des déchets, fait partie d'une synthèse élaborée par le gouvernement à l'issue d'une première phase de consultation pour l'élaboration de la feuille de route sur l'économie circulaire.

Lancée en octobre et pilotée par la secrétaire d'Etat à la Transition écologique et solidaire, Brune Poirson, cette feuille de route, attendue pour mars, vise à améliorer la gestion du cycle de vie des produits, de leur conception jusqu'à leur traitement lorsqu'ils deviennent déchets.

Quatre options sont évoquées : taxer les entreprises qui vendent des produits recyclables ou valorisables mais pas encore intégrés dans les dispositifs gérés par les éco-organismes (comme Citeo pour les déchets d'emballages ou les papiers et cartons), taxer celles qui vendent des textiles sanitaires (serviettes hygiéniques, couches, etc.) ou certains produits jetables à usage unique, ou encore introduire un bonus/malus en fonction du caractère réparable ou non des produits.

Pour l'association de collectivités Amorce, une telle mesure devrait viser tous *"les produits de grande consommation non recyclables et non fermentescibles (non biodégradables, ndlr)"* pour réduire la mise sur le marché de produits non recyclables. Ils représentent 180 kg de déchets par an et par habitant, soit un tiers des déchets ménagers, selon Amorce.

### Garantir des débouchés

Une telle mesure mettrait fin à un "paradoxe", estiment les entreprises de recyclage. *"Aujourd'hui, on a des produits, qui parce qu'ils ne rentrent pas dans le spectre d'un éco-organisme, peuvent continuer à être mis sur le marché sans avoir d'impact fiscal alors qu'ils sont relativement nombreux"*, indique à l'AFP Jean-Philippe Carpentier, président de la fédération du secteur, Federec.

Les éco-organismes prélèvent eux une contribution sur les produits qui rentrent dans leur périmètre, ce qui finance leur traitement une fois qu'ils sont jetés. *"On ne sait pas si ce sera retenu au final, mais on le voit comme un signal positif"*, a réagi Laura Chatel de l'association Zero Waste.

Parmi les autres pistes en discussion figure le développement de la consigne pour certains déchets, l'alourdissement de la fiscalité pour la mise en décharge et l'incinération, ou la simplification des logos censés informer le consommateur sur le tri.

Des mesures devraient aussi permettre d'augmenter l'introduction de matières premières recyclées dans les produits. *"Sans la garantie d'un débouché, la machine du recyclage ne fonctionne pas"*, avait défendu mi-décembre Brune Poirson.

Une "pré-feuille de route" doit être publiée le 5 février puis mise en consultation, indique-t-on simplement au ministère de la Transition écologique et solidaire, sans s'avancer sur de futures mesures. La France s'est fixé

www.novethic.fr

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

comme objectif de réduire de moitié la quantité de déchets mis en décharge d'ici 2025, et le gouvernement veut aussi recycler 100% des plastiques.

La Rédaction avec AFP

© 2018 Novethic - Tous droits réservés



## Réflexion sur une taxation des produits non recyclables



Le gouvernement réfléchit à taxer les produits non recyclables CHARLY TRIBALLEAU

Le gouvernement réfléchit à taxer les produits non recyclables ou dont la fin de vie n'est pas suffisamment prise en compte par leurs fabricants, a appris l'AFP de sources concordantes, une mesure défendue par de nombreux acteurs du secteur des déchets.

L'idée d'une "fiscalité amont", c'est-à-dire ciblant les produits avant qu'ils ne deviennent des déchets, fait partie d'une synthèse élaborée par le gouvernement à l'issue d'une première phase de consultation pour l'élaboration de la feuille de route sur l'économie circulaire.

Lancée en octobre et pilotée par la secrétaire d'Etat à la Transition écologique et solidaire, Brune Poirson, cette feuille de route, attendue pour mars, vise à améliorer la gestion du cycle de vie des produits, de leur conception jusqu'à leur traitement lorsqu'ils deviennent déchets.

Quatre options sont évoquées: taxer les entreprises qui vendent des produits recyclables ou valorisables mais pas encore intégrés dans les dispositifs gérés par les éco-organismes (comme Citeo pour les déchets

[Visualiser l'article](#)

d'emballages ou les papiers et cartons), taxer celles qui vendent des textiles sanitaires (serviettes hygiéniques, couches, etc.) ou certains produits jetables à usage unique, ou encore introduire un bonus/malus en fonction du caractère réparable ou non des produits.

Pour l'association de collectivités Amorce, une telle mesure devrait viser tous "les produits de grande consommation non recyclables et non fermentescibles (non biodégradables, ndlr)" pour réduire la mise sur le marché de produits non recyclables.

Ils représentent 180 kg de déchets par an et par habitant, soit un tiers des déchets ménagers, selon Amorce.

Une telle mesure mettrait fin à un "paradoxe", estiment les entreprises de recyclage.

"Aujourd'hui, on a des produits, qui parce qu'ils ne rentrent pas dans le spectre d'un éco-organisme, peuvent continuer à être mis sur le marché sans avoir d'impact fiscal alors qu'ils sont relativement nombreux", indique à l'AFP Jean-Philippe Carpentier, président de la fédération du secteur, Federec.

Les éco-organismes prélèvent eux une contribution sur les produits qui rentrent dans leur périmètre, ce qui finance leur traitement une fois qu'ils sont jetés.

"On ne sait pas si ce sera retenu au final, mais on le voit comme un signal positif", a réagi Laura Chatel de l'association Zero Waste.

Parmi les autres pistes en discussion figure le développement de la consigne pour certains déchets, l'alourdissement de la fiscalité pour la mise en décharge et l'incinération, ou la simplification des logos censés informer le consommateur sur le tri.

Des mesures devraient aussi permettre d'augmenter l'introduction de matières premières recyclées dans les produits.

"Sans la garantie d'un débouché, la machine du recyclage ne fonctionne pas", avait défendu mi-décembre Brune Poirson.

Une "pré-feuille de route" doit être publiée le 5 février puis mise en consultation, indique-t-on simplement au ministère de la Transition écologique et solidaire, sans s'avancer sur de futures mesures.

La France s'est fixé comme objectif de réduire de moitié la quantité de déchets mis en décharge d'ici 2025, et le gouvernement veut aussi recycler 100% des plastiques.



www.zonebourse.com

Pays : France

Dynamisme : 0



## Recyclage : réflexion autour d'une taxation des produits non recyclables

(AFP) --Le gouvernement réfléchit à taxer les produits non recyclables ou dont la fin de vie n'est pas suffisamment prise en compte par leurs fabricants, a appris l'AFP de sources concordantes.

L'idée d'une "fiscalité amont", c'est-à-dire ciblant les produits avant qu'ils ne deviennent des déchets, fait partie d'une synthèse élaborée par le gouvernement à l'issue d'une première phase de consultation pour l'élaboration de la feuille de route sur l'économie circulaire.

Lancée en octobre et pilotée par la secrétaire d'État à la Transition écologique et solidaire, Brune Poirson, cette feuille de route, attendue pour mars, vise à améliorer la gestion du cycle de vie des produits, de leur conception jusqu'à leur traitement lorsqu'ils deviennent déchets.

Quatre options sont évoquées: taxer les entreprises qui vendent des produits recyclables ou valorisables mais pas encore intégrés dans les dispositifs gérés par les éco-organismes (comme Citeo pour les déchets d'emballages ou les papiers et cartons), taxer celles qui vendent des textiles sanitaires (serviettes hygiéniques, couches, etc.) ou certains produits jetables à usage unique, ou encore introduire un bonus/malus en fonction du caractère réparable ou non des produits.

Pour l'association de collectivités Amorce, une telle mesure devrait viser tous "les produits de grande consommation non recyclables et non fermentescibles" (non biodégradables, ndlr), pour réduire la mise sur le marché de produits non recyclables.

Ils représentent 180 kg de déchets par an et par habitant, soit un tiers des déchets ménagers, selon Amorce.

Pour les entreprises de recyclage, une telle mesure mettrait fin à un "paradoxe".

"Aujourd'hui, on a des produits, qui parce qu'ils ne rentrent pas dans le spectre d'un éco-organisme, peuvent continuer à être mis sur le marché sans avoir d'impact fiscal alors qu'ils sont relativement nombreux", indique à l'AFP Jean-Philippe Carpentier, président de la fédération du secteur, Federec.

Les éco-organismes prélèvent eux une contribution sur les produits qui rentrent dans leur périmètre, ce qui finance leur traitement une fois qu'ils sont jetés.

"On ne sait pas si ce sera retenu au final, mais on le voit comme un signal positif", a réagi Laura Chatel de l'association Zero Waste.

Parmi les autres pistes en discussion figure le développement de la consigne pour certains déchets, l'alourdissement de la fiscalité pour la mise en décharge et l'incinération, ou la simplification des logos censés informer le consommateur sur le tri.

Une "pré-feuille de route" doit être publiée le 5 février puis mise en consultation, indique-t-on simplement au ministère de la Transition écologique et solidaire, sans s'avancer sur de futures mesures.

Agefi-Dow Jones The financial newswires



## Actualisé: Réflexion sur une taxation des produits non recyclables

Le gouvernement réfléchit à taxer les produits non recyclables ou dont la fin de vie n'est pas suffisamment prise en compte par leurs fabricants, a appris l'AFP de sources concordantes.

L'idée d'une "fiscalité amont", c'est-à-dire ciblant les produits avant qu'ils ne deviennent des déchets, fait partie d'une synthèse élaborée par le gouvernement à l'issue d'une première phase de consultation pour l'élaboration de la feuille de route sur l'économie circulaire.

Lancée en octobre et pilotée par la secrétaire d'État à la Transition écologique et solidaire, Brune Poirson, cette feuille de route, attendue pour mars, vise à améliorer la gestion du cycle de vie des produits, de leur conception jusqu'à leur traitement lorsqu'ils deviennent déchets.

Quatre options sont évoquées: taxer les entreprises qui vendent des produits recyclables ou valorisables mais pas encore intégrés dans les dispositifs gérés par les éco-organismes (comme Citeo pour les déchets d'emballages ou les papiers et cartons), taxer celles qui vendent des textiles sanitaires (serviettes hygiéniques, couches, etc.) ou certains produits jetables à usage unique, ou encore introduire un bonus/malus en fonction du caractère réparable ou non des produits.

Pour l'association de collectivités Amorce, une telle mesure devrait viser tous "les produits de grande consommation non recyclables et non fermentescibles" (non biodégradables, ndlr), pour réduire la mise sur le marché de produits non recyclables.

Ils représentent 180 kg de déchets par an et par habitant, soit un tiers des déchets ménagers, selon Amorce.

Pour les entreprises de recyclage, une telle mesure mettrait fin à un "paradoxe".

"Aujourd'hui, on a des produits, qui parce qu'ils ne rentrent pas dans le spectre d'un éco-organisme, peuvent continuer à être mis sur le marché sans avoir d'impact fiscal alors qu'ils sont relativement nombreux", indique à l'AFP Jean-Philippe Carpentier, président de la fédération du secteur, [Federec](#).



[Visualiser l'article](#)

Les éco-organismes prélèvent eux une contribution sur les produits qui rentrent dans leur périmètre, ce qui finance leur traitement une fois qu'ils sont jetés.

"On ne sait pas si ce sera retenu au final, mais on le voit comme un signal positif", a réagi Laura Chatel de l'association Zero Waste.

Parmi les autres pistes en discussion figure le développement de la consigne pour certains déchets, l'alourdissement de la fiscalité pour la mise en décharge et l'incinération, ou la simplification des logos censés informer le consommateur sur le tri.

Une "pré-feuille de route" doit être publiée le 5 février puis mise en consultation, indique-t-on simplement au ministère de la Transition écologique et solidaire, sans s'avancer sur de futures mesures.



## Réflexion sur une taxation des produits non recyclables



Le gouvernement réfléchit à taxer les produits non recyclables © AFP/Archives CHARLY TRIBALLEAU

Le gouvernement réfléchit à taxer les produits non recyclables ou dont la fin de vie n'est pas suffisamment prise en compte par leurs fabricants, a appris l'AFP de sources concordantes, une mesure défendue par de nombreux acteurs du secteur des déchets.

L'idée d'une "*fiscalité amont*", c'est-à-dire ciblant les produits avant qu'ils ne deviennent des déchets, fait partie d'une synthèse élaborée par le gouvernement à l'issue d'une première phase de consultation pour l'élaboration de la feuille de route sur l'économie circulaire.

Lancée en octobre et pilotée par la secrétaire d'Etat à la Transition écologique et solidaire, Brune Poirson, cette feuille de route, attendue pour mars, vise à améliorer la gestion du cycle de vie des produits, de leur conception jusqu'à leur traitement lorsqu'ils deviennent déchets.

Quatre options sont évoquées: taxer les entreprises qui vendent des produits recyclables ou valorisables mais pas encore intégrés dans les dispositifs gérés par les éco-organismes (comme Citeo pour les déchets d'emballages ou les papiers et cartons), taxer celles qui vendent des textiles sanitaires (serviettes hygiéniques,

[Visualiser l'article](#)

couches, etc.) ou certains produits jetables à usage unique, ou encore introduire un bonus/malus en fonction du caractère réparable ou non des produits.

Pour l'association de collectivités Amorce, une telle mesure devrait viser tous *“les produits de grande consommation non recyclables et non fermentescibles (non biodégradables, ndlr)”* pour réduire la mise sur le marché de produits non recyclables.

Ils représentent 180 kg de déchets par an et par habitant, soit un tiers des déchets ménagers, selon Amorce.

Une telle mesure mettrait fin à un *“paradoxe”*, estiment les entreprises de recyclage.

*“Aujourd'hui, on a des produits, qui parce qu'ils ne rentrent pas dans le spectre d'un éco-organisme, peuvent continuer à être mis sur le marché sans avoir d'impact fiscal alors qu'ils sont relativement nombreux”*, indique à l'AFP Jean-Philippe Carpentier, président de la fédération du secteur, [Federec](#).

Les éco-organismes prélèvent eux une contribution sur les produits qui rentrent dans leur périmètre, ce qui finance leur traitement une fois qu'ils sont jetés.

*“On ne sait pas si ce sera retenu au final, mais on le voit comme un signal positif”*, a réagi Laura Chatel de l'association Zero Waste.

Parmi les autres pistes en discussion figure le développement de la consigne pour certains déchets, l'alourdissement de la fiscalité pour la mise en décharge et l'incinération, ou la simplification des logos censés informer le consommateur sur le tri.

Des mesures devraient aussi permettre d'augmenter l'introduction de matières premières recyclées dans les produits.

*“Sans la garantie d'un débouché, la machine du recyclage ne fonctionne pas”*, avait défendu mi-décembre Brune Poirson.

Une *“pré-feuille de route”* doit être publiée le 5 février puis mise en consultation, indique-t-on simplement au ministère de la Transition écologique et solidaire, sans s'avancer sur de futures mesures.

La France s'est fixé comme objectif de réduire de moitié la quantité de déchets mis en décharge d'ici 2025, et le gouvernement veut aussi recycler 100% des plastiques.

avec AFP



## Les produits non recyclables bientôt taxés ?

r avec AFP

Attendue pour mars, la feuille de route pilotée par la secrétaire d'Etat à la Transition écologique et solidaire, Brune Poirson, vise à améliorer la gestion du cycle de vie des produits.



Pixabay.com

Le gouvernement réfléchit à taxer les produits non recyclables ou dont la fin de vie n'est pas suffisamment prise en compte par leurs fabricants, a appris l'AFP de sources concordantes, une mesure défendue par de nombreux acteurs du secteur des déchets. L'idée d'une « *fiscalité amont* », c'est-à-dire ciblant les produits avant qu'ils ne deviennent des déchets, fait partie d'une synthèse élaborée par le gouvernement à l'issue d'une première phase de consultation pour l'élaboration de la feuille de route sur l'économie circulaire.

Lancée en octobre et pilotée par la secrétaire d'Etat à la Transition écologique et solidaire, Brune Poirson, cette feuille de route, attendue pour mars, vise à améliorer la gestion du cycle de vie des produits, de leur conception jusqu'à leur traitement lorsqu'ils deviennent déchets.

**180 kg par habitant**



Quatre options sont évoquées: taxer les entreprises qui vendent des produits recyclables ou valorisables mais pas encore intégrés dans les dispositifs gérés par les éco-organismes (comme Citeo pour les déchets d'emballages ou les papiers et cartons), taxer celles qui vendent des textiles sanitaires (serviettes hygiéniques, couches, etc.) ou certains produits jetables à usage unique, ou encore introduire un bonus/malus en fonction du caractère réparable ou non des produits.

Pour l'association de collectivités Amorce, une telle mesure devrait viser tous « *les produits de grande consommation non recyclables et non fermentescibles (non biodégradables)* » pour réduire la mise sur le marché de produits non recyclables. Ceux-ci représentent 180 kg de déchets par an et par habitant, soit un tiers des déchets ménagers, selon Amorce.

Une telle mesure mettrait fin à un « *paradoxe* », estiment les entreprises de recyclage. « *Aujourd'hui, on a des produits, qui parce qu'ils ne rentrent pas dans le spectre d'un éco-organisme, peuvent continuer à être mis sur le marché sans avoir d'impact fiscal alors qu'ils sont relativement nombreux* », indique à l'AFP Jean-Philippe Carpentier, président de la fédération du secteur, Federec.

## Signal positif

Les éco-organismes prélèvent eux une contribution sur les produits qui rentrent dans leur périmètre, ce qui finance leur traitement une fois qu'ils sont jetés. « *On ne sait pas si ce sera retenu au final, mais on le voit comme un signal positif* », a réagi Laura Chatel de l'association Zero Waste.

Parmi les autres pistes en discussion figure le développement de la consigne pour certains déchets, l'alourdissement de la fiscalité pour la mise en décharge et l'incinération, ou la simplification des logos censés informer le consommateur sur le tri. Des mesures devraient aussi permettre d'augmenter l'introduction de matières premières recyclées dans les produits. « *Sans la garantie d'un débouché, la machine du recyclage ne fonctionne pas* », avait défendu mi-décembre Brune Poirson.

Une « *pré-feuille de route* » doit être publiée le 5 février puis mise en consultation, indique-t-on simplement au ministère de la Transition écologique et solidaire, sans s'avancer sur de futures mesures. La France s'est fixé comme objectif de réduire de moitié la quantité de déchets mis en décharge d'ici 2025, et le gouvernement veut aussi recycler 100% des plastiques.



## Réflexion sur une taxation des produits non recyclables

AFP



Le gouvernement réfléchit à taxer les produits non recyclables

Paris (AFP) - Le gouvernement réfléchit à taxer les produits non recyclables ou dont la fin de vie n'est pas suffisamment prise en compte par leurs fabricants, a appris l'AFP de sources concordantes, une mesure défendue par de nombreux acteurs du secteur des déchets.

L'idée d'une "fiscalité amont", c'est-à-dire ciblant les produits avant qu'ils ne deviennent des déchets, fait partie d'une synthèse élaborée par le gouvernement à l'issue d'une première phase de consultation pour l'élaboration de la feuille de route sur l'économie circulaire.

Lancée en octobre et pilotée par la secrétaire d'Etat à la Transition écologique et solidaire, Brune Poirson, cette feuille de route, attendue pour mars, vise à améliorer la gestion du cycle de vie des produits, de leur conception jusqu'à leur traitement lorsqu'ils deviennent déchets.

fr.news.yahoo.com

Pays : France

Dynamisme : 0

[Visualiser l'article](#)

Quatre options sont évoquées: taxer les entreprises qui vendent des produits recyclables ou valorisables mais pas encore intégrés dans les dispositifs gérés par les éco-organismes (comme Citeo pour les déchets d'emballages ou les papiers et cartons), taxer celles qui vendent des textiles sanitaires (serviettes hygiéniques, couches, etc.) ou certains produits jetables à usage unique, ou encore introduire un bonus/malus en fonction du caractère réparable ou non des produits.

Pour l'association de collectivités Amorce, une telle mesure devrait viser tous "les produits de grande consommation non recyclables et non fermentescibles (non biodégradables, ndlr)" pour réduire la mise sur le marché de produits non recyclables.

Ils représentent 180 kg de déchets par an et par habitant, soit un tiers des déchets ménagers, selon Amorce.

Une telle mesure mettrait fin à un "paradoxe", estiment les entreprises de recyclage.

"Aujourd'hui, on a des produits, qui parce qu'ils ne rentrent pas dans le spectre d'un éco-organisme, peuvent continuer à être mis sur le marché sans avoir d'impact fiscal alors qu'ils sont relativement nombreux", indique à l'AFP Jean-Philippe Carpentier, président de la fédération du secteur, [Federec](#).

Les éco-organismes prélèvent eux une contribution sur les produits qui rentrent dans leur périmètre, ce qui finance leur traitement une fois qu'ils sont jetés.

"On ne sait pas si ce sera retenu au final, mais on le voit comme un signal positif", a réagi Laura Chatel de l'association Zero Waste.

Parmi les autres pistes en discussion figure le développement de la consigne pour certains déchets, l'alourdissement de la fiscalité pour la mise en décharge et l'incinération, ou la simplification des logos censés informer le consommateur sur le tri.

Des mesures devraient aussi permettre d'augmenter l'introduction de matières premières recyclées dans les produits.

"Sans la garantie d'un débouché, la machine du recyclage ne fonctionne pas", avait défendu mi-décembre Brune Poirson.

Une "pré-feuille de route" doit être publiée le 5 février puis mise en consultation, indique-t-on simplement au ministère de la Transition écologique et solidaire, sans s'avancer sur de futures mesures.

La France s'est fixé comme objectif de réduire de moitié la quantité de déchets mis en décharge d'ici 2025, et le gouvernement veut aussi recycler 100% des plastiques.



## Recyclage: réflexion autour d'une taxation des produits non recyclables

PARIS (AFP) --Le gouvernement réfléchit à taxer les produits non recyclables ou dont la fin de vie n'est pas suffisamment prise en compte par leurs fabricants, a appris l'AFP de sources concordantes.

L'idée d'une "fiscalité amont", c'est-à-dire ciblant les produits avant qu'ils ne deviennent des déchets, fait partie d'une synthèse élaborée par le gouvernement à l'issue d'une première phase de consultation pour l'élaboration de la feuille de route sur l'économie circulaire.

Lancée en octobre et pilotée par la secrétaire d'État à la Transition écologique et solidaire, Brune Poirson, cette feuille de route, attendue pour mars, vise à améliorer la gestion du cycle de vie des produits, de leur conception jusqu'à leur traitement lorsqu'ils deviennent déchets.

Quatre options sont évoquées: taxer les entreprises qui vendent des produits recyclables ou valorisables mais pas encore intégrés dans les dispositifs gérés par les éco-organismes (comme Citeo pour les déchets d'emballages ou les papiers et cartons), taxer celles qui vendent des textiles sanitaires (serviettes hygiéniques, couches, etc.) ou certains produits jetables à usage unique, ou encore introduire un bonus/malus en fonction du caractère réparable ou non des produits.

Pour l'association de collectivités Amorce, une telle mesure devrait viser tous "les produits de grande consommation non recyclables et non fermentescibles" (non biodégradables, ndlr), pour réduire la mise sur le marché de produits non recyclables.

Ils représentent 180 kg de déchets par an et par habitant, soit un tiers des déchets ménagers, selon Amorce.

Pour les entreprises de recyclage, une telle mesure mettrait fin à un "paradoxe".

"Aujourd'hui, on a des produits, qui parce qu'ils ne rentrent pas dans le spectre d'un éco-organisme, peuvent continuer à être mis sur le marché sans avoir d'impact fiscal alors qu'ils sont relativement nombreux", indique à l'AFP Jean-Philippe Carpentier, président de la fédération du secteur, Federec.

Les éco-organismes prélèvent eux une contribution sur les produits qui rentrent dans leur périmètre, ce qui finance leur traitement une fois qu'ils sont jetés.

"On ne sait pas si ce sera retenu au final, mais on le voit comme un signal positif", a réagi Laura Chatel de l'association Zero Waste.

Parmi les autres pistes en discussion figure le développement de la consigne pour certains déchets, l'alourdissement de la fiscalité pour la mise en décharge et l'incinération, ou la simplification des logos censés informer le consommateur sur le tri.

investir.lesechos.fr

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

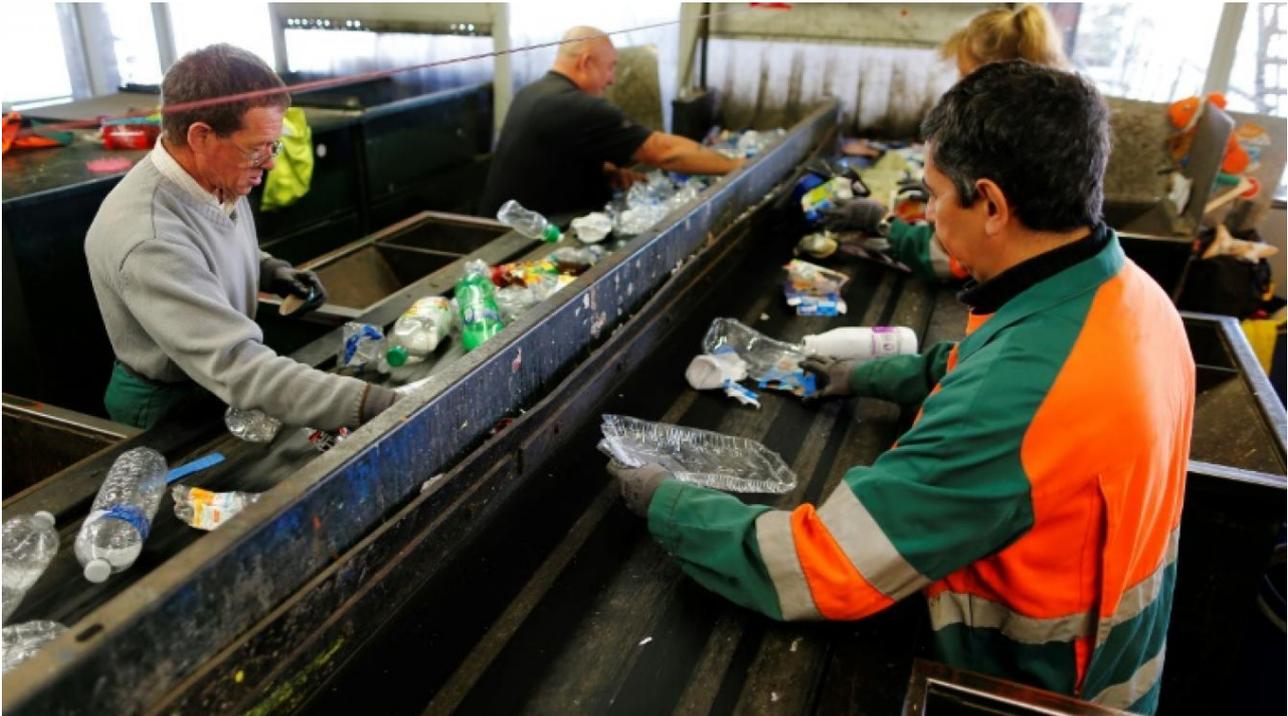
Une "pré-feuille de route" doit être publiée le 5 février puis mise en consultation, indique-t-on simplement au ministère de la Transition écologique et solidaire, sans s'avancer sur de futures mesures.

Agefi- Dow Jones The financial newswires

Dow Jones Newswires



## Réflexion sur une taxation des produits non recyclables



Le gouvernement réfléchit à taxer les produits non recyclables ou dont la fin de vie n'est pas suffisamment prise en compte par leurs fabricants, a appris l'AFP de sources concordantes, une mesure défendue par de nombreux acteurs du secteur des déchets.

L'idée d'une "fiscalité amont", c'est-à-dire ciblant les produits avant qu'ils ne deviennent des déchets, fait partie d'une synthèse élaborée par le gouvernement à l'issue d'une première phase de consultation pour l'élaboration de la feuille de route sur l'économie circulaire.

Lancée en octobre et pilotée par la secrétaire d'Etat à la Transition écologique et solidaire, Brune Poirson, cette feuille de route, attendue pour mars, vise à améliorer la gestion du cycle de vie des produits, de leur conception jusqu'à leur traitement lorsqu'ils deviennent déchets.

Quatre options sont évoquées: taxer les entreprises qui vendent des produits recyclables ou valorisables mais pas encore intégrés dans les dispositifs gérés par les éco-organismes (comme Citeo pour les déchets d'emballages ou les papiers et cartons), taxer celles qui vendent des textiles sanitaires (serviettes hygiéniques, couches, etc.) ou certains produits jetables à usage unique, ou encore introduire un bonus/malus en fonction du caractère réparable ou non des produits.

[Visualiser l'article](#)

Pour l'association de collectivités Amorce, une telle mesure devrait viser tous "les produits de grande consommation non recyclables et non fermentescibles (non biodégradables, ndlr)" pour réduire la mise sur le marché de produits non recyclables.

Ils représentent 180 kg de déchets par an et par habitant, soit un tiers des déchets ménagers, selon Amorce.

Une telle mesure mettrait fin à un "paradoxe", estiment les entreprises de recyclage.

"Aujourd'hui, on a des produits, qui parce qu'ils ne rentrent pas dans le spectre d'un éco-organisme, peuvent continuer à être mis sur le marché sans avoir d'impact fiscal alors qu'ils sont relativement nombreux", indique à l'AFP Jean-Philippe Carpentier, président de la fédération du secteur, Federec.

Les éco-organismes prélèvent eux une contribution sur les produits qui rentrent dans leur périmètre, ce qui finance leur traitement une fois qu'ils sont jetés.

"On ne sait pas si ce sera retenu au final, mais on le voit comme un signal positif", a réagi Laura Chatel de l'association Zero Waste.

Parmi les autres pistes en discussion figure le développement de la consigne pour certains déchets, l'alourdissement de la fiscalité pour la mise en décharge et l'incinération, ou la simplification des logos censés informer le consommateur sur le tri.

Des mesures devraient aussi permettre d'augmenter l'introduction de matières premières recyclées dans les produits.

"Sans la garantie d'un débouché, la machine du recyclage ne fonctionne pas", avait défendu mi-décembre Brune Poirson.

Une "pré-feuille de route" doit être publiée le 5 février puis mise en consultation, indique-t-on simplement au ministère de la Transition écologique et solidaire, sans s'avancer sur de futures mesures.

La France s'est fixé comme objectif de réduire de moitié la quantité de déchets mis en décharge d'ici 2025, et le gouvernement veut aussi recycler 100% des plastiques.



## Réflexion sur une taxation des produits non recyclables



Le gouvernement réfléchit à taxer les produits non recyclables (AFP/Archives/CHARLY TRIBALLEAU)

Le gouvernement réfléchit à taxer les produits non recyclables ou dont la fin de vie n'est pas suffisamment prise en compte par leurs fabricants, a appris l'AFP de sources concordantes, une mesure défendue par de nombreux acteurs du secteur des déchets.

L'idée d'une "fiscalité amont", c'est-à-dire ciblant les produits avant qu'ils ne deviennent des déchets, fait partie d'une synthèse élaborée par le gouvernement à l'issue d'une première phase de consultation pour l'élaboration de la feuille de route sur l'économie circulaire.

Lancée en octobre et pilotée par la secrétaire d'Etat à la Transition écologique et solidaire, Brune Poirson, cette feuille de route, attendue pour mars, vise à améliorer la gestion du cycle de vie des produits, de leur conception jusqu'à leur traitement lorsqu'ils deviennent déchets.

Quatre options sont évoquées: taxer les entreprises qui vendent des produits recyclables ou valorisables mais pas encore intégrés dans les dispositifs gérés par les éco-organismes (comme Citeo pour les déchets d'emballages ou les papiers et cartons), taxer celles qui vendent des textiles sanitaires (serviettes hygiéniques,



[Visualiser l'article](#)

couches, etc.) ou certains produits jetables à usage unique, ou encore introduire un bonus/malus en fonction du caractère réparable ou non des produits.

Pour l'association de collectivités Amorce, une telle mesure devrait viser tous "les produits de grande consommation non recyclables et non fermentescibles (non biodégradables, ndlr)" pour réduire la mise sur le marché de produits non recyclables.

Ils représentent 180 kg de déchets par an et par habitant, soit un tiers des déchets ménagers, selon Amorce.

Une telle mesure mettrait fin à un "paradoxe", estiment les entreprises de recyclage.

"Aujourd'hui, on a des produits, qui parce qu'ils ne rentrent pas dans le spectre d'un éco-organisme, peuvent continuer à être mis sur le marché sans avoir d'impact fiscal alors qu'ils sont relativement nombreux", indique à l'AFP Jean-Philippe Carpentier, président de la fédération du secteur, Federec.

Les éco-organismes prélèvent eux une contribution sur les produits qui rentrent dans leur périmètre, ce qui finance leur traitement une fois qu'ils sont jetés.

"On ne sait pas si ce sera retenu au final, mais on le voit comme un signal positif", a réagi Laura Chatel de l'association Zero Waste.

Parmi les autres pistes en discussion figure le développement de la consigne pour certains déchets, l'alourdissement de la fiscalité pour la mise en décharge et l'incinération, ou la simplification des logos censés informer le consommateur sur le tri.

Des mesures devraient aussi permettre d'augmenter l'introduction de matières premières recyclées dans les produits.

"Sans la garantie d'un débouché, la machine du recyclage ne fonctionne pas", avait défendu mi-décembre Brune Poirson.

Une "pré-feuille de route" doit être publiée le 5 février puis mise en consultation, indique-t-on simplement au ministère de la Transition écologique et solidaire, sans s'avancer sur de futures mesures.

La France s'est fixé comme objectif de réduire de moitié la quantité de déchets mis en décharge d'ici 2025, et le gouvernement veut aussi recycler 100% des plastiques.

© 2018 AFP



## Réflexion sur une taxation des produits non recyclables

AFP

Le gouvernement réfléchit à taxer les produits non recyclables ou dont la fin de vie n'est pas suffisamment prise en compte par leurs fabricants, a appris l'AFP de sources concordantes, une mesure défendue par de nombreux acteurs du secteur des déchets.

L'idée d'une "fiscalité amont", c'est-à-dire ciblant les produits avant qu'ils ne deviennent des déchets, fait partie d'une synthèse élaborée par le gouvernement à l'issue d'une première phase de consultation pour l'élaboration de la feuille de route sur l'économie circulaire.

Lancée en octobre et pilotée par la secrétaire d'Etat à la Transition écologique et solidaire, Brune Poirson, cette feuille de route, attendue pour mars, vise à améliorer la gestion du cycle de vie des produits, de leur conception jusqu'à leur traitement lorsqu'ils deviennent déchets.

Quatre options sont évoquées: taxer les entreprises qui vendent des produits recyclables ou valorisables mais pas encore intégrés dans les dispositifs gérés par les éco-organismes (comme Citeo pour les déchets d'emballages ou les papiers et cartons), taxer celles qui vendent des textiles sanitaires (serviettes hygiéniques, couches, etc.) ou certains produits jetables à usage unique, ou encore introduire un bonus/malus en fonction du caractère réparable ou non des produits.

Pour l'association de collectivités Amorce, une telle mesure devrait viser tous "les produits de grande consommation non recyclables et non fermentescibles (non biodégradables, ndlr)" pour réduire la mise sur le marché de produits non recyclables.

Ils représentent 180 kg de déchets par an et par habitant, soit un tiers des déchets ménagers, selon Amorce.

Une telle mesure mettrait fin à un "paradoxe", estiment les entreprises de recyclage.

"Aujourd'hui, on a des produits, qui parce qu'ils ne rentrent pas dans le spectre d'un éco-organisme, peuvent continuer à être mis sur le marché sans avoir d'impact fiscal alors qu'ils sont relativement nombreux", indique à l'AFP Jean-Philippe Carpentier, président de la fédération du secteur, Federec.

Les éco-organismes prélèvent eux une contribution sur les produits qui rentrent dans leur périmètre, ce qui finance leur traitement une fois qu'ils sont jetés.

"On ne sait pas si ce sera retenu au final, mais on le voit comme un signal positif", a réagi Laura Chatel de l'association Zero Waste.

Parmi les autres pistes en discussion figure le développement de la consigne pour certains déchets, l'alourdissement de la fiscalité pour la mise en décharge et l'incinération, ou la simplification des logos censés informer le consommateur sur le tri.

Des mesures devraient aussi permettre d'augmenter l'introduction de matières premières recyclées dans les produits.



[Visualiser l'article](#)

"Sans la garantie d'un débouché, la machine du recyclage ne fonctionne pas", avait défendu mi-décembre Brune Poirson.

Une "pré-feuille de route" doit être publiée le 5 février puis mise en consultation, indique-t-on simplement au ministère de la Transition écologique et solidaire, sans s'avancer sur de futures mesures.

La France s'est fixé comme objectif de réduire de moitié la quantité de déchets mis en décharge d'ici 2025, et le gouvernement veut aussi recycler 100% des plastiques.



## Réflexion sur une taxation des produits non recyclables



Le gouvernement réfléchit à taxer les produits non recyclables / © AFP/Archives / CHARLY TRIBALLEAU  
Le gouvernement réfléchit à taxer les produits non recyclables ou dont la fin de vie n'est pas suffisamment prise en compte par leurs fabricants, a appris l'AFP de sources concordantes, une mesure défendue par de nombreux acteurs du secteur des déchets.

L'idée d'une "fiscalité amont", c'est-à-dire ciblant les produits avant qu'ils ne deviennent des déchets, fait partie d'une synthèse élaborée par le gouvernement à l'issue d'une première phase de consultation pour l'élaboration de la feuille de route sur l'économie circulaire.

Lancée en octobre et pilotée par la secrétaire d'Etat à la Transition écologique et solidaire, Brune Poirson, cette feuille de route, attendue pour mars, vise à améliorer la gestion du cycle de vie des produits, de leur conception jusqu'à leur traitement lorsqu'ils deviennent déchets.

Quatre options sont évoquées: taxer les entreprises qui vendent des produits recyclables ou valorisables mais pas encore intégrés dans les dispositifs gérés par les éco-organismes (comme Citeo pour les déchets d'emballages ou les papiers et cartons), taxer celles qui vendent des textiles sanitaires (serviettes hygiéniques, couches, etc.) ou certains produits jetables à usage unique, ou encore introduire un bonus/malus en fonction du caractère réparable ou non des produits.

[Visualiser l'article](#)

Pour l'association de collectivités Amorce, une telle mesure devrait viser tous "les produits de grande consommation non recyclables et non fermentescibles (non biodégradables, ndlr)" pour réduire la mise sur le marché de produits non recyclables.

Ils représentent 180 kg de déchets par an et par habitant, soit un tiers des déchets ménagers, selon Amorce. Une telle mesure mettrait fin à un "paradoxe", estiment les entreprises de recyclage.

"Aujourd'hui, on a des produits, qui parce qu'ils ne rentrent pas dans le spectre d'un éco-organisme, peuvent continuer à être mis sur le marché sans avoir d'impact fiscal alors qu'ils sont relativement nombreux", indique à l'AFP Jean-Philippe Carpentier, président de la fédération du secteur, Federec.

Les éco-organismes prélèvent eux une contribution sur les produits qui rentrent dans leur périmètre, ce qui finance leur traitement une fois qu'ils sont jetés.

"On ne sait pas si ce sera retenu au final, mais on le voit comme un signal positif", a réagi Laura Chatel de l'association Zero Waste.

Parmi les autres pistes en discussion figure le développement de la consigne pour certains déchets, l'alourdissement de la fiscalité pour la mise en décharge et l'incinération, ou la simplification des logos censés informer le consommateur sur le tri.

Des mesures devraient aussi permettre d'augmenter l'introduction de matières premières recyclées dans les produits.

"Sans la garantie d'un débouché, la machine du recyclage ne fonctionne pas", avait défendu mi-décembre Brune Poirson.

Une "pré-feuille de route" doit être publiée le 5 février puis mise en consultation, indique-t-on simplement au ministère de la Transition écologique et solidaire, sans s'avancer sur de futures mesures.

La France s'est fixé comme objectif de réduire de moitié la quantité de déchets mis en décharge d'ici 2025, et le gouvernement veut aussi recycler 100% des plastiques.

(©AFP / )



## Réflexion sur une taxation des produits non recyclables

AFP

Le gouvernement réfléchit à taxer les produits non recyclables ou dont la fin de vie n'est pas suffisamment prise en compte par leurs fabricants, a appris l'AFP de sources concordantes, une mesure défendue par de nombreux acteurs du secteur des déchets.

L'idée d'une "fiscalité amont", c'est-à-dire ciblant les produits avant qu'ils ne deviennent des déchets, fait partie d'une synthèse élaborée par le gouvernement à l'issue d'une première phase de consultation pour l'élaboration de la feuille de route sur l'économie circulaire.

Lancée en octobre et pilotée par la secrétaire d'Etat à la Transition écologique et solidaire, Brune Poirson, cette feuille de route, attendue pour mars, vise à améliorer la gestion du cycle de vie des produits, de leur conception jusqu'à leur traitement lorsqu'ils deviennent déchets.

Quatre options sont évoquées: taxer les entreprises qui vendent des produits recyclables ou valorisables mais pas encore intégrés dans les dispositifs gérés par les éco-organismes (comme Citeo pour les déchets d'emballages ou les papiers et cartons), taxer celles qui vendent des textiles sanitaires (serviettes hygiéniques, couches, etc.) ou certains produits jetables à usage unique, ou encore introduire un bonus/malus en fonction du caractère réparable ou non des produits.

Pour l'association de collectivités Amorce, une telle mesure devrait viser tous "les produits de grande consommation non recyclables et non fermentescibles (non biodégradables, ndlr)" pour réduire la mise sur le marché de produits non recyclables.

Ils représentent 180 kg de déchets par an et par habitant, soit un tiers des déchets ménagers, selon Amorce.

Une telle mesure mettrait fin à un "paradoxe", estiment les entreprises de recyclage.

"Aujourd'hui, on a des produits, qui parce qu'ils ne rentrent pas dans le spectre d'un éco-organisme, peuvent continuer à être mis sur le marché sans avoir d'impact fiscal alors qu'ils sont relativement nombreux", indique à l'AFP Jean-Philippe Carpentier, président de la fédération du secteur, [Federec](#).

Les éco-organismes prélèvent eux une contribution sur les produits qui rentrent dans leur périmètre, ce qui finance leur traitement une fois qu'ils sont jetés.

"On ne sait pas si ce sera retenu au final, mais on le voit comme un signal positif", a réagi Laura Chatel de l'association Zero Waste.

Parmi les autres pistes en discussion figure le développement de la consigne pour certains déchets, l'alourdissement de la fiscalité pour la mise en décharge et l'incinération, ou la simplification des logos censés informer le consommateur sur le tri.

Des mesures devraient aussi permettre d'augmenter l'introduction de matières premières recyclées dans les produits.

bourse.fortuneo.fr  
Pays : France  
Dynamisme : 90



[Visualiser l'article](#)

"Sans la garantie d'un débouché, la machine du recyclage ne fonctionne pas", avait défendu mi-décembre Brune Poirson.

Une "pré-feuille de route" doit être publiée le 5 février puis mise en consultation, indique-t-on simplement au ministère de la Transition écologique et solidaire, sans s'avancer sur de futures mesures.

La France s'est fixé comme objectif de réduire de moitié la quantité de déchets mis en décharge d'ici 2025, et le gouvernement veut aussi recycler 100% des plastiques.

© 2018 AFP



recyclables

Le gouvernement réfléchit à taxer les produits non



**03**

**Chine**





ENVIRONNEMENT La Chine vient de restreindre l'importation de certains déchets plastique

# La France doit rentrer sa poubelle

Fabrice Pouliquen

**P**ékin n'est pas revenue sur sa décision. Le 18 juillet, la Chine avait prévenu qu'elle restreindrait radicalement l'importation des déchets sur son territoire – de l'ordre, pour ceux en plastique, de 7,3 millions de tonnes en 2016, dont 50 % provenant d'Europe, selon le BIR, l'association mondiale de l'industrie du recyclage. Le 11 janvier, les autorités chinoises ont publié les versions définitives des standards d'acceptation des détritrus qu'elles accepteraient désormais. En l'occurrence « les déchets des industries de production d'objets en plastique [dits postproduction] », indique Evguenia Dereviankine, du cabinet UGGC Avocats. Les déchets post-consommation, composés d'objets plastique abandonnés après un premier usage, devraient, eux, ne plus être les bienvenus.

Le marché mondial du plastique recy-

clé va donc devoir se réinventer, et trouver de nouveaux débouchés pour ses rebuts.

Le défi s'annonce d'autant plus difficile pour la France que « la quantité de déchets plastique collectés chaque année sur le territoire augmente entre 2 et 3 % [3,417 millions de tonnes en 2016, contre 3,128 millions de tonnes en 2006] », indique Christophe Viant, président de la branche plastiques à la Fédération française des entreprises du recyclage ([Federec](#)).

## Augmenter le recyclage

Evguenia Dereviankine ainsi que Roland Marion, chef adjoint du service produit et efficacité matière à l'Ademe, espèrent que la décision chinoise pousse la France à « mettre en marche sa filière recyclage, encore toute nouvelle ». « Notre industrie n'utilise que 350 000 tonnes de déchets plastique recyclés sur 3,5 millions de tonnes de plastique généré chaque année, pré-



La quantité de déchets plastique collectés ne cesse d'augmenter en France.

cise Roland Marion. En parallèle, la France consomme au total, tous les ans, 4,5 millions de tonnes de plastiques. » En grande majorité du plastique issu de matière première vierge dont le prix, corrélé au cours du pétrole, met en difficulté la compétitivité économique de la matière recyclée. L'imposition d'un taux de matière plastique recyclée dans les produits plastique ou en incorporant (les voitures

typiquement) est une piste à creuser. « Les pouvoirs publics ont le pouvoir de créer une demande, estime Christophe Viant. Dans les réponses à leurs appels d'offres, pour des achats de mobiliers urbains, par exemple. » Quant à l'annonce de la Commission européenne d'envisager une « taxe sur les plastiques » pour compenser le coût du Brexit, elle aurait déjà été abandonnée, selon Evguenia Dereviankine. W

## La Chine ferme ses portes aux déchets plastiques, une aubaine pour la France?

**DECHET** Comme promis, la Chine a considérablement durci ses conditions d'exportations de déchets plastiques sur son territoire depuis janvier. Le monde y refourrait entre 7 et 9 millions de tonnes chaque année. Quel débouché leur trouver désormais ?...



Un ouvrier chinois dans une usine de recyclage des plastiques dans le village de Dong Xiao Kou le 17 septembre 2015. — *FRED DUFOUR / AFP*

Ne plus recevoir tous les déchets plastiques du monde. La Chine avait indiqué dès le 18 juillet dernier son intention de restreindre radicalement, dans les mois à venir, l'importation des déchets sur son territoire.

De quoi donner quelques sueurs froides aux Etats-Unis et aux pays européens qui avaient pris l'habitude d'envoyer leurs déchets plastiques en Chine, celle-ci les achetant pour en faire des produits en tout genre. « Des plastiques essentiellement en mélange, qui avaient juste passé une première étape de tri, la plus simple », explique Roland Marion, chef adjoint du service « produit et efficacité matière » à l'Ademe (Agence de l'environnement et de maîtrise de l'énergie).

Video : <https://www.dailymotion.com/embed/video/x5pnq5v?syndication=147158>

Pékin n'est pas revenu sur sa décision

7,3 millions de tonnes ont ainsi été expédiées vers les ports chinois en 2016, selon le BIR, l'association mondiale de l'industrie du recyclage. Principalement du Japon, des Etats-Unis, mais aussi de l'Union européenne qui exporte 50 % de ses déchets plastiques triés vers la Chine. L'ordre de grandeur est le même à l'échelle de la France.



[Visualiser l'article](#)

Mais Pékin n'est pas revenu sur sa décision. Le 11 janvier dernier, les autorités chinoises ont publié les versions définitives des standards d'acceptations des déchets. « Il reste des zones d'ombre, mais la Chine ne devrait plus accepter que les déchets plastiques dit "post-production", c'est-à-dire les déchets des industries de production d'objets en plastique, indique Evguenia Dereviankine, du cabinet UGGC Avocats. Les déchets "post-consommation", composés d'objets plastiques abandonnés après un premier usage, ne seraient, quant à eux, plus les bienvenus. »

Une bonne nouvelle pour l'environnement ?

Difficile d'en vouloir à la Chine. Le pays veut non seulement lutter contre la pollution locale mais aussi privilégier sa propre filière de collecte de déchets plastiques. « La Chine est aujourd'hui devenue un pays de consommation suffisamment développé pour qu'elle se retrouve avec son propre gisement de déchets plastiques à gérer », reprend Evguenia Dereviankine.

Aux dernières nouvelles, les centres de recyclage sortis de terre tourneraient pour l'essentiel à vide et l'industrie chinoise pourrait manquer rapidement de matière première pour ses objets plastiques. Christophe Viant, président de la branche « plastiques » à la Federec, la fédération française des entreprises du recyclage, ne croit pas pour autant à un retour en arrière de Pékin. « Le marché mondial a d'ores et déjà commencé à s'adapter, explique-t-il. En novembre déjà, tout le monde craignait d'envoyer des conteneurs de déchets plastiques non recyclés de peur qu'ils se retrouvent coincés à la frontière. »

Pas le choix donc, le marché mondial du plastique recyclé, va devoir se réinventer et trouver un nouveau débouché à ces 7 à 9 millions de tonnes de marchandises qu'il expédiait chaque année en Chine. En France, un deuxième défi s'ajoute à l'équation : la quantité de déchets plastiques collectés sur le territoire augmente d'année en année. « De 2 à 3 % », précise Christophe Viant. En 2016 (derniers chiffres connus), 3,417 millions de tonnes de déchets plastiques ont ainsi été collectées par les centres de tri contre 3,128 millions de tonnes en 2006.

« Une opportunité de mettre en marche la filière française »

Sur ces 3,417 millions de tonnes, 1,173 million de tonnes ont été mises en décharge. Perdues, autrement dit. 1,486 million de tonnes ont été valorisées sous forme d'énergie pour alimenter des chaufferies ou des cimenteries par exemple. Quant au recyclage à proprement dit – refaire de la matière plastique à partir de déchets —, il n'a porté en 2016 que sur 758.000 tonnes. Soit 22 % du total. C'est moins que la moyenne européenne (31,1 %) mais la France a tout de même amélioré son taux de recyclage depuis la fin des années 2000 et le gouvernement multiplie les mesures pour garder le rythme.

L'extension des consignes de tri, qui facilite le geste de tri pour les Français puisqu'ils ont moins de questions à se poser une fois devant la poubelle, doit être généralisée à tous les Français d'ici 2022. De son côté, le Premier ministre Edouard Philippe a annoncé le 5 juillet dernier l'objectif de diviser par deux les déchets mis en décharge et de recycler 100 % des plastiques collectés sur tout le territoire d'ici à 2025.

La filière française du recyclage s'attend dès lors à voir passer bien plus de déchets plastiques dans ses centres de tri et de recyclage. Plus encore depuis que la Chine a fermé ses portes. Dans un premier temps, Evguenia Dereviankine comme Roland Marion s'attendent à ce que la décision chinoise entraîne en France une augmentation de la part des déchets plastiques valorisés sous forme d'énergie. « Mais à terme, il s'agit



[Visualiser l'article](#)

d'une opportunité supplémentaire de mettre en marche cette filière recyclage encore toute nouvelle, poursuit Roland Marion. Le processus a déjà commencé. Paradoxalement, le nombre de centres de tri diminue actuellement en France. On en comptait 237 en 2013, 207 aujourd'hui et il ne devrait plus qu'être 130 en 2022. Mais ces 130 centres seront plus grands, plus modernes et bien plus performants. »

Pousser à une plus grande consommation de plastiques recyclés en France

Reste toujours cette même question : que va-t-on faire de cette matière recyclée ? « Nous ne sommes même pas sûrs que la Chine l'achète, indique Christophe Viant. Les taux de pureté exigés dans les standards d'acceptation que Pékin vient de publier ne sont pas tenables à ce jour. » Autre option : pousser à une plus grande consommation de plastique recyclée en France et en Europe. L'idée fait son chemin au moment où le gouvernement planche, avec les acteurs concernés, sur sa feuille de route de l'économie circulaire. Elle doit être présentée le 1er mars. La France part de loin : « Notre industrie n'utilise que 350.000 tonnes de déchets plastiques recyclés sur 3,5 millions de tonnes de plastique générées chaque année, précise Roland Marion. A côté, la France consomme au total, chaque année, 4,5 millions de tonnes de plastiques. » En grande majorité donc du plastique issu de matière première vierge dont le prix, corrélé au cours du pétrole, met en difficulté la compétitivité économique de la matière recyclée.

L'imposition d'un taux de matière plastique recyclé dans les produits plastiques ou incorporant du plastique (les voitures typiquement) est l'une des pistes sur la table. La [Federec](#) y est favorable. « Les pouvoirs publics ont aussi ce pouvoir de créer une demande, estime Christophe Viant. Ils peuvent imposer un taux de plastique recyclé dans les réponses à leurs appels d'offres. Pour des achats de mobiliers urbains par exemple. » De son côté, la Commission européenne avait annoncé le 11 janvier envisager une « taxe sur les plastiques » pour compenser le coût du Brexit. Sans donner beaucoup de détails alors. Selon Evguenia Dereviankine, cette taxe a même été définitivement abandonnée. Elle n'apparaît pas en tout cas dans le plan d'action européen sur les plastiques que la commission européenne a publié le 16 janvier dernier.



## Alternatives Economiques Education - La Chine ne veut plus être la poubelle du monde

*Alternatives Economiques* n° 375 - janvier 2018

La décision chinoise de restreindre ses importations de certains déchets perturbe tout le commerce des matières premières.

La Chine l'a annoncé en juillet dernier : à partir de 2018, elle va interdire l'importation sur son sol de plusieurs sortes de déchets, en particulier les papiers-cartons et les plastiques mélangés, non lavés ou non triés, ainsi que certains déchets métalliques.

Objectif affiché : améliorer la qualité des matières recyclables qu'elle achète à des fins de transformation.

Dès la décision connue, de nombreux acteurs de l'économie mondiale ont réagi, relayés par la presse économique.

En France, la Fédération des entreprises du recyclage, Federec, a fait part de sa préoccupation.

Au niveau européen, Euric, la Confédération des industries du recyclage européen, également.

Le Bureau international du recyclage (BIR) lui a emboîté le pas.

Article avec accès abonnés:[http://alternatives-economiques-education.fr/la-chine-ne-veut-plus-etre-la-poube\\_fr\\_art\\_1476\\_80014.html](http://alternatives-economiques-education.fr/la-chine-ne-veut-plus-etre-la-poube_fr_art_1476_80014.html)



## MARCHÉS



### Papiers : en Chine, le ciel s'éclaircit, mais...

La visite du président de la République en Chine n'y est pour rien. La Chine a rouvert une 1<sup>re</sup> vague de quotas d'importations de matières premières recyclées : les papiers-cartons y occupent une place non négligeable. D'autres suivront. Mais attention, à l'occasion de la conférence précédant le cocktail Federec de fin d'année, Arnaud Brunet, le nouveau directeur général du BIR et Emmanuel Katrakis, Secrétaire général d'EuRIC avaient prévenu, sur les taux d'impuretés, pas de retour en arrière possible. Il faudra faire avec et, nous précisait encore ce matin Pascal Geneviève, président de la branche Papiers de Federec, « il va falloir adapter nos méthodes de travail et en particulier prendre soin quand ils arrivent de différencier les lots en fonction de leur niveau de propreté. Il faudra aller porter la bonne parole chez nos fournisseurs si nous voulons continuer à servir la Chine. Cela demandera un certain temps d'adaptation, mais

qui pourra se plaindre de cette évolution. » Peut-être les papetiers européens qui, faute d'avoir privilégié les volumes au détriment de la qualité - pour éviter que le travail du recycleur ne prenne trop d'importance dans la chaîne du recyclage et qu'il faille bien admettre que les matières livrées aux usines étaient bien un produit et non un déchet - craignent aujourd'hui que la « crème » ne soit vendue en Chine et qu'ils doivent se contenter du petit-lait. Cette volonté manifeste d'aller vers plus de qualité n'empêche pas d'explorer, notamment sous l'égide d'EuRIC, d'autres pistes en ce qui concerne les cartons chinois qui arrivent en Europe. Il sera temps d'en reparler quand les choses seront un peu plus mûres. En termes de marché à l'exportation lointaine, il va falloir encore attendre quelques jours pour voir comment les choses se dessinent vraiment. Ce n'est effectivement qu'à la fin du mois que se définira le niveau de la demande

« post Nouvel An Chinois ». On est encore pour l'instant dans une sorte d'entre deux. Si les choses s'éclaircissent un peu concernant les cartons, la vraie crise, estime encore Pascal Geneviève, s'amplifie sur le 1.02. Ce « produit » une espèce d'ex-gros de magasin est de plus pollué par l'extension des consignes de tri de l'éco-organisme en charge des emballages. Mais dans ses nouvelles exigences, l'éco-organisme a précisé qu'il n'accorderait plus de soutien aux balles contenant plus de 2,5 % d'impuretés. En l'état actuel du niveau technique de la plupart des centres de tri, ce niveau est inaccessible. On avance vers un mur... Quelques grandes tendances des marchés au mois de janvier. Gros de magasin : -10 €. Cartons : entre reconduction et -10 €. Ecrits couleurs : stabilité. 1.11 : tassement. Belles sortes : résistance positive, les pâtes neuves étant orientées à la hausse.



## ESSENTIEL

### La Chine : ce ne sera « plus jamais » comme avant



© Bruno Cohen / FEDEREC

La conférence sur la Chine et les impacts de ses décisions en matière d'importations s'est déroulée en préambule au cocktail de Federec

L'évènement s'est déroulé il y a un peu plus d'un mois. C'était l'année dernière, autant dire une éternité. Pour raisons de calendrier éditorial, nous n'avions pu consacrer quelques lignes à ce moment qui ne manquait pourtant pas d'intérêt. Il s'est déroulé en préambule au cocktail de Federec et était évidemment consacré au sujet de l'année: la Chine et les impacts de ses décisions en matière d'importations. Ils étaient quatre à la tribune: Jean-Philippe Carpentier, président de Federec, Dominique Maguin, président d'honneur de Federec et d'EuRIC, Emmanuel Katrakis, secrétaire général d'EuRIC et Arnaud Brunet, le nouveau directeur général du BIR.

#### EuRIC

L'acronyme, désormais, est devenu familier, il n'est pas certain que tout le monde sache parfaitement ce qu'il recouvre. Dominique Maguin a donc saisi l'occasion pour rappeler l'importance de cette nouvelle structure. Entre Federec qui défend les intérêts des professionnels en France et le BIR, plus tout à fait audible auprès des institutions européennes puisqu'il porte aussi des intérêts américains, chinois, indiens... EuRIC est venu combler un vide de représentativité auprès de « l'Europe ». Confédération, elle défend les intérêts des professionnels du recyclage d'une vingtaine de pays, de 6000 en-

treprises qui génèrent 95 milliards d'euros de chiffre d'affaires et qui gère 300 000 emplois non délocalisables. Après d'EuRIC, on se sent moins seul pour affronter les arcanes des institutions européennes. Structurée en branches sur le modèle de Federec, EuRIC a une mission unique: le lobby exercé auprès de la Commission, du Parlement et du Conseil. Elle conduit en outre une mission d'expertise sur les standards européens concernant les matières recyclées. Le 18 juillet, il faisait beau à Bruxelles, rappelle Dominique Maguin, ce qui n'a pas empêché le ciel de tomber sur la tête des professionnels du recyclage; ce jour-là, en effet, la Chine livrait à l'OMC (Organisation mondiale du Commerce) les mesures de restrictions qu'elle entendait appliquer aux importations de « déchets ». 48 heures pour réagir dans une notification traduite en chinois, juste pour se réserver le droit de pouvoir participer à d'éventuelles négociations. En quelques sinogrammes, la Chine venait de bouleverser le fragile équilibre des marchés de matières premières recyclables des pays occidentaux qui, depuis le début des années 90 (au XX<sup>e</sup> siècle) avaient profité de l'avidité de « la plus grande usine du monde » pour écouler des excédents qu'une collecte forcée a généré sans que des débouchés de proximité soient assurés à ces matières. Ce n'était, pour ceux qui suivaient de près les tribulations de la Chine, qu'une de-

mi-surprise. Green Fence en 2013, Chinese National Sword en 2017, les Chinois avaient lancé quelques alertes sur leur intention de « rationaliser », pour le moins, les importations de matières premières recyclées. La question se posait encore, remarque Dominique Maguin, quand la sentence du 18 juillet est tombée, de savoir si le changement était de nature conjoncturelle ou systémique. Bien que la réponse soit dans la question, le président d'honneur de Federec renforçait le trait en précisant qu'en Chine, désormais, « les problèmes environnementaux ne relèvent plus de la rhétorique. Ils sont devenus de graves problèmes de santé et par là même des problèmes de nature politique »: une allumette avec laquelle on évite de jouer en Chine. La question n'est pas de savoir si la Chine va rester ou non l'usine du monde: elle le restera mais les plus hautes instances politiques ont clairement fait entendre que cette industrie allait changer de couleur pour « se convertir au vert ». Dominique Maguin remarquait encore que dans son discours de clôture du XIX<sup>e</sup> Congrès du Parti Communiste Chinois qui s'est tenu à la fin du mois d'octobre dernier, le mot « environnement » avait été prononcé 40 fois par le Président Xi Jinping. La Chine a officiellement un projet: développer sa propre industrie du recyclage et l'on sait que développer une industrie balbutiante s'accompagne généralement d'une dose de protection-



nisme. La Chine, c'est officiellement 1,3 milliard de personnes. Sans doute un peu plus du fait des enfants cachés. L'essentiel de l'industrie chinoise est localisé le long de la Mer de Chine. 500 millions de personnes occupent cette zone. Reste environ 1 milliard de personnes qui attendent d'accéder à une vie meilleure. « Si la Chine veut rester la 1<sup>re</sup> usine du monde, elle devra continuer à avoir accès aux matières premières qui ont largement contribué à son développement. Et ce ne sont pas les 500 millions d'habitants au niveau de vie le plus élevé qui suffiront à approvisionner les usines ». On pourrait peut-être en conclure que les Chinois reviendront sur les marchés occidentaux pourvu que l'on soit capable, un jour, de leur fournir des matières de haute qualité qu'ils attendent et qui n'auront pas d'impact sur leur environnement.

### Une crise « opportune »

Pour Emmanuel Katrakis, les choses sont claires, « la nouvelle politique chinoise a été mise en place pour durer ». Si l'on veut espérer un jour voir les portes du marché chinois se rouvrir, c'est dans les pays occidentaux qu'il va falloir opérer une véritable « révolution culturelle » en matière de traçabilité, de taux d'impureté, donc d'évolution des modes de collectes et de tri. Pour éclairer son propos, Emmanuel Katrakis s'est lancé dans un petit exercice d'étymologie. Le mot « crise » en chinois se dit WEIJI. Il est composé de deux sinogrammes. Le premier WEI signifie « risque », le second JI désigne l'« opportunité ». Optimistes et pessimistes trouvent chacun leur compte dans le mot. Les pessimistes ne retiennent que la première composante du mot : ils en concluent « ça va cogner » et ils n'ont pas vraiment tort. Les optimistes concluent qu'il est urgent d'améliorer nos performances et qu'il est peut-être temps, plutôt que d'emprunter la « voie facile » de l'exportation, de penser à la réindustrialisation de l'Europe et de modifier les standards de nos matières pour que « recyclé » ne soit plus ou moins signifiant de « qualité secondaire ». On peut, encore une fois, faire référence à l'exemple allemand, c'est agaçant, mais les chiffres sont parlants. Il y a quelques années, l'Allemagne exportait annuellement 5 millions de tonnes de papiers recyclés ; aujourd'hui, elle présente un solde importateur net de 2 millions de tonnes. Chercher l'erreur. Évidemment, la solution est de développer des outils pour consommer à notre profit les matières que nous produisons. On a promu en Europe, en matière de recyclage, une politique uniquement axée sur l'offre de matières ; il est désormais en



Ils étaient quatre à la tribune : (de gauche à droite) Jean-Philippe Carpentier, président de Federec, Arnaud Brunet, directeur général du BIR, Emmanuel Katrakis, secrétaire général d'EuRIC et Dominique Maguin, président d'honneur de Federec et d'EuRIC.

## « La nouvelle politique chinoise a été mise en place pour durer »

Europe grand temps de penser à la demande. Pour l'instant, il faut affronter les difficultés sans attendre que les Chinois se renient et reviennent sur les taux d'impuretés exigés pour accepter les marchandises qu'on leur propose. Depuis cette réunion, les Chinois ont publié de nouveaux quotas d'importation pour 2018 : une peau de chagrin. Ils ont également confirmé les taux d'impuretés et les négociations des grandes organisations n'y ont rien changé, pas plus que l'explosion des prix des matières recyclées sur le marché domestique chinois.

### La qualité de l'environnement est le prix de la stabilité politique

À peine installé dans ses fonctions, Arnaud Brunet, Directeur général du BIR a été plongé dans le grand bain, la tête la première et l'eau n'était pas chaude. Depuis qu'il est en poste, il a sans doute passé plus de temps en Chine que dans son bureau bruxellois. Ce qui lui permet de nous apporter un portrait bien ciselé du pays et de ses motivations. Juste après avoir rappelé le rôle du BIR dans cette affaire, à savoir coordonner les positions des différents acteurs et les transmettre d'une part à l'OMC et d'autre part aux diverses parties prenantes chinoises (organisations professionnelles et représentants du gouvernement), Arnaud Brunet arrive rapidement à une

conclusion : « la crise est arrivée et cela ne s'arrangera pas ». Tel Cyrano, on a envie de lui dire : « C'est un peu court, jeune homme ! ». Arnaud Brunet avait entendu cette remarque sans que l'on ait eu besoin de la lui faire. Et d'expliquer, sans justifier pourquoi la situation est aussi grave. « L'amélioration de la qualité de l'environnement est désormais la clé de la stabilité sociale du pays. Elle va offrir au pouvoir central l'opportunité de réorganiser les marchés. On l'a vu avec un certain nombre d'industries lourdes. Ce sera vrai également pour les industries du recyclage. Désormais, le ministère de l'Environnement, la police et les douanes sont au service exclusif de Xi Jinping. Le programme est déjà en place avec un seul mot d'ordre : concentration de l'industrie du recyclage et mise en ordre des marchés. Hier, la Chine importait des matières premières recyclées, demain, elle sera autosuffisante avant de devenir à terme exportatrice. On est face à un mouvement d'une ampleur que nous ne pouvons pas soupçonner. Nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir mais il faut se rendre à l'évidence : il sera de plus en plus difficile d'exporter vers la Chine. Faut-il désespérer pour autant ? Certes, à court terme, les marchés sont déstabilisés. Nous devons œuvrer à la réorganisation en trouvant de nouveaux débouchés. Le recyclage a encore de beaux jours devant lui. Le BIR va s'employer plus que jamais à valoriser l'image des matières premières recyclées en organisant en 2018 la 1<sup>re</sup> Journée mondiale du Recyclage et en assurant la promotion de « la 7<sup>e</sup> Ressource ». Il faut remettre sur le métier la sortie du statut de déchet. »



## Déchets: la Chine redessine le paysage français



L'an dernier, la France a exporté 170.000 tonnes de déchets plastique triés en Chine

**Annoncée en juillet dernier par Pékin , la fin des exportations de 24 catégories de déchets vers la Chine est opérationnelle depuis le 1 er janvier. Ce qui va inéluctablement changer le paysage du traitement des déchets dans l'Hexagone.**

L'an dernier, environ 20% des déchets plastique triés et recyclés en France ont été exportés vers la Chine, selon la Fédération des entreprises du recyclage (Federec). Du côté des papiers et cartons, le pourcentage est plus faible, de l'ordre de 7%. *«La France exporte relativement peu de déchets vers la Chine, comme l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Italie, et contrairement au Royaume-Uni»* , observe Jean-Philippe Carpentier, président de Federec.

### Nouvelles capacités

Il n'empêche. Que va-t-on faire de ces déchets privés d'exportations vers la Chine? Soit environ 170.000 tonnes de plastiques et 500.000 t de papiers-cartons? *«Pour prendre l'exemple des films plastique, nous allons être obligés de créer de nouvelles installations de traitement et de lavage au lieu de se contenter de les trier et de les concentrer dans des balles»* , observe le dirigeant de Federec. *«Cette décision chinoise constitue une vraie opportunité de créer en France des capacités de production de matières premières directement assimilables dans des chaînes de production»* , poursuit-il.

### Valorisation énergétique

Des capacités qui ne seront pas opérationnelles avant 2020, selon Federec. En attendant, que deviendront donc ces déchets? *«Contrairement aux Etats-Unis, qui ont commencé à stocker leurs déchets autrefois exportés, la France devrait les orienter vers ses unités de valorisation énergétique, avec production de combustibles solides de récupération»*, estime Jean-Philippe Carpentier.

www.journaldelenvironnement.net  
Pays : France  
Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

**Exportations alternatives** / L'Union européenne a exporté, l'an dernier, 50% de ses déchets plastiques, dont 85% vers la Chine. De leur côté, les Etats-Unis ont envoyé plus de 50% de leurs exportations de déchets de métaux non ferreux, papiers et plastiques dans l'empire du Milieu. Selon le Bureau international du recyclage, des recycleurs américains envisagent d'envoyer leurs déchets vers des marchés alternatifs, en Inde, au Vietnam, en Thaïlande et en Amérique latine.



## Déchets: la Chine redessine le paysage français

L'an dernier, la France a exporté 170.000 tonnes de déchets plastique triés en Chine

**Annoncée en juillet dernier par Pékin, la fin des exportations de 24 catégories de déchets vers la Chine est opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Ce qui va inéluctablement changer le paysage du traitement des déchets dans l'Hexagone.**

L'an dernier, environ 20% des déchets plastique triés et recyclés en France ont été exportés vers la Chine, selon la Fédération des entreprises du recyclage (Federec). Du côté des papiers et cartons, le pourcentage est plus faible, de l'ordre de 7%. «*La France exporte relativement peu de déchets vers la Chine, comme l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Italie, et contrairement au Royaume-Uni*», observe Jean-Philippe Carpentier, président de Federec.



### Nouvelles capacités

Il n'empêche. Que va-t-on faire de ces déchets privés d'exportations vers la Chine? Soit environ 170.000 tonnes de plastiques et 500.000 t de papiers-cartons? «*Pour prendre l'exemple des films plastique, nous allons être obligés de créer de nouvelles installations de traitement et de lavage au lieu de se contenter de les trier et de les concentrer dans des balles*», observe le dirigeant de Federec. «*Cette décision chinoise constitue une vraie opportunité de créer en France des capacités de production de matières premières directement assimilables dans des chaînes de production*», poursuit-il.

### Valorisation énergétique

Des capacités qui ne seront pas opérationnelles avant 2020, selon Federec. En attendant, que deviendront donc ces déchets? «*Contrairement aux Etats-Unis, qui ont commencé à stocker leurs déchets autrefois exportés, la France devrait les orienter vers ses unités de valorisation énergétique, avec production de combustibles solides de récupération*», estime Jean-Philippe Carpentier.

**Exportations alternatives** / L'Union européenne a exporté, l'an dernier, 50% de ses déchets plastiques, dont 85% vers la Chine. De leur côté, les Etats-Unis ont envoyé plus de 50% de leurs exportations de déchets de métaux non ferreux, papiers et plastiques dans l'empire du Milieu. Selon le Bureau international du recyclage, des recycleurs américains envisagent d'envoyer leurs déchets vers des marchés alternatifs, en Inde, au Vietnam, en Thaïlande et en Amérique latine.



# Les Chinois ne veulent plus recycler les plastiques européens



## repères

Le tiers des déchets plastiques européens ne sont pas valorisés

**Seulement 30 % des déchets plastiques des Européens sont recyclés à l'heure actuelle. Le reste est incinéré pour produire de l'énergie (39 %) ou est mis en décharge sans être valorisé (31 %).**

**La Commission européenne a présenté, en janvier, une stratégie pour faire baisser la quantité d'emballages en plastique. Elle souhaite que tous les emballages plastiques utilisés en Europe soient d'origine recyclée à l'horizon 2030.**

**En France, le gouvernement s'est fixé l'objectif de recycler 100 % des plastiques collectés d'ici à 2025. Début mars, une feuille de route sur l'économie circulaire devrait préciser les moyens d'y parvenir.**

*Le gouvernement français s'est fixé l'objectif de recycler 100 % des plastiques collectés d'ici à 2025. Tommy Lee Walker/Stock.adobe.com*



— Première destination mondiale pour les matières premières recyclées, la Chine veut interdire l'importation de 24 catégories de déchets, principalement des plastiques et du papier-carton.

— Cette décision désorganise la filière européenne, mais elle est aussi perçue comme une opportunité.

Branle-bas de combat dans le monde du recyclage. La décision des autorités chinoises d'interdire l'entrée sur leur territoire de 24 catégories de matière recyclées, principalement des plastiques et du papier-carton, déstabilise l'ensemble de cette filière, en Europe comme aux États-Unis. Première usine du monde, la Chine est en effet aussi le premier importateur de ce type de déchets : les pays occidentaux y exportent en moyenne entre 30 et 40 % de leurs papiers et plastiques.

Pour expliquer leur décision, les Chinois mettent en avant la protection de l'environnement. Ils imposent désormais un taux de pureté des matières importées trois fois supérieur à ce qu'il était auparavant – un niveau difficile à atteindre, aux dires des professionnels. Mais des logiques de politique intérieure et de rivalités entre provinces semblent, également, avoir joué. « Les autorités veulent faire croire que le pays est pollué par les Européens qui y envoient leurs déchets », souligne Sébastien Petithuguenin, directeur général de Paprec, le numéro un français du plastique recyclé.

Ce revirement avait été annoncé

en juillet dernier, pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Mais dans les faits, les premières interdictions avaient démarré dès octobre, ce qui a contribué à déstabiliser davantage le secteur. Après plusieurs semaines de traversée depuis les États-Unis ou l'Europe, des cargos remplis de balles de plastiques ou de cartons se sont ainsi retrouvés coincés dans les

**« Cette décision chinoise est une opportunité pour l'industrie européenne du recyclage. De nouvelles usines vont pouvoir être construites. »**

ports chinois, sans pouvoir être débarqués.

L'impact de ces décisions s'annonce spectaculaire : selon des estimations « prudentes » du Bureau international du recyclage, les exportations mondiales de papier vers la Chine pourraient plonger d'un quart entre 2016 et 2018, et celles de plastiques s'effondrer de 80 %, passant de 7,35 à 1,5 million de tonnes. Mais l'industrie chinoise a besoin de ces matières recyclées, sauf à la remplacer par

encore plus de plastique neuf produit à partir d'énergie fossile, avec au final un bilan environnemental négatif. De nombreux professionnels estiment donc que Pékin va revenir tôt au tard sur sa position, en exigeant, par exemple, des matières premières recyclées de meilleure qualité.

« Cette décision chinoise est une

opportunité pour l'industrie européenne du recyclage, analyse de son côté Jean-Philippe Carpentier, président de la Fédération des entreprises du recyclage (Federec). *De nouvelles usines vont pouvoir être construites pour augmenter les capacités, mais aussi pour innover et monter en gamme. »*

Même sentiment du côté d'Arthur Lepage, le président d'ExcelRise, spécialiste de l'emballage plastique avec une dizaine d'usines en Europe. Pour lui, la décision chinoise constitue l'opportunité de développer sur le Vieux Continent une filière de production de plastique recyclé. « Pour l'instant, c'est le manque de matière triée à la source qui nous freine, affirme-t-il.

*Il faut convaincre les industriels, qui ont des flux réguliers de déchets plastiques, de faire ce tri. »*

Les activités de lavage de films plastiques et leur transformation en granulés, par exemple, pourraient être relocalisées en Europe. « Nous venons d'installer une ligne pilote dans notre usine normande de Neuve-Lyre, qui produit 350 tonnes de granulés par mois. L'objectif est d'en faire dix fois plus, dont une partie pourrait être exportée en Chine », souligne Sébastien Petithuguenin, qui regrette de ne pas avoir suffisamment de débouchés en France et en Europe.

« Depuis des années, on pousse les consommateurs à trier leurs déchets, mais à l'autre bout de la chaîne, les fabricants ne sont pas incités à utiliser des produits recyclés », regrette le patron de Federec, Jean-Philippe Carpentier. Il faut dire qu'avec un baril de pétrole à 70 dollars, le plastique vierge reste moins cher que la matière récupérée.

**Jean-Claude Bourbon  
et Alain Guillemoles**



## Les Chinois ne veulent plus recycler les plastiques européens

Première destination mondiale pour les matières premières recyclées, la Chine veut interdire l'importation de 24 catégories de déchets, principalement des plastiques et du papier-carton.

Cette décision désorganise la filière européenne, mais elle est aussi perçue comme une opportunité.



*Le gouvernement français s'est fixé l'objectif de recycler 100 % des plastiques collectés d'ici à 2025. / Tommy Lee Walker/Stock.adobe.com*

Branle-bas de combat dans le monde du recyclage. La décision des autorités chinoises d'interdire l'entrée sur leur territoire de 24 catégories de matière recyclées, principalement des plastiques et du papier-carton, déstabilise l'ensemble de cette filière, en Europe comme aux États-Unis. Première usine du monde, la Chine est en effet aussi le premier importateur de ce type de déchets : les pays occidentaux y exportent en moyenne entre 30 et 40 % de leurs papiers et plastiques.

Pour expliquer leur décision, les Chinois mettent en avant la protection de l'environnement. Ils imposent désormais un taux de pureté des matières importées trois fois supérieur à ce qu'il était auparavant – un niveau difficile à atteindre, aux dires des professionnels.



[Visualiser l'article](#)

Des cargos coincés dans les ports chinois

Mais des logiques de politique intérieure et de rivalités entre provinces semblent, également, avoir joué. « *Les autorités veulent faire croire que le pays est pollué par les Européens qui y envoient leurs déchets* », souligne Sébastien Petithuguenin, directeur général de Paprec, le numéro un français du plastique recyclé.

Ce revirement avait été annoncé en juillet dernier, pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Mais dans les faits, les premières interdictions avaient démarré dès octobre, ce qui a contribué à déstabiliser davantage le secteur. Après plusieurs semaines de traversée depuis les États-Unis ou l'Europe, des cargos remplis de balles de plastiques ou de cartons se sont ainsi retrouvés coincés dans les ports chinois, sans pouvoir être débarqués.

L'impact de ces décisions s'annonce spectaculaire : selon des estimations « *prudentes* » du Bureau international du recyclage, les exportations mondiales de papier vers la Chine pourraient plonger d'un quart entre 2016 et 2018, et celles de plastiques s'effondrer de 80 %, passant de 7,35 à 1,5 million de tonnes.

Mais l'industrie chinoise a besoin de ces matières recyclées, sauf à les remplacer par encore plus de plastique neuf produit à partir d'énergie fossile, avec au final un bilan environnemental négatif. De nombreux professionnels estiment donc que Pékin va revenir tôt au tard sur sa position, en exigeant, par exemple, des matières premières recyclées de meilleure qualité.

Une opportunité pour l'industrie européenne

« *Cette décision chinoise est une opportunité pour l'industrie européenne du recyclage, analyse de son côté Jean-Philippe Carpentier, président de la Fédération des entreprises du recyclage (Federec). De nouvelles usines vont pouvoir être construites pour augmenter les capacités, mais aussi pour innover et monter en gamme.* »

Même sentiment du côté d'Arthur Lepage, le président d'ExcelRise, spécialiste de l'emballage plastique avec une dizaine d'usines en Europe. Pour lui, la décision chinoise constitue l'opportunité de développer sur le Vieux Continent une filière de production de plastique recyclé. « *Pour l'instant, c'est le manque de matière triée à la source qui nous freine*, affirme-t-il. *Il faut convaincre les industriels, qui ont des flux réguliers de déchets plastiques, de faire ce tri.* »

Les activités de lavage de films plastiques et leur transformation en granulés, par exemple, pourraient être relocalisées en Europe. « *Nous venons d'installer une ligne pilote dans notre usine normande de Neuve-Lyre, qui produit 350 tonnes de granulés par mois. L'objectif est d'en faire dix fois plus, dont une partie pourrait être exportée en Chine* », souligne Sébastien Petithuguenin, qui regrette de ne pas avoir suffisamment de débouchés en France et en Europe.

« *Depuis des années, on pousse les consommateurs à trier leurs déchets, mais à l'autre bout de la chaîne, les fabricants ne sont pas incités à utiliser des produits recyclés* », regrette le patron de Federec, Jean-Philippe



[Visualiser l'article](#)

Carpentier. Il faut dire qu'avec un baril de pétrole à 70 dollars, le plastique vierge reste moins cher que la matière récupérée.

## **Le tiers des déchets plastiques européens ne sont pas valorisés**

Seulement 30 % des déchets plastiques des Européens sont recyclés à l'heure actuelle. Le reste est incinéré pour produire de l'énergie (39 %) ou est mis en décharge sans être valorisé (31 %).

La Commission européenne a présenté, en janvier, une stratégie pour faire baisser la quantité d'emballages en plastique. Elle souhaite que tous les emballages plastiques utilisés en Europe soient d'origine recyclée à l'horizon 2030.

En France, le gouvernement s'est fixé l'objectif de recycler 100 % des plastiques collectés d'ici à 2025. Début mars, une feuille de route sur l'économie circulaire devrait préciser les moyens d'y parvenir.



**04**

**Chiffres 2016**

## Perspectives

# Recyclage : l'optimisme de Federec

**Après une année 2015 considérée comme noire, les chiffres nationaux du marché du recyclage en 2016 présentés par Federec donnent une certaine confiance dans l'avenir. Mais son président Jean-Philippe Carpentier ajoute qu'il faut rester vigilant.**



Jean-Philippe Carpentier,  
président de Federec

**S**elon les chiffres dévoilés par Federec et son observatoire statistique, 2016 a montré les prémices d'un renouveau pour le secteur, alors qu'il avait été malmené ces précédentes années par un chiffre d'affaires et des effectifs en berne.

« Même si la chute du prix des matières nous a impactés, le dernier trimestre 2016 et les perspectives de 2017, nous donnent toutes les raisons de croire en un avenir meilleur » a décrypté Jean-Philippe Carpentier.

2016 a été une année record avec plus de 100 millions de tonnes collectées, représentant une hausse de 2,2 % versus 2015. Cette embellie qui a bénéficié à tous les secteurs, s'explique par les leviers réglementaires, notamment le décret 5 flux (1), ainsi que l'extension des consignes de tri ou encore les leviers économiques qui ont permis la reprise de la consommation. Mais il y a tout de même un paradoxe : même si le tonnage collecté a été important, le chiffre d'affaires lui, est resté stable du fait de la baisse du coût des matières

premières. En parallèle le nombre d'établissements diminuait (surtout dans le Grand Nord-Ouest). Et pourtant, non seulement les entreprises du secteur ont continué d'investir massivement à hauteur de 465 millions d'euros, principalement sur les machines (56 %) et les locaux (21 %), mais elles ont aussi procédé à des embauches. Avec une hausse de 2,5 % des effectifs, c'est une première depuis 2014 !

### LES PAPIERS-CARTONS EN 2016

Pascal Genneviève, président de la branche papiers-cartons a présenté les chiffres clés du recyclage pour sa filière. En 2016, le tonnage de papiers-cartons récupérés a légèrement augmenté de 1,5 % par rapport à 2015. Toutefois ce chiffre global cache deux tendances opposées, les cartons (en hausse) et les papiers graphiques (en baisse).

Le tonnage collecté en France en 2016 a atteint 7,235 millions de tonnes, soit un taux de récupération de 82,2 %. Ce qui place la France en troisième position de la récupération des papiers-cartons en Europe, la moyenne européenne étant de 72,5 %. Le volume de cartons collectés a représenté 4,705 millions de tonnes, soit une hausse de 3% par rapport à 2015 (contre +2,2 % en 2015). Deux raisons à ce phénomène : la croissance du e-commerce et une demande soutenue de fibres récupérées de la part de l'industrie papetière en France et en Europe.

Le volume de papiers graphiques de 2,530 millions de tonnes, est encore affecté par une baisse chronique des volumes collectés de 1,4 % par rapport à 2015. Mais en 2015,

le volume avait chuté de 9,5% par rapport à 2014. Cette tendance, observée depuis plusieurs années, correspond à la réduction de la consommation qui n'est plus compensée par l'amélioration de la collecte.

Avec une collecte de 7,235 millions de tonnes et une consommation de fibres de recyclage de 5,3 millions de tonnes en 2016, l'excédent net est resté stable à 1,9 million de tonnes. Ce qui s'explique par le manque de papeteries consommatrices en France.

Quant aux prix des papiers-cartons récupérés, Federec estime qu'après une période de relative stabilité de cinq ans, l'année 2016 a été marquée par une légère tendance haussière. Le prix moyen du carton de recyclage s'est apprécié de 11 % par rapport à 2015, ce qui confirme la reprise de l'activité papetière dans le secteur de l'emballage.

### PERSPECTIVES

La demande devrait rester soutenue dans le secteur de l'emballage, notamment en raison de la création de nouvelles capacités chez nos voisins européens (environ 2,5 millions de tonnes). Toutefois, l'écoulement des sortes à désencreur s'annonce plus compliqué, entre les risques financiers et les fermetures d'usines programmées dans différents pays d'Europe.

En 2017, le premier semestre a été marqué par une hausse

des prix due à la très forte demande européenne. Tandis qu'au deuxième semestre, les restrictions d'importations par la Chine ont entraîné une saturation des usines européennes et donc une baisse des prix. Jean-Philippe Carpentier espère que ce sera une opportunité pour accroître la qualité et pour effectuer plus de recyclage en France.

Par ailleurs en 2017, la fermeture du marché chinois pour certains plastiques récupérés pose problème aussi. Les sortes concernées par les restrictions sont difficiles à replacer en France et en Europe. Ce qui

**La demande devrait rester soutenue dans le secteur de l'emballage, notamment en raison de la création de nouvelles capacités chez nos voisins européens.**

oblige la profession à prendre immédiatement des mesures drastiques sur les volumes et qualités aujourd'hui collectés.

Mais aussi sur le moyen et long terme, en repensant le modèle de collecte, de tri et de valorisation de ces produits.

Un projet de Federec de centre d'expertise du recyclage est d'ailleurs actuellement à l'étude, mettant tous les acteurs autour d'une table pour trouver des débouchés ou des solutions techniques aux différents problèmes.

(1) Suite de la transposition de la directive cadre déchets de 2008, le décret dit « 5 flux » impose depuis le 1er juillet 2016 le tri des déchets de papier, métal, plastique, verre et bois dans le cadre de leur activité pour une grande partie des entreprises.



## ENVIRONNEMENT

### La France ne recycle pas assez

Dans l'Hexagone, seuls 22,2 %  
des plastiques sont réutilisés.  
Le gouvernement veut en  
recycler 100 % d'ici à 2025.





**ENVIRONNEMENT** Édouard Philippe promet les 100 % d'ici à 2025

# Plastiques : la France recycle trop peu !

Nous sommes à la traîne dans la valorisation de nos déchets qui peinent à trouver une deuxième vie. Le gouvernement affiche des objectifs ambitieux, mais difficiles à atteindre...

**E**n triant consciencieusement vos déchets, vous pensez faire un geste pour la planète. Mais ce n'est pas si simple. Mettre le plastique dans le bac jaune ne garantit pas qu'il finira recyclé.

## » Que deviennent nos déchets ?

Seuls 22,2 % des plastiques produits et consommés en France sont réellement réutilisés ! Le reste est incinéré (43,5 %, pour être revalorisé en énergie) ou mis en décharge (34,3 %), selon le classement de PlasticsEurope, association des fabricants de plastique européens. Avec son faible taux de recyclage, la France se situe à la 25<sup>e</sup> place européenne... sur 28 ! Les pays les mieux classés sont ceux qui ont opté pour l'inter-

diction de mise en décharge, selon PlasticsEurope.

Sur les 900 000 tonnes de déchets plastiques français, 170 000 sont envoyées en Chine chaque année. Or le pays vient de décider de fermer ses frontières aux importations de déchets trop « impurs » (**lire par ailleurs**).

## » Pourquoi si peu de recyclage ?

La France se heurte à de multiples écueils. Tout d'abord au niveau de la collecte. Selon l'Ademe, seuls un tiers des déchets plastiques produits sont intégrés dans le système de tri. Et la moitié seulement de ce qui est collecté est envoyée en recyclage. Une situation liée aux lacunes du tri dans certains secteurs, mais aussi à une difficulté : les produits en plas-



La France exporte par an environ 170 000 tonnes de déchets plastiques en Chine. PHOTO AFP

tique que nous consommons sont composés de matières diverses, et il est parfois complexe d'extraire la partie recyclable. L'autre obstacle est technique. « Sur la quinzaine de résines utilisées, cinq sont majoritaires, dont certaines que l'on ne sait pas recycler. Il existe des solutions pour le PET (polytéréphtalate d'éthylène utilisé pour les bouteilles d'eau, de Coca, de Canada Dry...), mais pas pour les pots de yaourts qui sont généralement brûlés pour la revalorisation de la matière. Et nous avons une inquiétude sur les nouvelles bouteilles de lait en

PET opaque qui ne se recyclent pas », explique Nicolas Garnier, délégué général d'Amorce, qui regroupe les collectivités locales en charge de la collecte des déchets.

Ces obstacles rendent onéreux le traitement du plastique. Et côté débouchés, la matière est parfois difficile à vendre à un prix élevé, quand le plastique en matière première – lié au prix du pétrole – coûte peu cher. La filière est donc fragile économiquement.

### ► Quelles solutions ?

Dans son discours de politique

générale, le Premier ministre Édouard Philippe a fixé un objectif de 100 % de plastiques recyclés en 2025.

Un but qui semble difficile à atteindre, quand les meilleurs élèves européens sont à 40 %, et que l'Union, plus réaliste, se fixe une cible de 55 % des emballages plastiques recyclés d'ici à 2030 (aujourd'hui, la France en recycle seulement 26 %).

Tout commence dès la fabrication. « Un tiers des produits n'a pas de solution de recyclage. Il faut provoquer un changement dans la conception à la base »,

déplore Nicolas Garnier qui plaide pour un malus sur les matériaux non réutilisables, voire le retrait du matériau si la recherche, au bout d'un temps donné, ne propose pas de mode de recyclage.

L'autre piste, selon lui, est de forcer les industriels à intégrer des quotas de matériau recyclé dans la fabrication des produits. Une réflexion sur nos modes de consommation s'impose également. Gilles Vincent, le président d'Amorce, résume : « Le meilleur déchet, c'est celui qui n'est pas produit ». ■

ÉLODIE BÉCU



## REPÈRES

### Quelques chiffres

► Les principaux secteurs utilisateurs de plastiques sont : emballages (40 %), BTP (20 %), automobile (8 %) et équipements électriques et électroniques (EEE, 5 %).

► Le tonnage de plastiques collectés en 2016 a atteint 902 000 tonnes, soit une hausse de 3 % par rapport à 2015, selon Federec qui regroupe les entreprises de recyclage. Cette hausse modérée s'explique par une amélioration des habitudes de tri et le déploiement de l'extension des consignes de tri des emballages ménagers à tous les plastiques (+ 5 000 tonnes).

► Ces plastiques proviennent à 71 % de la collecte industrielle, et à 29 % de la collecte sélective des déchets ménagers.

### Lait : comment s'y retrouver ?

► Les bouteilles de lait en PET opaque, qui ne se recycle pas, paraissent plus fines et plus brillantes. La plupart des bouteilles en PET opaque n'ont pas d'opercule en aluminium. En cas de doute, recommande l'association Zéro Waste, il est possible de regarder en-dessous de la bouteille : le type de plastique y est indiqué par un sigle ou un numéro (1 ou rien pour le PET opaque sous les bouteilles de lait, selon UFC-Que Choisir).

### LA CONSIGNE DE RETOUR ?

Va-t-on revenir au système de la consigne pour les bouteilles en verre, et l'élargir aux emballages en plastique ou en métal ? C'est une idée qui émerge de la consultation publique sur l'économie

circulaire lancée par le gouvernement sur le Web. Les internautes, interrogés sur les moyens de « mieux consommer » ou « mieux trier et mieux recycler », plébiscitent ce système. Le principe : on ramène l'emballage que l'on a utilisé, et en échange, on récupère de l'argent. Amorce, association regroupant les collectivités locales, est opposée à cette solution qui priverait les acteurs de la collecte d'une partie significative de leurs revenus. Le gouvernement rendra sa décision début mars.

Parmi les autres pistes évoquées par les citoyens figure également la taxation des produits à faible durée de vie, non recyclables ou suremballés. Ils demandent par ailleurs d'y voir plus clair dans les consignes de tri. Un point de vue partagé par Amorce qui réclame un ménage dans les logos sur les emballages, notamment pour éviter ceux qui sont apposés à mauvais escient sur des produits qui ne se recyclent pas. Et créent la confusion chez le consommateur.

## 22,2%

C'est le taux moyen de recyclage des déchets plastiques en France – loin derrière la Norvège (43,4 %), la Suède (40,6 %), et l'Allemagne (37,7 %). En France, 64 % des déchets plastiques sont des emballages. Cependant, nous n'en recyclons que 26,2 %, alors que la moyenne européenne est de 40,9 %, selon PlasticsEurope.



## ENVIRONNEMENT

# Plastique : la France recycle trop peu !

Nous sommes à la traîne dans la valorisation de nos déchets, qui peinent à trouver une deuxième vie. Édouard Philippe promet d'en recycler 100 % d'ici à 2025. Des objectifs ambitieux, mais difficiles à atteindre...

Elodie Bécu

En triant consciencieusement vos déchets, vous pensez faire un geste pour la planète. Mais ce n'est pas si simple. Mettre le plastique dans le bac jaune ne garantit pas qu'il finira recyclé.

## Que deviennent nos déchets ?

Seuls 22,2 % des plastiques produits et consommés en France sont réellement réutilisés ! Le reste est incinéré (43,5 %, pour être revalorisé en énergie) ou mis en décharge (34,3 %), selon le classement de PlasticsEurope, association des fabricants de plastique européens. Avec son faible taux de recyclage, la France se situe à la 25<sup>e</sup> place européenne... sur 28 ! Les pays les mieux classés sont ceux qui ont opté pour l'interdiction de mise en décharge, selon PlasticsEurope.

Sur les quelque 900 000 tonnes de déchets plastiques français, environ 170 000 tonnes sont envoyées chaque année en Chine. Or, l'Empire du Milieu vient de décider de fermer ses frontières aux importations de déchets trop « impurs » (lire ci-dessous).

## ■ Pourquoi si peu

## ■ de recyclage ?

La France se heurte à de multiples écueils. Tout d'abord, au niveau de la collecte. Selon l'Ademe, seuls un tiers des déchets plastiques produits sont intégrés dans le système de tri. Et la moitié seulement de ce qui est collecté est envoyée en recyclage. Une situation liée aux lacunes du tri dans certains secteurs, mais aussi à une difficulté : les produits en plastique que nous consommons sont composés de matières diverses et il est parfois complexe d'extraire la partie recyclable.

L'autre obstacle est technique. « Sur la quinzaine de résines utilisées, cinq sont majoritaires, dont certaines que l'on ne sait pas recycler. Il existe des solutions pour le PET (bouteilles d'eau, de Coca, de Canada Dry...), mais pas pour les pots de yaourts, qui sont généralement brûlés pour de la revalorisation matière. Et nous avons une inquiétude sur les nouvelles bouteilles de lait en PET opaque qui ne se recyclent pas », explique Nicolas Garnier, délégué général d'Amorce, qui regroupe les collectivités locales en charge de la collecte des déchets.

Ces obstacles rendent onéreux le traitement du plastique. Et côté débouchés, la matière est parfois difficile à vendre à un prix élevé,

quand le plastique en matière première – lié au prix du pétrole – coûte peu cher. La filière est donc fragile économiquement.

## ■ Quelles solutions ?

Dans son discours de politique générale, le Premier ministre Édouard Philippe a fixé un objectif de 100 % de plastiques recyclés en 2025. Un but qui semble difficile à atteindre quand les meilleurs élèves européens sont à 40 %, et que l'Union, plus réaliste, se fixe une cible de 55 % des emballages plastiques recyclés d'ici à 2030 (aujourd'hui, la France en recycle seulement 26 %).

Tout commence dès la fabrication : « Un tiers des produits n'a pas de solution de recyclage. Il faut provoquer un changement dans la conception à la base », déplore Nicolas Garnier, qui plaide pour un malus sur les matériaux non réutilisables, voire le retrait du matériau si la recherche, au bout d'un temps donné, ne propose pas de mode de recyclage.

L'autre piste, selon lui, est de forcer les industriels à intégrer des quotas de matériau recyclé dans la fabrication des produits. Une réflexion sur nos modes de consommation s'impose également. Gilles Vincent, le président d'Amorce, résume : « Le meilleur déchet, c'est celui qui n'est pas produit. »



**22,2 %** C'est le taux moyen de recyclage des déchets plastiques en France. Notre pays est loin derrière la Norvège (43,4 %), la Suède (40,6 %) et l'Allemagne (37,7 %). Concrètement, 64 % des déchets plastiques en France sont des emballages. Cependant, nous n'en recyclons que 26,2 % alors que la moyenne européenne est de 40,9 %, selon PlasticsEurope.

## Mon œil !



« Si nous ne changeons pas la manière dont nous produisons et utilisons le plastique, il y en aura plus dans la mer que de poissons d'ici à 2050 [...] »  
Frans Timmermans, premier vice-président de la Commission européenne

## Le retour de la consigne pour les emballages ?

Va-t-on revenir au système de la consigne pour les bouteilles en verre, et l'élargir aux emballages en plastique ou en métal ? C'est une idée qui émerge de la consultation publique sur l'économie circulaire, lancée par le gouvernement sur le web. Les internautes, interrogés sur les moyens de « mieux consommer » ou « mieux trier et mieux recycler », plébiscitent ce système. Le principe : on ramène l'emballage que l'on a utilisé et en échange, on récupère de l'argent. Amorce, association regroupant les collectivités locales, est opposée à cette solution, qui priverait les acteurs de la collecte d'une partie significative de leurs revenus. Le gouvernement rendra sa décision début mars. Parmi les autres pistes évoquées par les citoyens, figure également la taxation des produits à faible durée de vie, non recyclables ou suremballés. Ils demandent par ailleurs d'y voir plus clair dans les consignes de tri. Un point de vue partagé par Amorce, qui réclame un ménage dans les logos sur les emballages, notamment pour éviter ceux apposés à mauvais escient sur des produits qui ne se recyclent pas. Et créent la confusion chez le consommateur.



La France exporte environ 170 000 tonnes de déchets plastiques en Chine par an.

Photo AFP

## Repères

### En quelques chiffres

- Les principaux secteurs utilisateurs de plastiques sont : les emballages (40 %), le BTP (20 %), l'automobile (8 %) et les équipements électriques et électroniques (5 %).

- La quantité de plastiques collectés en 2016 a atteint 902 000 tonnes, soit une hausse de 3 % par rapport à 2015, selon Federec, qui regroupe les entreprises de recyclage. Cette hausse modérée s'explique par une amélioration des habitudes de tri et le déploiement de l'extension des consignes de tri des emballages ménagers à tous les plastiques (+ 5000 tonnes). Ces plastiques proviennent à 71 % de la collecte industrielle, et à 29 % de la collecte sélective des déchets ménagers.

### Lait, comment s'y retrouver ?

Les bouteilles de lait en PET opaque, qui ne se recycle pas, paraissent plus fines et plus brillantes. La plupart des bouteilles en PET opaque n'ont pas d'opercule en aluminium. En cas de doute, recommande l'association Zero Waste, il est possible de regarder en dessous de la bouteille : le type de plastique y est indiqué par un sigle ou un numéro (1 ou rien pour le PET opaque sous les bouteilles de lait).



## REPÈRES

### ■ En quelques chiffres

- Les principaux secteurs utilisateurs de plastiques sont : emballages (40 %), BTP (20 %), automobile (8 %) et équipements électriques et électroniques (5 %).

- Le tonnage de plastiques collectés en 2016 a atteint 902 000 tonnes, soit une hausse de 3 % par rapport à 2015, selon Federec qui regroupe les entreprises de recyclage.

### ■ Lait, comment s'y retrouver ?

Les bouteilles de lait en PET opaque, qui ne se recycle pas, paraissent plus fines et plus brillantes. La plupart des bouteilles en PET opaque n'ont pas d'opercule en aluminium. En cas de doute, recommande l'association Zéro Waste, il est possible de regarder en dessous de la bouteille : le type de plastique y est indiqué par un sigle ou un numéro (1 ou rien pour le PET opaque sous les bouteilles de lait, selon l'UFC Que choisir).

Pays : France  
Périodicité : Quotidien  
OJD : 53825  
Edition : Toutes éditions



## REPÈRES

### ■ En quelques chiffres

- Les principaux secteurs utilisateurs de plastiques sont : emballages (40%), BTP (20%), automobile (8%) et équipements électriques et électroniques (5%).

- Le tonnage de plastiques collectés en 2016 a atteint 902 000 tonnes, soit une hausse de 3% par rapport à 2015, selon Federec qui regroupe les entreprises de recyclage.

### ■ Lait, comment s'y retrouver ?

Les bouteilles de lait en PET opaque, qui ne se recycle pas, paraissent plus fines et plus brillantes. La plupart des bouteilles en PET opaque n'ont pas d'opercule en aluminium. En cas de doute, recommande l'association Zéro Waste, il est possible de regarder en dessous de la bouteille : le type de plastique y est indiqué par un sigle ou un numéro (1 ou rien pour le PET opaque sous les bouteilles de lait, selon l'UFC Que choisir).

## Importation de déchets : le virage chinois

La Chine ne veut plus être la poubelle de l'Occident. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, la porte du géant asiatique est fermée à vingt-quatre catégories de déchets solides, dont certains plastiques, papiers et textiles. Pékin avance des motifs écologiques.

Ce changement s'avère problématique pour les industriels américains et européens, habitués à voir une Chine avide de matières premières absorber la majeure partie de leurs déchets pour les recycler, et qui disposent de très peu de temps pour se retourner.

L'Union européenne exporte la moitié de ses plastiques collectés et triés, dont 85% vers la Chine. Les États-Unis ont eux envoyé en 2016 en Chine plus de la moitié de leurs exportations de déchets de métaux non ferreux, papiers et plastiques, soit 16,2 millions de tonnes. Avec comme « scénario-catastrophe » la perspective que ces déchets soient incinérés ou placés en décharge.



■ L'Europe exporte la moitié de ses plastiques triés, dont 85% en Chine. Photo AFP

Aux États-Unis, « des usines cherchent comment entreposer » leurs déchets supplémentaires et « certaines les stockent sur des parkings ou sur des sites extérieurs », observe la fédération américaine des déchets et du recyclage. L'interdiction de Pékin pose aussi problème aux entreprises chinoises du recyclage, dépendantes des déchets occi-

dentaux.

« Cela va devenir difficile de travailler », admet Zhang Jinglian, propriétaire d'une société de traitement des déchets plastiques, Huizhou Qingchun. Plus de la moitié de sa « matière première » est importée et sa production va donc être réduite « d'au moins un tiers ».



## Repères

### En quelques chiffres

- Les principaux secteurs utilisateurs de plastiques sont: emballages (40 %), BTP (20 %), Automobile (8 %) et Équipements Électriques et Électroniques (5 %).
- Le tonnage de plastiques collectés en 2016 a atteint 902 000 tonnes, soit une hausse de 3 % par rapport à 2015, selon Federec qui regroupe les entreprises de recyclage.

### Lait, comment s'y retrouver ?

Les bouteilles de lait en PET opaque, qui ne se recycle pas, paraissent plus fines et plus brillantes. La plupart des bouteilles en PET opaque n'ont pas d'opercule en aluminium. En cas de doute, recommande l'association Zéro Waste, il est possible de regarder en dessous de la bouteille: le type de plastique y est indiqué par un sigle ou un numéro (1 ou rien pour le PET opaque).



## Repères

### En quelques chiffres

- Les principaux secteurs utilisateurs de plastiques sont: emballages (40 %), BTP (20 %), Automobile (8 %) et Équipements Électriques et Électroniques (5 %).
- Le tonnage de plastiques collectés en 2016 a atteint 902 000 tonnes, soit une hausse de 3 % par rapport à 2015, selon Federec qui regroupe les entreprises de recyclage.

### Lait, comment s'y retrouver ?

Les bouteilles de lait en PET opaque, qui ne se recycle pas, paraissent plus fines et plus brillantes. La plupart des bouteilles en PET opaque n'ont pas d'opercule en aluminium. En cas de doute, recommande l'association Zéro Waste, il est possible de regarder en dessous de la bouteille: le type de plastique y est indiqué par un sigle ou un numéro (1 ou rien pour le PET opaque).



## Gestion des déchets en 2016 **Ouf de soulagement !**

En 2016, la filière du recyclage, 1 300 entreprises regroupées au sein de Federec, a connu une croissance en volume de 2,2 %. Elle a dépassé les 100 Mt de déchets: métaux, plastiques, papier-carton, verre, etc. Toutes les catégories de déchets sont en augmentation, y compris les secteurs des métaux ferreux et non ferreux, touchés depuis plusieurs années par la faible activité industrielle en Europe, et les plastiques (+3 %), alors que la filière s'attendait à un fort recul, comme en 2015.

Le recyclage des déchets a notamment profité de nouvelles réglementations, comme le décret *5 flux* obligeant les entreprises et administrations à trier les déchets de papier/carton, métal, plastiques, verre et bois, ou encore la mise en place progressive de l'extension du tri sélectif à tous les types d'emballages plastiques et l'obligation de tri des déchets organiques pour les gros producteurs (restaurants, cantines, etc.). Et les entreprises ont recruté, enregistrant une hausse des effectifs de 2,5 %.



**T**echnologie & Environnement *Récupération*

# Papiers & cartons récupérés : le C.A. a plus progressé que les volumes en 2016

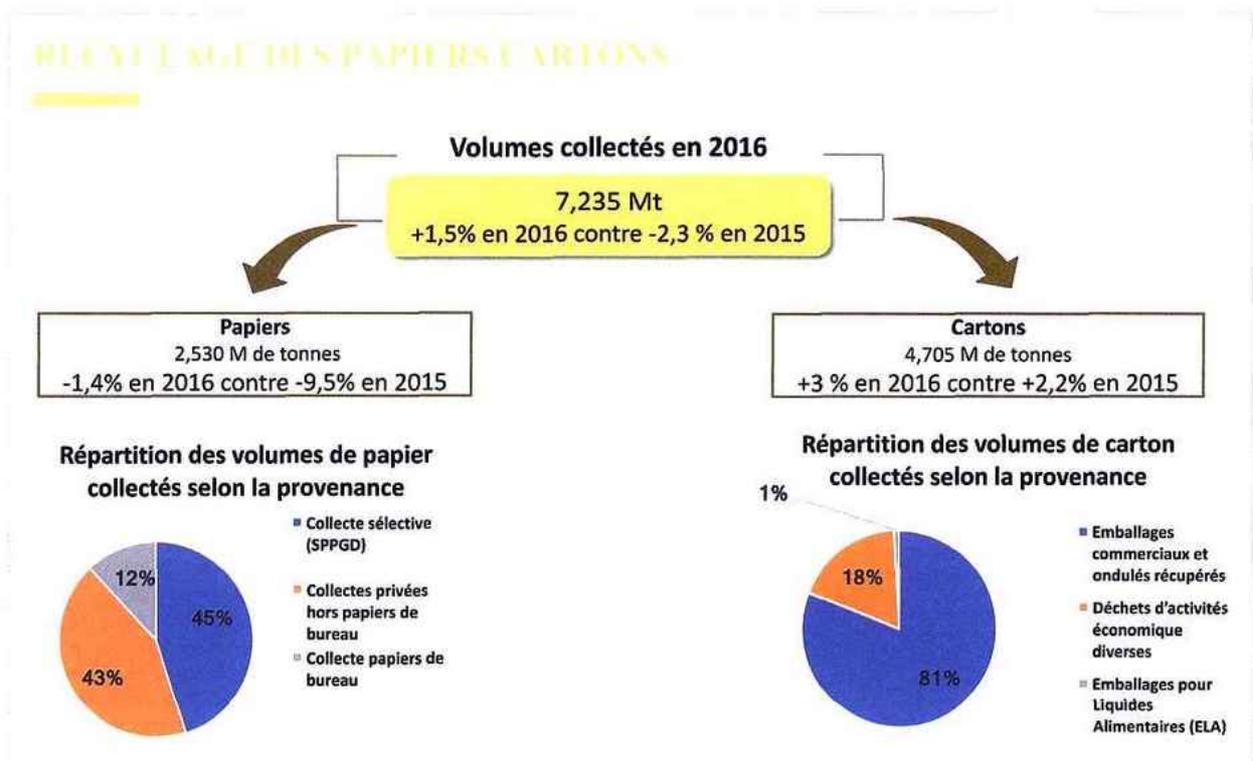
Pour la Fédération des entreprises du recyclage (Federec), l'exercice 2016 a été satisfaisant en matière de récupération des papiers & cartons avec un C.A. en hausse de près de 10 % alors que les tonnages ne progressaient que de 1,5 %. Mais l'annonce de la prochaine fermeture du marché chinois à l'importation de certaines matières premières secondaires suscite l'inquiétude des récupérateurs.

Selon l'Observatoire statistique de Federec, le volume total de matières premières collectées en 2016 a atteint 101,9 Mt (+ 2,2 % vs 2015, cf. encadré). A l'origine de ce bon résultat, les leviers réglementaires, notamment le décret "5 flux", ainsi que l'extension des consignes de tri ou encore la conjoncture économique qui ont permis la reprise de la consommation. Cependant, le C.A. est resté stable à 8,147 Md€, en raison de la baisse du coût des matières premières et de la diminution du nombre d'établissements.

**LE CARTON COMPENSE LES PAPIERS GRAPHIQUES**

En 2016, les volumes de papiers & cartons collectés ont progressé de 1,5 % à 7,235 Mt (cf. fig. ci-dessous). La collecte des cartons a compensé la baisse des papiers graphiques, conséquence de la réduction de leur consommation. Le taux de récupération s'est ainsi établi à 82,2 % (+ 2 % vs 2015), ce qui place l'Hexagone dans le peloton de tête en Europe, la moyenne européenne s'établissant à 72,5 %.

La répartition par sources, entre les flux des





Récupération

**T** echnologie & Environnement

collectivités locales et ceux des entreprises, est relativement stable. Le tonnage de papiers issus de la collecte sélective auprès des ménages (Service Public de la Gestion des Déchets) représente au global 29 % des flux (17 % du carton et 45 % du papier).

**La publication du Décret n° 2016-288 du 10 mars 2016 qui impose une collecte séparative des papiers de bureau aux entreprises et administrations devrait stimuler la collecte et le recyclage de cette catégorie.**

La publication du Décret n° 2016-288 du 10 mars 2016 qui impose une collecte séparative des papiers de bureau aux entreprises et administrations devrait stimuler la collecte et le recyclage de cette catégorie. Mais, observe Federec, « ce décret est arrivé

*trop tard et les efforts de collecte ne parviennent plus à compenser la baisse significative du gisement des papiers bureautiques. »*

Avec 4,7 Mt en 2016, le carton, dont l'utilisation est en hausse (entre autres, grâce au développement du e-commerce) a représenté 65 % des flux fibreux dans les collectes de Federec. En revanche, concernant les papiers graphiques, une baisse chronique des volumes collectés est observée depuis plusieurs années. En 2016, pourtant, ce recul a été moins prononcé

**Selon Federec, la France manque toujours de papeteries consommatrices sur son territoire, avec un excédent net de 2,1 Mt.**

(- 1,4 %), avec toutefois de fortes disparités entre les sortes. Au global, les prix moyens des papiers & cartons se sont appréciés de 9,5 % par rapport à 2015, le C.A. des ventes matières (hors prestations) atteignant

887 M€ (vs 802 M€).

Dans ce contexte, les entreprises de la récupération estiment avoir largement la capacité de satisfaire les besoins de l'industrie papetière française, qui a consommé 5,1 Mt de fibres secondaires en 2016. Les papetiers français ont ainsi absorbé environ 58 % des papiers & cartons récupérés, plus de 30 % étant exportés vers l'U.E. et 10 % hors UE. Ainsi, observe Federec, la France manque toujours de papeteries consommatrices sur son territoire, avec un excédent net de

2,1 Mt. Un constat qu'une récente étude de l'Ademe a d'ailleurs confirmé en montrant un excédent de papiers de recyclage en France sur toutes les sortes : 18 % pour les cartons récupérés, 21 % pour les sortes mêlées et 49 % pour les sortes à désencreur. « Les papeteries ne manquent donc pas de fibres, mais nous manquons toujours de papeteries en France », a résumé Pascal Genneviève, président de la branche "Papiers-Cartons" de Federec.

**SPECTRE DE LA FERMETURE DU MARCHÉ CHINOIS SUR CERTAINES CATÉGORIES DE DÉCHETS**

Le début 2017 a été marqué par une tendance haussière des prix sur toutes les sortes papetières, notamment sur le carton qui fait l'objet d'une demande forte. Toutefois, le milieu de l'année a été perturbé par l'annonce de la prochaine fermeture du marché chinois à l'importation de certaines matières premières à recycler, dont les papiers en mélange. « Ce blocus, couplé à un coût faible des matières premières fossiles, pourrait fortement influencer sur la tendance positive du moment et retarder l'atteinte des objectifs : recycler 100 % du plastique et diviser par deux les déchets mis en décharge », a estimé Jean-Philippe Carpentier, président de Federec.

De manière plus générale, la fédération préconise, par exemple, d'optimiser l'orientation des flux des déchets vers le recyclage plutôt que vers l'enfouissement, de concrétiser des pistes de réflexion en cours (exemple : la mise en place du certificat CO<sub>2</sub> pour "monétariser" les bénéfices environnementaux du recyclage) ou d'adopter des contraintes réglementaires d'intégration de matières recyclées dans les produits manufacturés.

**>>> Repères 2016**

**102 Mt** de matières collectées (déchets de chantiers et du bâtiment, déchets organiques, ferrailles, bois, verre, métaux non ferreux, plastiques, textiles...), dont **7,23 Mt** de papiers & cartons • **8,2 Md€** de C.A. (y compris prestations d'enlèvement de déchets de BTP) • **465,1 M€** investis • **1.250** entreprises, soit **2.160** établissements.

Source : Observatoire statistique de Federec.

**Federec préconise, par exemple, de concrétiser la mise en place du certificat CO<sub>2</sub> pour "monétariser" les bénéfices environnementaux du recyclage.**

(1) Suite de la transposition de la directive-cadre déchets de 2008, le décret dit "5 flux" impose, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, le tri des déchets de papier, métal, plastique, verre et bois dans le cadre de leur activité pour une grande partie des entreprises. Autres informations sur Federec dans le compte rendu du Colloque Pap'Argus, pp. 34/37 dans cette édition.



**05**

**Chiffres régionaux**



**2,225 millions**

**de tonnes de déchets du bâtiment  
produits en 2016 dans le Grand Est,  
soit 5,6% du total national. Source: Federec.**



## La fibre optique se déploie à la mode alsacienne

2,225 millions de tonnes de déchets du bâtiment produits en 2016 dans le Grand Est, soit 5,6 % du total national.

Source : *Federec*.

+ 12 % Hausse annuelle de la production de béton prêt à l'emploi en Franche-Comté sur les trois premiers trimestres 2017.

83,3 M€ Investissements pour les infrastructures de transports dans le budget 2018 de la région Bourgogne-Franche-Comté.

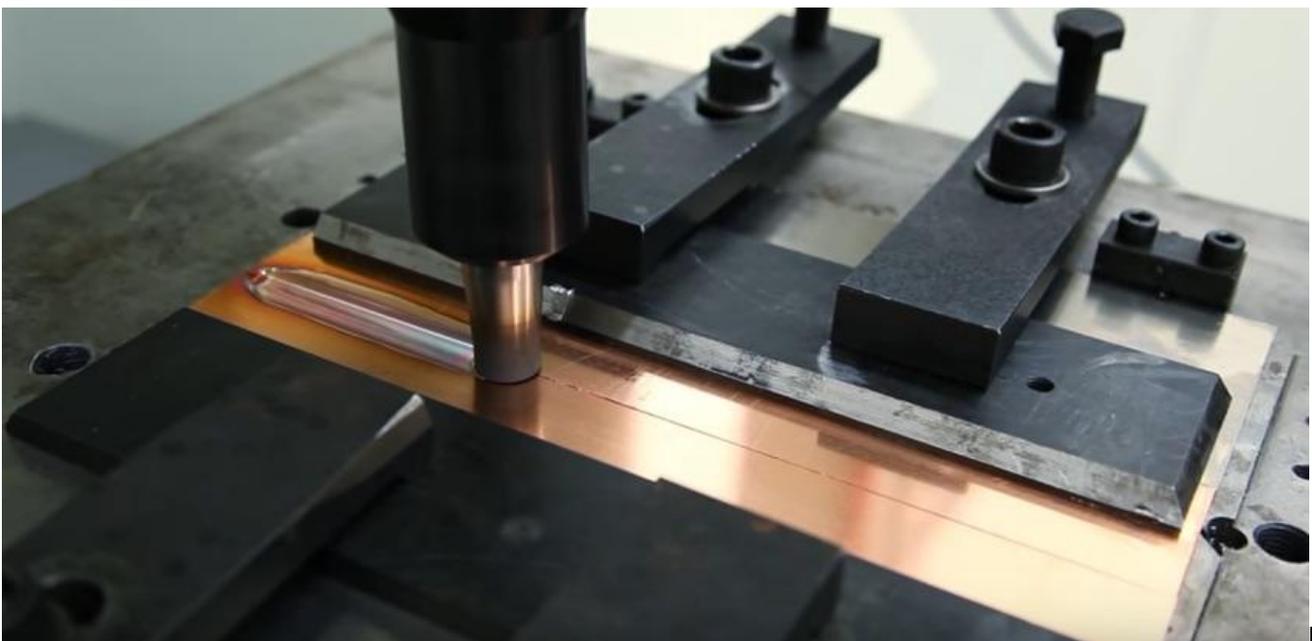
B *is repetita* , à la puissance trois. La prochaine généralisation de la fibre optique très haut débit dans le Grand Est se calque sur le mode opératoire en place depuis bientôt deux ans en Alsace. Mais, si les chantiers dans le Haut-Rhin et le Bas-Rhin représentent 380 000 prises pour un montant de 450 millions d'euros, le déploiement dans les sept des huit autres départements de la nouvelle région (seule la Moselle est engagée dans un autre montage) implique d'investir 1,3 milliard d'euros pour poser plus de 800 000 prises. Le changement d'échelle induit une différence principale. Les équipes de conception-construction ne sont pas réunies sur un site unique, elles se répartissent en trois agences territoriales : Meurthe-et-Moselle/ Vosges ; Aube/Haute-Marne/Meuse ; Ardennes/Marne. Celles-ci entament leur mission en ce début 2018. Elles se composent chacune d'une quarantaine de salariés avec, à leur tête, un directeur doté d'une large autonomie, en particulier dans les relations avec les entreprises...



## L'essentiel de l'actualité économique de l'Est vu par Traces Ecrites News

ECO)BREF. Le CFAI de Chalon-sur-Saône se convertit aux nouvelles technologies de soudage et de fabrication additive. La Moselle lance sa marque territoriale Mosl. A Dijon, incubateur s'accorde au féminin. Le Grand Est, en pointe dans la collecte des ferrailles et le recyclage du papier. En Haute-Saône, Lyncee scénarise la communication à 360 degrés. Investissements et chiffre d'affaires en hausse dans les PME de Bourgogne - Franche-Comté.

- Le CFAI de Chalon-sur-Saône s'agrandit pour accueillir les dernières technologies de soudage et des machines de fabrication additive.



Le CFAI sera équipé d'une machine de soudage par friction malaxage, une technique de soudage sans ajout de matière. © TRAC-C Industrie.

Le centre de formation des apprentis (CFAI) de Chalon-sur-Saône qui forme avec celui de Dijon, le Pôle formation UIMM Bourgogne 21-71, va s'agrandir pour se spécialiser à la rentrée 2019 dans les métiers du soudage et de l'impression métal 3D.

L'extension de 1.850 m2 en prolongation des locaux actuels, sur le site de la Sucrerie Blanche, dans le quartier Saint-Cosme, abitera des équipements dernier cri de soudage : simulateurs numériques (trois sont déjà installés), en réalité augmentée, par friction malaxage ou FSW (la friction de deux pièces à souder ramollit les matériaux qui s'amalgament) et avec un robot, ainsi que des machines d'impression de métal en 3D.

www.tracesecritesnews.fr  
Pays : France  
Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

- A Dijon, incubateur s'accorde aussi au féminin.

Le réseau Les Premières, d'incubateurs pour les entrepreneures arrive en Bourgogne-Franche-Comté. Impulsé par Laurence Berthoud Lafarge, présidente de l'association K'Elles Energies Bourgogne qui met en relation des dirigeantes, des femmes créatrices d'entreprises, des femmes occupant des postes à responsabilité, le projet se met en place et recrute à la fois des porteuses de projet et des accompagnatrices. Pourquoi un incubateur au féminin, alors que ce genre de structure ne fait pas défaut et accueille indifféremment hommes et femmes ? « *L'incubateur Les Premières vise avant tout à promouvoir le développement de projets innovants ; or, les statistiques montrent que seulement 21% sont l'émanation de femmes alors que 39% des créateurs d'entreprises sont des femmes* ».

Parce que, entre elles, les femmes osent davantage, l'initiative va s'employer à détecter les projets auprès des salariés, des personnes en reconversion ou d'entrepreneures isolées, les accompagner de l'idée à la création d'entreprise, puis poser les bases d'un développement à long terme.

Les entrepreneures seront accompagnées en fonction de leurs besoins, sur un plan personnel ou technique. Une première réunion d'information a lieu le 1er février rue de la Grande Fin à Fontaine-les-Dijon (19h-Renseignements : [hello@lespremieresbfc.com](mailto:hello@lespremieresbfc.com)), espace de coworking où les jeunes entreprises pourront être hébergées.

D'autres incubateurs pourront être créés sur la Bourgogne-franche-Comté, l'idée étant de les implanter au plus près du terrain. K'Elles Energies Franche-Comté, née à Vesoul en 2009 pensera le relais. *C.P*

- Le Grand Est, en pointe dans la collecte des ferrailles et le recyclage du papier.

www.tracesecritesnews.fr  
Pays : France  
Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)



Avec

2,15 millions de tonnes en 2016, le Grand Est est la 2ème région française pour la collecte de ferrailles, valorisées dans l'industrie ferroviaire et sidérurgique.

Après les déchets organiques (2,64 millions de tonnes), les déchets du bâtiment représentent, sur un total de 8,15 millions de tonnes, la principale matière collectée en 2016 dans le Grand Est, selon la fédération nationale des entreprises de recyclage, Federec.

Avec 2,23 millions de tonnes, la collecte des déchets du bâtiment est toutefois sous-représentée par rapport au poids général de la filière (5,6 % du total français). Elle est suivie de très près par les ferrailles. Avec 2,15 millions de tonnes, celles-ci représentent 17,7 % du total national, hissant le Grand Est au rang de deuxième région française de collecte – conséquence notamment de la démolition d'usines - pour une valorisation notamment dans l'industrie ferroviaire et sidérurgique qui reste très présente dans la région ou à son voisinage immédiat (ArcelorMittal au Luxembourg par exemple).

Les papiers-cartons totalisent 422.000 tonnes, avec une répartition presque égale entre papiers de bureau et collecte sélective auprès des ménages. Dans ce secteur, le Grand Est en retrait en terme de collecte, mais en pointe pour le recyclage grâce à son industrie papetière, en premier lieu l'usine de Golbey (Vosges). Les déchets bois hors palettes (264.000 tonnes), le verre (198.000 tonnes) et les plastiques (80.000 tonnes) complètent le panorama des collectes.

Les entreprises du recyclage sont au nombre de 114 dans le Grand Est pour un effectif cumulé de 2.277 salariés. *M.N.*



**06**

**Manifeste BIR**



## Le BIR lance son manifeste mondial sur la 7<sup>e</sup> ressource : tout ce qui est recyclable



Le Bureau international du recyclage (BIR) lance son Manifeste mondial sur la 7<sup>e</sup> Ressource. Il vise à expliquer comment les déchets et les biens recyclés peuvent aider à lutter contre le changement climatique. A plusieurs semaines de la première Journée mondiale du recyclage prévue le 18 mars qu'il a initiée, le BIR veut que les leaders mondiaux et tous les habitants de la planète reconsidèrent le terme de «déchets» et accordent aux produits recyclables leur réelle valeur économique et environnementale.

Si la Terre comporte six ressources naturelles primaires - l'Eau, l'Air, le Pétrole, le Gaz Naturel, le Charbon et les Minéraux, explique le BIR, il en existe une septième qui peut être utilisée encore et encore, parfois indéfiniment : les biens recyclables, à savoir les métaux, les textiles, le papier, le plastique et de nombreux autres.

Le nouveau concept de «Septième ressource» (Recycling : the Seventh Resource Manifesto) présente la vision et la mission de la première Journée mondiale du recyclage qui aura donc lieu le 18 mars prochain.



L'organisation internationale du recyclage demande aux leaders mondiaux de la planète de reconnaître que le recyclage est une question d'une importance cruciale qui doit être envisagée au niveau mondial. Et que cette Journée mondiale du recyclage soit considérée comme un jour de changement.

Les sept engagements sont :

- Mettre en œuvre et renforcer les accords internationaux qui font la promotion du recyclage et en négocier de nouveaux si nécessaire.
- Soutenir et promouvoir le commerce durable des produits recyclables entre entreprises respectueuses de l'environnement à travers le monde.
- Former le public sur la nécessité absolue du recyclage en intégrant toutes les couches de population.
- Convenir d'un langage commun sur le recyclage (mêmes définitions, mêmes messages).
- Faire du recyclage une question communautaire, et soutenir les initiatives qui aident les ménages et les entreprises à rapporter les produits de la Septième ressource en vue de leur reconversion.



[Visualiser l'article](#)

- Agir auprès de l'industrie pour encourager une «conception intégrant le recyclage» et la réutilisation des produits : réduction des déchets et intégration de la fonctionnalité «fin de vie» dès le stade de conception.

- Soutenir l'innovation, la recherche et les initiatives qui encouragent de meilleures pratiques de recyclage.

La rédaction du Manifeste a été dirigée par Ranjit Singh Baxi, président du BIR et soutenu par le docteur Katharina Kummer Peiry, ancienne secrétaire exécutive de la Convention de Bâle, et par Philippe Chalmin, professeur en histoire économique à l'université Paris-Dauphine.

La contribution annuelle du secteur du recyclage au PIB mondial devrait dépasser les 400 milliards de dollars au cours de la prochaine décennie, et la planète commence seulement à réellement appréhender le pouvoir de la Septième ressource, indique le BIR.

«Mon objectif, lorsque j'ai envisagé une Journée mondiale du recyclage qui est maintenant une réalité, était de montrer au monde que nous disposons d'une Septième ressource, aussi viable du point de vue économique et plus durable que les six principales ressources primaires» explique Ranjit Baxi.

La Journée mondiale du recyclage, qui est une initiative du BIR, a été annoncée par son président Ranjit Baxi, lors de l'inauguration de sa présidence du BIR au congrès mondial du recyclage à Dubaï en 2015. L'année 2018 marque le 70e anniversaire du BIR qui a été fondé le 18 mars 1948.

La toute première Journée mondiale du recyclage veut être un jour d'actions, visant à adopter une approche mondiale en faveur du recyclage, appelant les leaders mondiaux, les entreprises internationales, les communautés et les personnes à prendre sept engagements clairs dans leur approche du recyclage. Les consommateurs sont également invités à se questionner à propos du recyclage et à y réfléchir autrement.

En France, Federec, membre du BIR est le syndicat professionnel des entreprises du recyclage. Créée en 1945, il fédère 1 300 entreprises de recyclage, de la TPE au grand groupe, répartis sur l'ensemble du territoire français et dont l'activité consiste à la collecte, le tri, la valorisation matière des déchets industriels et ménagers ou le négoce/courtage de matières premières de recyclage.

*Reproduction interdite sauf accord écrit d'Emballage Digest ou mention du support*



**07**

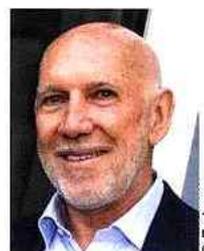
**Elections / Nominations**



## ressources humaines

### Deux présidents chez Federec : un remplacé et un confirmé

Dans la région Est de Federec, le nouveau président **Thierry de Chirée** remplace Jean-François Grobot, démissionnaire pour raisons personnelles. Il assurera la suite du mandat en cours. Il dirige le groupe Mineris, un gros opérateur spécialiste de la collecte du verre ménager et industriel.



Thierry de Chirée,  
président  
de la région Est  
de Federec.

**Erwan Le Meur** a été réélu président de Federec BTP (112 adhérents) pour un second mandat de trois ans. Il sera accompagné par quatre vice-présidents : Édouard Cazamajour, Sylvain Darche, Olivier Logeat et Olivier Ponti. Erwan Le Meur est directeur général adjoint de Paprec Group, en charge des déchets du BTP.



Erwan Le Meur,  
président réélu  
de Federec BTP.

Il déclare que Federec BTP est « *devenu incontournable sur des dossiers multiples comme l'obligation des distributeurs de matériaux de construction, le plan industriel Recyclage & matériaux verts, le groupe de travail du Comité stratégique de la filière, les chantiers du Grand Paris, le suivi de projets de recherche (Démoclès II, Interreg France/Wallonie), la sortie du statut de déchet sur les granulats recyclés, les travaux autour de la prise en compte de la recyclabilité dans la maquette numérique (BIM). Pour les trois ans à venir, nous souhaitons encore plus d'échanges et de travail avec les autres syndicats (Unicem, FNTB, FFB, Capeb, etc.). Il est important de créer un réseau qui permette aux différents acteurs de la chaîne de collaborer et d'œuvrer ensemble (maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises de construction, entreprises de recyclage...).* »

**08**

**CME**



## Recyclage: le plastique prend date

### 4 JUILLET 2017

Le Premier ministre veut diviser par deux la mise en décharge et recycler 100 % des plastiques.

### 18 JUILLET 2017

La Chine annonce à l'OMC qu'elle compte interdire l'importation de certains déchets. Au niveau mondial, 9 millions de tonnes de plastiques seraient concernées.

### 5 OCTOBRE 2017

Veolia veut multiplier par 5 d'ici à 2025 son chiffre d'affaires réalisé dans le recyclage des plastiques, hors collecte et tri.

### 27 OCTOBRE 2017

L'Oréal et Carbios créent un consortium avec l'objectif d'industrialiser le bio-recyclage du plastique (PET, PLA...).

### DU 30 OCTOBRE AU

### 6 DÉCEMBRE 2017

Première phase de consultation pour l'élaboration de la feuille de route gouvernementale de l'économie circulaire.

### 8 NOVEMBRE 2017

Fnade et Federec s'allient au sein de la Confédération des métiers de

l'environnement (CME).

### 10 NOVEMBRE 2017

Suez affiche l'ambition d'atteindre en 2020 une production de 600 000 tonnes de plastiques recyclés « virgin-like ».

### 27 NOVEMBRE 2017

Suez et LyondellBasell annoncent la création d'une co-entreprise consacrée à la production de polymères recyclés de haute-qualité.

### 13 DÉCEMBRE 2017

Séminaire « Pour une nouvelle économie des plastiques ».

### M-JANVIER 2018

Deuxième phase de consultation pour l'élaboration de la feuille de route gouvernementale.

### 16 JANVIER 2018

Date attendue pour la publication de la stratégie européenne sur le plastique.

### MARS 2018

Publication par le gouvernement de la feuille de route de l'économie circulaire.



## événement

# Confédération des métiers de l'environnement Vers une économie qui circule mieux !

**Federec et la Fnade parleront d'une seule voix afin de défendre les intérêts des professions du recyclage et de la valorisation des déchets. C'est le meilleur moment pour se lancer avec un nouveau ministère et les perspectives de feuille de route de l'économie circulaire, de plans régionaux des déchets, etc.**



De gauche à droite: Jean-Philippe Carpentier, président de Federec; Dominique Maguin, président de la CME; Jean-Marc Boursier, président de la Fnade.

**I**l faut parfois prendre son temps pour bien faire les choses. Le 6 octobre 2015, Federec et la Fnade avaient annoncé vouloir créer une confédération avant l'été 2016, afin de parler d'une même voix pour les

sujets communs. L'annonce effective de cette confédération s'est produite le 8 novembre 2017. Sans aucun doute, mieux valait attendre de percevoir plus nettement l'évolution des cadres européen et français, notamment après les élections présidentielles et législatives de 2017.

### 35 000 emplois, 3 Md€/an et 3,4 Mt/an CO<sub>2</sub>

Jean-Marc Boursier affirme que les professions sont « convaincues d'une mutation en cours ». Ce sont les plans régionaux de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) et la feuille de route économie circulaire qui vise, pour 2025, à réduire de

moitié l'enfouissement des déchets ménagers et à recycler (sans doute faudra-t-il comprendre "collecter") 100 % des plastiques. S'ajoute le paquet européen portant sur l'économie circulaire qui vise, pour 2030, à valoriser 65 % des déchets ménagers et à réduire de -5 % la mise en décharge par rapport à 2025. Jean-Marc Boursier insiste: « Nous voulons être un porte-voix entendu pour l'intérêt des professions. Les objectifs de la LTECV conduiraient à créer 35 000 emplois en dix ans. » Et il rappelle la nécessité d'un cadre fiscal et législatif pérenne.

Jean-Philippe Carpentier justifie les deux années nécessaires à la création de la CME. Il fallait « affermir les conventions collectives [de chaque



De gauche à droite: Jean-Philippe Carpentier, président de Federec; Dominique Maguin, président de la CME; Bernard Harambillet, vice-président de la CME, qui passe le micro.



syndicat, et elles sont différentes], ainsi qu'informer et expliquer la démarche: un mariage en communauté de biens réduite aux acquêts ».

Il exprime la nécessité « d'une voix homogène et cohérente » à propos « de l'économie circulaire dont beaucoup se sont emparés. Une cohésion est nécessaire par rapport à la récente fermeture de la Chine aux matières premières secondaires, fermeture qui conduit à des modifications d'installations en France pendant deux à sept ans. Nous sommes dans une période charnière de la demande pour développer la collecte et le recyclage ».

Il insiste pour « saisir les propositions récentes de l'Ademe sur l'économie circulaire » (développer la collecte et aider le marché des matières premières secondaires) et sur « le calendrier serré de la feuille de route sur l'économie circulaire ».

Les objectifs de CME sont

## Deux syndicats complémentaires

### Federec

8 syndicats régionaux.  
13 branches métiers.  
1 250 entreprises.  
2 160 établissements.  
26 750 salariés.  
8,147 Md€ de CA.  
0,465 Md€ d'investissements.  
Au niveau européen, membre d'Euric.

### Fnade

9 délégations régionales.  
8 syndicats de professions.  
232 entreprises.  
2 047 établissements.  
51 416 salariés.  
10,8 Md€ de CA.  
0,632 Md€ d'investissements.  
Au niveau européen, membre de la Fead.

### CME

1 482 entreprises.  
4 207 établissements.  
78 166 salariés.  
18,947 Md€ de CA.  
1,097 Md€ d'investissements.

(Chiffres 2016)

« d'identifier de bons sujets afin de travailler ensemble » et « de participer à la réindustrialisation du pays », s'accordent les intervenants.

Bernard Harambillet insiste pour « ne pas résumer les actions de CME à la fiscalité » et, par ailleurs, « une amélioration possible de la balance commerciale de 3 Md€/an et une économie de 3,4 Mt/an CO<sub>2</sub> ». Vincent Leblan est sensible « à la tarification incitative, au décret cinq

flux appliqué aux entreprises, à des mécanismes de compensation entre le coût des matières premières secondaires et celui des matières premières vierges, et à inventer des certificats de recyclage ».

## Les huit travaux de CME

Jean-Marc Boursier indique que le bureau de dix membres et le conseil d'administration de vingt personnes regroupent à parité des



Pour une fois, un peu de fantaisie. Profitons de la gestuelle du secrétaire d'État Sébastien Lecornu lors de la pose de la première pierre du centre de tri des déchets de la collecte sélective à Paris XVII<sup>e</sup>, près du nouveau Palais de Justice. Au second plan : Jacques Gautier, président du Syctom et maire de Garches ; Hervé Marseille, passé président du Syctom. À lire page 29.

adhérents de Federec et de la Fnade. Le premier président de la CME est Dominique Maguin qui a « le sens de la recherche du consensus ». Il est ancien président et président d'honneur de Federec, ex-président du BIR, Bureau of International Recycling, et ex-président – fondateur d'Euric. Son mandat durera deux ans afin d'assurer la transition avec le président suivant, puisque les mandats du conseil d'administration et du bureau dureront trois ans.

Dominique Maguin détaille huit sujets d'importance en trois thèmes. L'économie circulaire doit être considérée dans un recyclage mondial en intégrant un traitement initial local. Il est nécessaire de clarifier les limites du service public pour la gestion des déchets, en particulier pour les déchets assimilés.

En ce qui concerne les REP (Responsabilité élargie des producteurs),

la gouvernance devrait être partagée. Dominique Maguin poursuit « Envisager la création d'une filière REP demande une étude d'impact préalable. Il est nécessaire d'adapter les centres de tri existants afin de les rendre plus performants vers des objectifs de valorisation matière ».

Le président Maguin ajoute : « la fiscalité des déchets est un vrai sujet ». La TGAP devrait être orientée pour favoriser le recyclage et favoriser la consommation des matières premières secondaires. Une TVA réduite pourrait favoriser la valorisation énergétique vers des installations de production d'énergie à partir de CSR. « Une réflexion forte s'impose par exemple pour le bois, entre les usines de panneaux et les chaufferies », précise-t-il. Enfin, on pourrait traduire les gains de CO<sub>2</sub> créés par le recyclage et la valorisation en certificats.

### Cohérence entre les PRPGD et la feuille de route nationale EC

Enfin, la CME poussera à la cohérence entre la feuille de route nationale économie circulaire et les plans de prévention et de gestion des déchets gérés par les régions. Il sera sans doute possible d'intégrer celle-ci, qui devrait aboutir au premier semestre, dans ceux-là qui avancent à une allure plus modérée.

La même question posée, par ailleurs, au secrétaire d'État Sébastien Lecornu a donné la réponse suivante : « Les plans régionaux sont un outil très important dans la déclinaison, sur le terrain, des orientations en matière d'économie circulaire. L'élaboration de ces plans est déjà entamée, et les échanges techniques sont nombreux entre l'administration et l'Association des régions de France. Et bien sûr, pour l'élaboration de la feuille de route de l'économie circulaire, l'Association des régions de France a toute sa place et a l'occasion d'apporter son éclairage. »

R&V / PG

#### CARTE DE VISITE

#### BUREAU ET CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CME

La Confédération des métiers de l'environnement comprend un conseil d'administration de vingt membres dont une dizaine constitue le bureau. Ce bureau réunit « une majorité de chefs d'entreprise », selon Dominique Maguin, et les directeurs généraux des deux syndicats.

##### Membres du bureau :

- Dominique Maguin, président de la CME ; président d'honneur de Federec, président d'Euric ; Pdg de la Compagnie des matières premières ;
- Bernard Harambillet, vice-président de la CME ; vice-président de la Fnade ; directeur général de Veolia Recyclage et valorisation France ;
- Albert Azoubel, trésorier de Federec ; dirigeant de plusieurs sociétés ;
- Jean-Marc Boursier, président de la Fnade et de la Fead ; directeur général de Suez Recyclage et valorisation Europe ;
- Manuel Burnand, directeur général de Federec ;
- Jean-Philippe Carpentier, président de Federec ; directeur général de Nord Pal Plast ;
- Vincent Leblan, directeur général de la Fnade ;
- Philippe Maillard, vice-président de la Fnade ; directeur général de Suez Recyclage et valorisation France ;
- Jean-Luc Petithuguenin, vice-président de Federec ; président fondateur de Paprec group ;
- Joël Séché, trésorier de la Fnade ; Pdg du groupe Séché.

##### Membres du conseil d'administration :

- Philippe Carpentier, vice-président de la Fnade ;
- Didier Courboillet, vice-président de la Fnade ;
- Abderaman El Aoufir, Derichebourg ;
- Olivier François, Group Galloo ;
- Frédéric Giouse, vice-président de la Fnade ;
- Guillaume Héritier, directeur général adjoint du groupe Nicollin ;
- Patrick Kornberg, président de Federec Métaux non ferreux ; Derichebourg ;
- Stéphane Le Terrier, directeur général de Paprec group ;
- François Varagne, président du directoire d'Ecore GDE ;
- Christophe Viant, président de Federec Plastiques.



**09**

**ECV Verre Plat**



## Recycler le verre plat du bâtiment

### **Objectifs de 40 000 t fin 2020 et 80 000 t fin 2025**

Recycler le verre plat du bâtiment qui a déjà été mis en œuvre? La quantité potentielle est estimée à 200 000 t/an et la collecte effective estimée entre 5 et 15 %, essentiellement via des grands chantiers de façade. Lors du salon Batimat, un *Engagement de croissance verte* a été signé entre Nicolas Hulot, Bruno Le Maire et les professions : Federec BTP et Federec verre, SRBTP, SNED et FFB. Cet engagement de trois ans s'inscrit dans la perspective de valoriser 70 % des déchets du bâtiment en 2020. Les objectifs portant sur le verre sont "réalistes" : 40 000 t fin 2020 et 80 000 t fin 2025, soit 20 et 40 % du gisement estimé.

Cette nouvelle source de matière première ne posera pas de problème aux verriers. Par exemple, Pascal Bielle, directeur du marché verre plat pour AGC France, note que « 30 % des entrants des fours sont du calcin issu du recyclage, soit entre 150 et 180 000 t/an. Les transformateurs du verre (déchets d'atelier) et les récupérateurs comme Pâté assurent cet approvisionnement. La récupération du verre mis en œuvre est plus difficile. Par exemple, le joint d'étanchéité du double vitrage pose problème par ses mastics et l'intercalaire en aluminium. »



**10**

**Interviews /  
FEDEREC Autres**



## Rétrospective 2017 Rencontre avec Jean-Philippe Carpentier, président de Federec

Quels sont, pour le président de Federec, les quelques faits marquants de l'an passé qui feront que 2017 ne sera pas un millésime « comme les autres » ?

### Un renouvellement politique massif

On a élu, en France, un nouveau président de la République, une nouvelle Assemblée nationale. L'« évènement » n'a pas été sans conséquence sur la vie de la Fédération. Plus de la moitié des parlementaires ont été élus pour la 1<sup>re</sup> fois et la plupart n'ont jamais eu de responsabilité au niveau local. Autant dire que pour Federec, il a fallu sur « le métier de la pédagogie » se remettre à l'ouvrage. Nouveau aussi, le ministre de la Transition écologique et surtout l'équipe qui l'entoure : là encore, sur notre métier, il a été nécessaire de faire passer quelques messages essentiels notamment sur ce que les professionnels entendent par « recyclage », un mot tellement « cuisiné » qu'il en perd souvent son sens « vrai ». Nous ne nous en plaignons pas, ce nouveau gouvernement s'intéresse de près à des sujets

qui nous concernent. Et les choses ont démarré très fort avec la Feuille de route sur l'économie circulaire qui a mobilisé toutes les forces vives de la Fédération et nécessité beaucoup de travail. Reste qu'à l'occasion de ces grandes « messes », il est compliqué de faire valoir ses positions. Quinze ONG autour de la table de discussion et seulement un représentant pour chaque fédération professionnelle. Quant au projet, on n'a pas découvert de grandes nouveautés : mise en décharge réduite de 50 % et 100 % de plastiques recyclés en 2025. On a, pour l'instant, du mal à savoir comment cela va être possible. Nous avons le sentiment que les Pouvoirs publics sont désormais à l'écoute, mais la partie à jouer va être délicate. La ressource



est présente sur le territoire et il va falloir intégrer dans nos métiers les premières étapes des technologies de transformation. Reste posée pour certains matériaux, la question de la propriété de la matière. Il s'agit d'un enjeu crucial pour l'avenir de nos métiers.



## « L'année de la Chine »

2017 restera évidemment l'année où la Chine, principal débouché des excédents de matières collectées dans le monde occidental, a changé les règles du jeu. Il faut s'attendre à affronter sur certains marchés, une passe difficile qui pourrait durer quelque temps. Nous restons persuadés qu'en dépit du fait que les industries chinoises du recyclage sont appelées à évoluer rapidement en termes de structure et sur le plan technologique, la production chinoise de matières recyclées ne suffira pas à satisfaire les besoins de l'industrie. Nous allons être contraints d'accomplir rapidement d'importants progrès du point de vue de la qualité du tri. Reste posée la question du contrôle. Comment et dans quelles conditions mesure-t-on les 0,5 % d'impuretés requis sur la plupart des matières ? Des conventions devront être mises en place entre la Chine et ses fournisseurs. Même si les principes de ces contrôles peuvent se mettre en place rapidement, l'organisation effective prendra du temps. Il ne convient pas pour autant de sombrer dans le pessimisme. Je suis persuadé que dans quelque temps, ce qu'il faut bien appeler « la crise » venue de Chine sera considérée comme un formidable « booster » qui aura permis à nos métiers de changer de paradigme et qu'ils auront montré définitivement qu'ils sont indispensables pour poursuivre le chemin de la croissance en réduisant l'impact de celle-ci sur la planète.

## Les limites de « l'éco-organisme »

Il faut ici entendre « éco-organisme » comme un principe de gestion des déchets. Depuis le début des années 90, on a cru, en France notamment, que la mise en place d'éco-organismes suffirait à apporter « la solution » chaque fois qu'un déchet poserait problème. Ce « modèle » n'a pas suffi à propulser notre pays aux premiers rangs des classements concernant la gestion des déchets. On a pu avoir le sentiment, au cours de l'année

qui vient de s'écouler, qu'apparaissaient dans ce schéma quelques « rugosités ». En même temps, poussés par les « metteurs sur le marché », les éco-organismes se faisaient de plus en plus âpres sur certaines questions et notamment sur celle de la propriété des matières. Le recours d'EcoTlc devant le Conseil d'État, le bras de fer d'Eco DDS et d'Eco-Mobilier sur les nouveaux barèmes sont autant de signes qui manifestent la volonté de ces structures de modifier unilatéralement « les règles du jeu ». Face à ces dérives, les collectivités locales et les recycleurs sont démunis. Il faut désormais se poser la question de la gouvernance de ces éco-organismes qui tendent à devenir « des États dans l'État ». Nous attendons avec beaucoup d'impatience les conclusions de la mission qui a été confiée à Jacques Vernier sur l'avenir des REP.

## L'étude CO<sub>2</sub> : passer à l'action

Quelle que soit, sur le sujet, l'opinion de certains « irresponsables » politiques, la question de la maîtrise du réchauffement climatique est clairement la clé de l'avenir de la planète. En 2017, Federec a finalisé, en collaboration avec l'Ademe et RDC une étude intitulée « *Évolution environnementale du recyclage en France selon la méthodologie de l'analyse du cycle de vie* ». Cette étude s'accompagne d'un logiciel qui permet à l'ensemble des acteurs de la filière de calculer les gains de leur activité en termes d'émissions de CO<sub>2</sub> ou d'énergie : ce logiciel est désormais en phase opérationnelle. Il s'agit ni plus ni moins, avec ces instruments, « d'introduire de la valeur » dans l'économie circulaire. Mais une étude, aussi riche soit-elle et les résultats des calculs d'un logiciel, aussi intéressants soient-ils, ne sauraient être suffisants. Il s'agit désormais de passer à une nouvelle étape. Si la mise en place d'une écotaxe CO<sub>2</sub> qui favoriserait l'utilisation des matières premières recyclées peut sembler une solution évidente, elle se heurte, au plan européen, à quelques obsta-

cles. Convendrait-il, dès lors, de se mettre sur la piste d'un dispositif franco-français ? Le modèle des certificats de recyclage « à l'anglaise » est-il applicable chez nous ? Le dossier est loin d'être refermé, mais nous pouvons nous targuer d'une écoute attentive du Gouvernement. On a bien compris, en haut lieu, que le développement du recyclage pouvait conférer à la France un avantage concurrentiel certain. Il faut pour cela trouver des sources de financement en matière de recherche et développement. La monétarisation des bénéfices environnementaux des matières premières recyclées pourrait constituer une part des ressources financières nécessaires.

## Le centre d'expertise du recyclage

Il s'agit d'un remarquable projet élaboré par Federec. Mais le porter à maturité prendra sans doute plus de temps que nous ne l'avions prévu. Des contacts ont été établis avec de nombreux centres techniques. Dans ce domaine, comme dans d'autres, on se heurte à de nombreuses difficultés sur le registre du « travailler ensemble ». Nous pensons que réunir les forces vives du savoir pour propulser le recyclage ne pouvait faire que l'unanimité au sein de l'ensemble des maillons qui constituent la chaîne du recyclage. C'est finalement un avis qui n'est pas partagé par tous, mais cela ne suffira pas à nous faire renoncer à ce projet.

## Quant à 2018

On vient de le voir, nous avons, l'an dernier, ouvert un certain nombre de chantiers et Federec s'évertuera à poursuivre sur les voies ouvertes. L'année 2017 a offert à la plupart des marchés des conditions économiques solides. Il ne faut pas exclure que 2018 soit plus délicate à négocier sur certains segments de nos métiers mais face à l'adversité, les professionnels ont toujours démontré de remarquables facultés d'adaptation qui ont permis au recyclage d'en ressortir grandi. Je ne doute pas un instant qu'il en sera de même au cours de l'année à venir.





## Nouvelle économie des plastiques Préparer la feuille de route

**Mercredi 13 décembre, “Bercy” accueille le séminaire *Pour une nouvelle économie des plastiques*, organisé conjointement par les deux ministères de la Transition écologique et solidaire et de l’Économie et des finances. Les exposés et les débats posent les premiers jalons de discussion entre les différents opérateurs afin de préparer la feuille de route Économie circulaire, prévue pour mars 2018.**



© Photos PG / R&V

Secrétaire d’État à la Transition écologique et solidaire, Brune Poirson a conclu le séminaire interministériel *Pour une nouvelle économie des plastiques*.



Emmanuel Faber, Pdg de Danone, emmène ce grand groupe mondial de l’agroalimentaire vers l’éco-conception des emballages plastiques.

**L**e gouvernement, qui ambitionne de voir recyclés 100 % des plastiques d’ici à 2025 (formulation à ne pas prendre au pied de la lettre), souhaite que « les produits prennent en compte les aspects environnementaux dès leur conception », annonce la secrétaire d’État à la Transition écologique et solidaire, Brune Poirson. « D’ici

2030 à 2035, l’objectif serait que l’ensemble des produits en plastique soient conçus dès le départ en pensant comment les collecter, comment les trier, comment les recycler. » Alors que le taux de recyclage des plastiques en France se situe actuellement entre 20 % et 25 %, l’objectif de 100 % fixé pour 2025 par le gouvernement est « particulièrement ambitieux »,

### Federec nous éclaire sur un petit livre vert



De gauche à droite : Jean-Philippe Carpentier, président de Federec ; Emmanuel Katrakis, secrétaire général d’Euric ; Dominique Maguin, président d’honneur de Federec et d’Euric.



Arnaud Brunet, directeur général du Bir, Bureau of International Recycling.

La soirée annuelle de Federec a également développé le thème des plastiques, sous la forme d’une petite table ronde aux quatre intervenants (voir photos). La décision chinoise du 18 juillet (arrêt des importations de déchets) correspond à une forte orientation de la politique de ce pays. Le discours de Xi Jinping lors du XIX<sup>e</sup> congrès du parti communiste chinois en octobre 2017, 66 pages en trois heures, mentionnait une quarantaine de fois le mot environnement. Il est indispensable d’abaisser les niveaux de pollution afin que la Chine perde par son tissu social, son économie et dans sa structure à la fois capitaliste et

“communiste”. La “sensibilité environnementale” affichée vise à maintenir la cohérence de l’appareil de production industrielle et des populations les plus concernées, environ 40 % de la population vivant à l’est du pays. Les intervenants nous ont fait comprendre que le pouvoir politique chinois souhaite contrôler la totalité de l’industrie du recyclage et qu’une grosse partie des matières importées est gérée par une économie indépendante. Les usines montées par la volonté politique manquent de matières. L’arrêt des importations facilitera le contrôle des déchets à l’intérieur du pays.



admet Brune Poirson devant de nombreux acteurs des filières de la plasturgie et du recyclage. La filière de la plasturgie représente un chiffre d'affaires annuel de 65 Md€, rappelle Delphine Gény-Stephann, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des finances.

### L'industrie engagée vers une économie nouvelle

Premier intervenant de poids, le Pdg de Danone, Emmanuel Faber, affirme que l'entreprise « réfléchit sur trois grands cycles : le carbone, l'eau et les emballages en plastique ». De façon globale, Danone travaille avec des ONG, les semenciers, les agriculteurs et les éleveurs : « La fertilisation des sols et l'objectif d'une alimentation saine et durable vont ensemble », précise-t-il. Danone travaille également sur ses emballages, le papier et le carton, et bien entendu le plastique qui est « un matériau de sécurité alimentaire, de conservation et support d'information », note le Pdg. Nous retiendrons une alliance menée avec Nestlé (soit entre le deuxième et le premier industriel de l'eau et des boissons sucrées en bouteille) pour réinventer le PET, avec l'objectif de nouveaux emballages commercialisés courant 2020.

Antoine Frérot, Pdg de Veolia, rappelle ses nouvelles ambitions pour la production de matières premières secondaires sur les trois résines PET, PEHD et PP : un chiffre d'affaires mondial d'un milliard d'euros en 2025 dont un cinquième en France, deux cinquièmes en Europe, 30 % en Asie du Nord et 10 % ailleurs dans le monde (lire pages 22 et 23).

Jean-Marc Boursier, directeur de Suez Recyclage et valorisation Europe, intervient comme président de la Fnade et de la Fead (la Fnade à l'échelle européenne). Il constate que « le recyclage des plastiques ne fonctionne pas spontanément malgré une équation parfaite : écono-

mies de pétrole, d'énergie et de CO<sub>2</sub> et création d'emplois ». Actuellement, environ 50 Mt de matières plastiques sont commercialisées chaque année en Europe et seulement 7 % des résines proviennent du recyclage. Illustration : en Europe, Suez dispose de neuf usines de tri et de préparation des matières plastiques qui produisent 400 000 t/an ; l'ambition est de passer à 600 000 t/an en 2020.

Pour beaucoup plus et mieux recycler les plastiques en France, Jean-Marc Boursier estime les investissements nécessaires à 5 Md€. Il mentionne quatre objectifs de recherche :

- accroître la qualité des matières préparées ;
- pouvoir traiter les PET opaques ;
- effectuer de nouvelles valorisations comme plastic to chemical et
- un engagement pour transformer les plastiques, les déchets ménagers résiduels, les huiles alimentaires usagées et les résidus agricoles en carburant aéronautique entre Airbus, Air France, Safran, Suez et Total.

### 44 €/t en 2018 et 65 €/t en 2020!

Le 18 juillet, la Chine a annoncé arrêter l'importation des déchets dont notamment 3 Mt de matières plastiques, sur les 6,6 Mt collectées en Europe. La perturbation créée a souligné le manque d'installations industrielles de traitement sur ce continent. Afin de développer l'activité de collecte et de préparation de résines secondaires, Jean-Marc Boursier souhaite des déclics qui aideraient à amplifier l'activité parce que « le seul jeu de l'économie ne suffira pas » :

- promouvoir l'incorporation des matières premières secondaires ;
- orienter la commande publique ;
- créer des incitations fiscales et
- faire sauter des verrous réglementaires.

De son côté, Antoine Frérot demande aussi un coup de main, une incitation pour aider l'usage des matières recyclées. Est-ce une forme de réponse (?), Brune Poirson nous confirme une décision d'Emmanuel Macron annoncée en conclusion du One Planet Summit. En France, la taxe carbone va passer à 44 €/t en 2018 et à 65 €/t en 2020.

R&V / PG



Antoine Frérot demande un coup de main pour aider l'usage des matières recyclées.



Jean-Marc Boursier souhaite des déclics parce que « le seul jeu de l'économie ne suffira pas ».



**E**conomie & Marchés Colloque

# Le papier-carton affiche sa capacité d'innovation et de valorisation

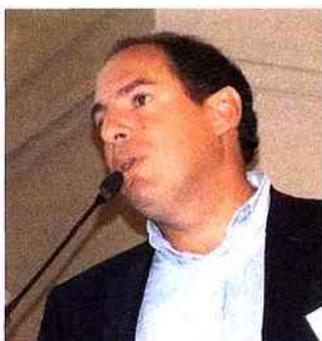
Le 6<sup>e</sup> Colloque de notre confrère Pap'Argus a conjugué analyse économique, prospective et networking. Face aux bouleversements amenés par le numérique et pour séduire un consommateur de plus en plus exigeant et volatil, le matériau papier-carton ne manque pas d'atouts pour se réinventer.



Jean-Pierre Brice (Capitalmind).



Pascale Dumas (HP France).



Pierre Barki (Barki Agency).

C'est en prenant de la hauteur que ce Colloque – qui s'est à nouveau tenu à l'Hôtel de l'Industrie, à Paris mi-octobre – a débuté. Partenaire chez Capitalmind, Jean-Pierre Brice a dressé un panorama des fondamentaux de l'environnement économique mondial. Il distingue trois grandes évolutions : les technologies, les biotechnologies et l'émergence de l'Asie. Lesquelles se combinent à deux facteurs de risques : le réchauffement climatique et les dangers liés aux technologies de l'information (IT). « Les entreprises du secteur papier-carton évoluent dans ce contexte et doivent en tenir compte », a expliqué Jean-Pierre Brice. L'économie est de plus en plus globalisée et connectée et de nouveaux systèmes de distribution (type Amazon) apparaissent. Ce qui impacte l'approche de la clientèle et l'ensemble de la logistique. Quelles conséquences pour le

**Jean-Pierre Brice :**  
« Regarder vers l'Asie est un "must" pour les entreprises. »

secteur papier-carton ? Il doit satisfaire de nouvelles demandes en matière d'emballages, d'étiquettes intelligentes, de sécurité, de protection et de traçabilité.

S'agissant de l'émergence de l'Asie comme premier pôle économique mondial, cet intervenant a rappelé que 50 % des PhD (Bac + 5) diplômés chaque année dans le monde sont d'origine chinoise et que la croissance de l'Asie du Sud-Est et de la Chine dépasse 6 % par an, vs 2 % à 3 % en Occident. En outre, un transfert massif de richesses et de valeur économique s'opère vers l'Asie (Chine, Inde, Indonésie, etc.). Conséquence : « Regarder vers l'Asie représente aujourd'hui un "must" pour les entreprises. » Concernant les menaces, le réchauffement climatique conduira les sociétés à adapter

leur Business Model aux contraintes environnementales dont les exigences seront par ailleurs sans cesse renforcées. En la matière, les entreprises papetières possèdent bien des atouts dans leur jeu : économie circulaire, recyclage, utilisation de la biomasse pour produire de l'énergie, recours à des matières premières renouvelables, etc. Enfin, la menace informatique rode, la cybercriminalité (virus, ransomwares...) ne connaissant pas de frontières. En 2016, selon PwC, au plan mondial, 53 % des sociétés ont déclaré avoir déjà été victimes de cybercriminalité (vs 28 % en 2014). Proposer des solutions de protection, de sécurité et de traçabilité représente donc une opportunité pour le secteur papetier. Dans ce contexte, cette industrie, dans son ensemble, a enregistré, cette année, ses meilleures performances depuis dix ans. « En 2017, l'industrie papetière européenne devrait renouer avec les performances financières de 2008, prévoit Jean-Pierre Brice. En outre, les entreprises se sont substantiellement désendettées. »

**En 2017, l'industrie papetière européenne devrait renouer avec les performances financières de 2008.**

Sur les cinq derniers exercices, les entreprises du secteur ont ainsi vu leurs cours de Bourse évoluer plus favorablement – d'environ 15 % – que les différents indices boursiers (S&P, FTSE 1000, etc.). Au second semestre de cette année, deux Salons ont d'ailleurs montré ce beau dynamisme : Label Expo à Bruxelles et Luxe Pack à Monaco. « Des entreprises spécialisées et de niches réalisent de très belles performances, avec des niveaux d'EBE de 15 % ou 20 % », observe Jean-Pierre Brice. Toutefois, il table



sur la poursuite du processus de concentration des acteurs, pour les PME comme pour les grandes entreprises. Selon lui, le secteur doit investir sur ses points forts (environnement, énergie, bioproduits) et le faire savoir. Et de citer l'exemple du site de Holmen Paper à Örnsköldsvik où, à partir et autour de la production de pâte, ont émergé une myriade d'activités connexes. Mais cette industrie doit également innover dans les domaines clés (sécurité, traçabilité, protection et environnement) et se tourner vers l'Asie.

#### UTILISATEUR DE PAPIER : LE POINT DE VUE DE HP FRANCE

P.-d.g. de HP France, Pascale Dumas a ensuite donné son point de vue d'utilisatrice de papiers bureautiques et graphiques en soulignant l'urbanisation galopante, la croissance démographique, le vieillissement de la population et l'importance prise par les "Millennials". « Toutes ces évolutions impactent l'économie et la façon de concevoir la technologie, a-t-elle expliqué en substance. Toute entreprise qui se crée doit être globale et doit savoir faire évoluer ses Business Models. » Globalement, l'impression représente 40 % du C.A. du géant américain et s'adresse à trois types de clients : grand public, professionnels et industriels (grand format, étiquetage, emballage...). HP possède quelque 25.000 brevets actifs sur l'ensemble de ses marchés, dont 19.000 dans l'impression. Pascale Dumas parle d'amélioration de l'expérience-client, de personnalisation de masse ("customisation")... Pour répondre à ces impératifs, le design est tout à fait essentiel. Ce constructeur travaille notamment sur la compacité de ses imprimantes afin de séduire la population urbaine et propose des imprimantes "de poche", destinées à imprimer, par exemple, les photos stockées sur les smartphones.

#### PAPIERS GRAPHIQUES : JOUER LA COMPLÉMENTARITÉ DES MÉDIAS

La première table ronde a réuni Olivier Le Guay, délégué général de Culture Papier, Pierre Barki, D.-g. de Barki Agency et Patrice Benitsa, responsable commercial chez Electrogeloz. Selon Pierre Barki, les deux secrets de la réussite résident dans la qualité et dans la créativité. Ainsi, pour répondre aux nouveaux usages et aux

impératifs liés, par exemple, à l'écotaxe (payée au poids, donc en fonction du grammage utilisé), de nouveaux papiers ont émergé, tels que les SC, LWC ou recyclés affichant une main

élevée. Pierre Barki cite aussi l'exemple de Marmiton, à l'origine site de recettes de cuisine, qui a conçu un bimestriel papier, aujourd'hui vendu à 116.000 exemplaires. Autres illustrations : le magazine Flow, imprimé à 80.000 exemplaires, sur une multitude de papiers différents ou Le Petit Fûté, qui marie digital et print en proposant à tout un chacun de créer son Guide voyage sur mesure. Selon lui, « tout est une question de contenu et le papier et le numérique sont complémentaires. »

Pour sa part, Patrice Benitsa a expliqué qu'Electrogeloz est un imprimeur numérique surtout dédié aux petites séries. Il prône les vertus du multicanal ainsi que la complémentarité entre papier et digital, le premier favorisant concentration, mémorisation et confiance, tandis que le second procure agilité et traçabilité. Electrogeloz a lancé une appli, digiprint, qui permet d'acheter en ligne via un imprimé et d'accéder à un contenu Web. A la clé : une fidélisation accrue du client. Quant à Olivier Le Guay, il a souligné la modernité et l'exemplarité du papier en termes de recyclage et d'économie circulaire. Il a aussi alerté sur le danger du "tout-numérique" en matière de protection des données personnelles.

#### PCR : VOLATILITÉ, TAUX DE CONTAMINANTS ET GRAND FLOU

La seconde table ronde a été consacrée aux papiers récupérés. Pascal Genneviève, président de la branche "Papier-Carton" de Federec, a rappelé que le marché mondial des papiers-cartons récupérés (PCR) représente plus de 240 Mt, la moitié de ce volume s'échangeant entre pays. Pour sa part, l'Europe est excédentaire de 8,6 Mt, les trois quarts de ces excédents étant écoulés en Asie. En Europe, la France, le Royaume-Uni et l'Irlande sont exportateurs, contrairement à l'Allemagne et à l'Espagne. Plus précisément, l'Hexagone est excédentaire de 1,9 Mt et vend pour environ 85 %

**Le Petit Fûté marie digital et print et propose à tout un chacun de créer son Guide voyage sur mesure.**



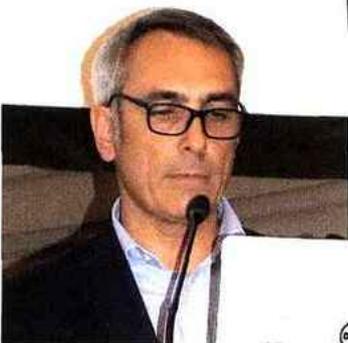
Pascal Genneviève  
(Federec Papiers-Cartons).



Arnaud Dauxerre  
(UPM Chapelle Darblay).



Jan Le Moux (Copacel).



Jean-Christophe Bugeon  
(Smurfit Kappa France).

>>> de ce surplus en Europe, en particulier en Allemagne et en Espagne. Ce marché est soumis à des interférences entre sortes, les papiers graphiques pouvant être consommés par l'industrie du packaging. Résultat : « Le prix des sortes à désencrer (1.11) est influencé par celui des "papiers-cartons en mélange" (1.02) et est artificiellement ou "défensivement" poussé à la hausse. »

**Pascal Genneviève:** « Le prix des sortes à désencrer est influencé par celui des "papiers-cartons en mélange" et est artificiellement ou "défensivement" poussé à la hausse. »

Au premier semestre 2017, la forte demande européenne sur les sortes brunes a provoqué une hausse des prix, malgré le ralentissement des ventes à l'export (à cause des taux de fret notamment). Quant à la seconde partie de l'année, elle a été marquée par l'annonce, par la Chine, de la limitation de ses quotas d'importation de PCR et de l'interdiction des papiers mélangés, ainsi que par son projet de norme fixant le taux maximum d'impuretés des PCR à 0,3 %. Résultat : l'Europe ne parvient pas à écouler ses excédents, ce qui fait baisser les prix. « La crise ne porte pas sur le prix mais sur le devenir des PCR excédentaires. La Chine peut-elle se priver des 25 Mt de PCR qu'elle importait ? Pendant combien de temps ? », s'est interrogé Pascal Genneviève.

Regional Manager chez UPM Chapelle Darblay, Arnaud Dauxerre a, quant à lui, insisté sur les problèmes de qualité de la fibre récupérée. Dans cette usine, entre avril et septembre 2017, plus de 15 % des livraisons de PCR affichaient un taux de matières impropres supérieur à 3 %.

**Les papetiers attendent des progrès substantiels dans la qualité du tri des PCR.**

En 2006, les achats de PCR effectués par les papetiers français ont représenté quelque 351 M€ et 6 Mt ; dix ans plus tard, en 2016, leur valeur a atteint 650 M€, pour 5,35 Mt, alors que, dans le même temps, les prix des pâtes, papiers et cartons ont reculé de 1 %. Ces chiffres ont été donnés par Jan Le Moux, responsable "Economie circulaire et politique Produits" chez Copacel. Sur le marché des PCR, si l'export est minoritaire, il influe beaucoup

sur le marché domestique, a également rappelé cet intervenant. Il a aussi insisté sur la forte instabilité de ce secteur et sur les problèmes de qualité du tri, qui impactent lourdement les finances des papetiers. La profession attend des progrès substantiels dans ce domaine, en particulier concernant la collecte sélective auprès des ménages. Enfin, Antonio Monteiro, conseiller de Jean-Luc Petithuguenin, président de Paprec, a indiqué qu'en 2017, notamment suite à l'acquisition de Coved, ce groupe réalisera un C.A. de 1,4 Md€, ce qui correspondra à la collecte et au traitement de 10 Mt de matières premières.

#### EMBALLAGE : LE PAPIER-CARTON, MATÉRIAU INNOVANT

Le packaging était au programme de l'après-midi. Avec une intervention de Jean-Christophe Bugeon, P.-d.-g. de Smurfit Kappa France, qui s'est attaché à définir ce qu'est l'innovation. Pas de doute pour lui : « L'innovation est un facteur clé de la prospérité et de la croissance économiques. » Fustigeant une forme d'inertie qui peut s'abattre sur les entreprises qui se portent bien, il estime que « l'innovation est ce qui distingue un leader ou un visionnaire d'un suiveur. » Concrètement, elle concerne en particulier les produits, les process, les organisations et le marketing. Plusieurs tendances et concepts de fond sont aujourd'hui à l'œuvre : économie circulaire, "premiumisation", consommateur de plus en plus exigeant et connecté, accélération du "Time to Market"...

**Dans l'emballage plusieurs tendances de fond sont à l'œuvre : économie circulaire, "premiumisation" consommateur de plus en plus exigeant et connecté, accélération du "Time to Market"...**

Pour répondre à ces évolutions, Smurfit Kappa cherche à améliorer l'expérience-consommateur avec une offre diversifiée : "Box on Demand", Masterclass dans les "Experience Centers", omni-canal, magasins virtuels, Big-Data, etc.

Coordinateur pour Cofepac (Comité français de l'emballage papier-carton), Noël Mangin a ensuite rappelé qu'en France, le papier-carton est leader parmi les matériaux d'emballage, en tonnages comme en valeur. Il a également souligné les atouts du



Arnaud Jouvance  
(Scheufelen France).



Liz Wilks (APP).

matériau papier-carton dans le développement du e-commerce ou dans la consommation hors-foyer.

L'emballage est un segment sur lequel Scheufelen se développe depuis environ deux ans, a pour sa part expliqué **Arnaud Jouvance**, consultant du papetier allemand pour la France. Cette société commercialise en effet *Phoenixlux*, carton pure cellulose haut de gamme. En 2017, elle a également lancé *Grass Papier*, fabriqué avec environ 50% de fibres d'herbe, le solde étant composé de pâte de cellulose vierge. Proposé en trois compositions, *Grass Papier* est destiné à l'emballage (papier pour ondulé) et à des applications graphiques. « *Des résultats très intéressants ont d'ores et déjà été obtenus auprès de grandes enseignes pour l'emballage secondaire et tertiaire, dans les produits de parfumerie et de cosmétologie* », annonce Arnaud Jouvance (plus d'informations sur le *Grass Papier* pp. 55/56 dans cette édition).

**En 2017, Scheufelen a lancé Grass Papier, fabriqué avec environ 50% de fibres d'herbe, le solde étant composé de pâte de cellulose vierge.**

Enfin, **Liz Wilks**, directrice "Développement durable" pour l'Europe chez **Asia Pulp & Paper**, a expliqué le positionnement du plus grand papetier d'Asie, à la tête d'une capacité de production de quelque 19 Mt/an de pâtes et papiers. APP s'attache en particulier à décrypter les futures évolutions de l'emballage. Ainsi, selon une étude ré-

alisée par Smithers Pira, le marché européen du packaging se porte bien, en particulier grâce au développement du snacking et des livraisons à domicile. Le marché français de l'emballage jetable, 3<sup>e</sup> au niveau européen, devrait atteindre le milliard d'euros en 2020. En matière d'emballage alimentaire, les problématiques d'hygiène, de sécurité et de migration restent clés pour les producteurs. APP a ainsi lancé la gamme *Foopak* (marque *Delipac*). Conçue pour un contact direct avec les aliments, elle est certifiée FDA (Etats-Unis) et Isega (Allemagne). « *Ce papier est très résistant à la chaleur et à l'humidité* », a conclu Liz Wilks.

**VALÉRIE LECHIFFRE**



## risque



Les D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques) sont particulièrement visés par la délinquance. En France, leur démantèlement dans des conditions inadéquates serait responsable de l'émission de plus de 2 % des gaz à effet de serre.

© Getty Images

# Les déchetteries attirent la convoitise

Véritables mines d'or pour le secteur du recyclage, les déchetteries stockent et trient des centaines de milliers de tonnes de déchets. Avec un marché parallèle florissant, les actes délictueux se multiplient et obligent les gestionnaires de sites à s'équiper pour protéger les hommes et les valeurs.

La protection des gisements de déchets est devenue une préoccupation croissante des gestionnaires de déchetteries, qui concerne près de 4 600 sites et plus de 1 750 gestionnaires publics et privés. Ces derniers sont de plus en plus souvent confrontés à des vols, des dégradations et des agressions. L'OCAD3E (Organisme coordinateur agréé pour les déchets d'équipements électriques et électroniques) estime que son cabinet d'avocats a actuellement environ 300 affaires en cours au pénal. « Les objectifs européens de collecte ont été fixés à 65 % des volumes vendus pour 2019, explique un représentant d'OCAD3E. La France a considérablement progressé ces 10 dernières années, pour atteindre 50 % de taux de collecte. Le vol d'un frigo usagé pourrait paraître insignifiant, mais lorsque l'on réalise qu'un frigo géré hors filière,

dans des conditions inadéquates, va générer en moyenne l'émission de 1,5 à 2 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>, on peut avoir un tout autre point de vue. En effet, nous estimons qu'un million d'appareils de froid échappent à la filière chaque année, soit l'équivalent de 1,5 à 2 % des émissions nationales de gaz à effet de serre. »

### ■ Législation, des disparités en Europe

Autre préoccupation des déchetteries, les métaux non ferreux, avec en tête le cuivre, qui se négocient à bon prix sur le marché parallèle. Pour Étienne Chazelle, président de région sud-ouest de la Fédération des recycleurs (Federec), la disparité des législations européennes fait le lit des trafics : « Nous sommes vigilants sur la provenance des matières qui nous sont proposées. Nous encourageons nos adhérents à signaler aux forces de l'ordre les transactions inhabituelles, comme un particulier qui nous



Placer des barrières en entrée et en sortie permet de réguler les flux et de filtrer les visiteurs.

© La Barrière Automatique

apporte régulièrement de grandes quantités de câbles ou des dizaines de frigos. La législation nous interdit d'effectuer des paiements en liquide. En revanche, ce n'est pas le cas dans les pays frontaliers où certains recycleurs sont peu regardants sur la provenance des marchandises. L'harmonisation des législations devrait contribuer à l'assainissement du marché. »

### ■ Sécuriser pour améliorer l'empreinte carbone

Aujourd'hui, si les collectes auprès des particuliers continuent à s'améliorer, passant de 10 à 14 kg de déchets par personne et par an, l'objectif de 23 kg par habitant est loin d'être atteint. Pour y parvenir, Éco-systèmes entend jouer sur plusieurs tableaux : communiquer auprès des particuliers pour sensibiliser les particuliers au recyclage, mais aussi informer les collectivités sur les moyens physiques et humains qu'elles peuvent mettre en place pour protéger les gisements de déchets. Enfin, l'éco-organisme espère réduire les actes malveillants en incitant les déchetteries à porter plainte. Comme le souligne maître Sylberg, avocat qui défend les intérêts d'OCAD3E : « Il est important de porter plainte pour lutter efficacement contre le pillage des déchetteries. Nous obtenons le plus souvent des condamnations. Plus les affaires seront portées devant les tribunaux, moins les délinquants iront vers les déchetteries. Outre, le préjudice immédiat du vol, il ne faut pas sous-estimer les coûts de réfection suite aux dégradations pour pénétrer sur un site, le temps mobilisé pour les agents pour la remise en état et parfois le traumatisme lorsqu'ils ont été agressés verbalement ou physiquement. De plus, si le nombre de plaintes enregistrées augmente, les autorités pourront accroître les moyens pour combattre ces actes malveillants. » Conscient que la

## SUR LE TERRAIN

### JÉRÔME SABATHIE

Responsable secteur collecte, de la communauté de communes Millau Grands Causses (12)



© DR

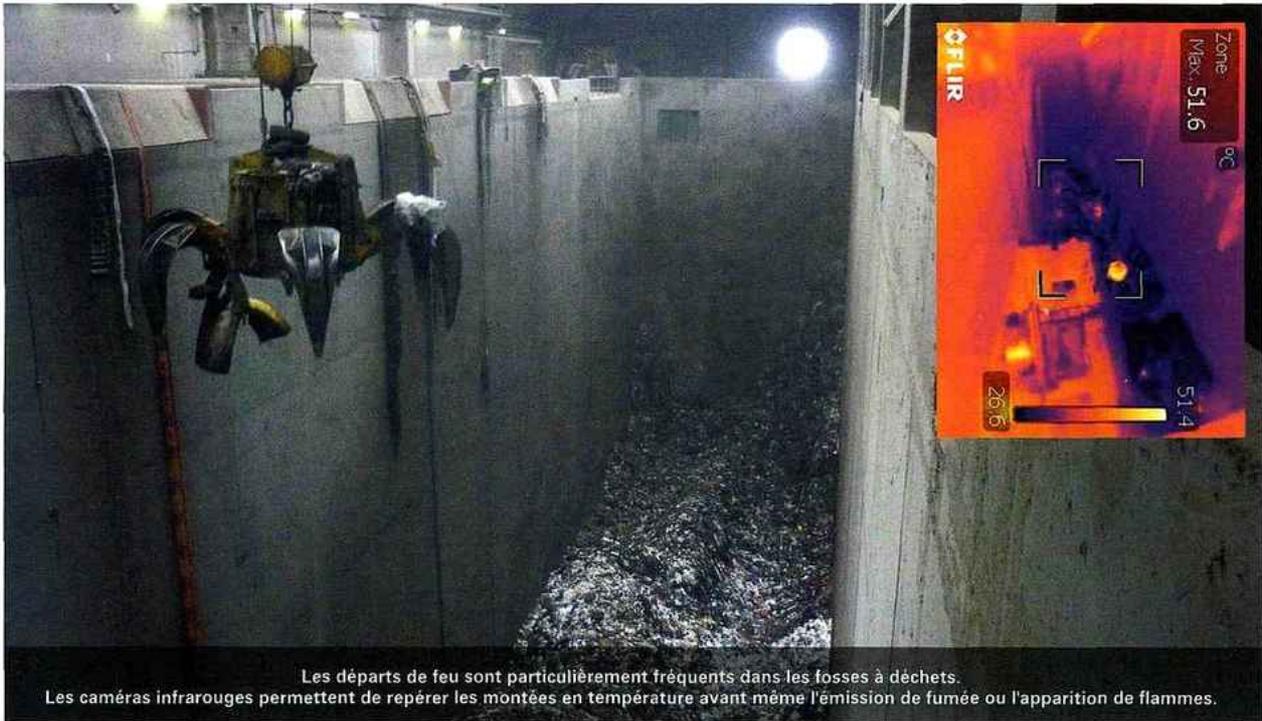
#### « LES CAMÉRAS DE VIDÉOSURVEILLANCE ONT SÉCURISÉ LE GISEMENT. »

« Les problèmes de sûreté des déchetteries touchent aussi les régions rurales.

Nous faisons face à des vols, mais aussi à des dépôts sauvages devant le portail de la déchetterie aux heures de fermeture. Nous avons tout d'abord investi dans une clôture solide et dans des bennes pour métaux à capot, que nous verrouillons chaque fin de journée. Pendant la nuit, nous avons un éclairage connecté à une alarme sonore, le tout jumelé à un système vidéo. Si une personne pénètre sur le site, en dehors des heures d'ouverture, l'éclairage s'enclenche. Ce système qui se voit de loin, invite les agents du commissariat de police, avec lesquels nous travaillons en étroite relation, à se rendre sur place à la moindre alerte. Ce qui a fortement amélioré la sécurité du site, c'est la vidéo surveillance. Nous avons, dès 2013, installé trois caméras fixes. Grâce aux enregistrements, on peut identifier les auteurs d'incivilités et leur demander réparation. Les agents, quant à eux, se sentent rassurés d'avoir "un œil électronique" qui veille sur le site et ses occupants, et n'hésitent pas à signaler la moindre panne de caméras pour optimiser l'efficacité du système en place. »



## risque



Les départs de feu sont particulièrement fréquents dans les fosses à déchets. Les caméras infrarouges permettent de repérer les montées en température avant même l'émission de fumée ou l'apparition de flammes.

© France Infra Rouge

### L'AVIS DE L'INSTALLATEUR

#### SERVAN LÉPINE

Dirigeant d'Excelium, intégrateur-installateur



© DR

#### « LA SONORISATION ET LA TÉLÉ-INTERPELLATION SONT TRÈS DISSUASIVES. »

« Nous avons une dizaine d'années d'expérience sur ce marché qui est en forte évolution. Assez mal protégés dans

l'ensemble, les sites ont plusieurs préoccupations : limiter les dégradations et les vols essentiellement de métaux et de déchets électroniques, se protéger de l'incendie, et protéger leur personnel. Bien souvent, il faut repenser l'organisation et le stockage de ces lieux sensibles. Pour cela, la sécurité mécanique est fondamentale pour en limiter l'accès.

Les bennes de stockage doivent être tenues fermées – en dehors des périodes d'activité – pour limiter les convoitises. L'installation de systèmes de contrôle d'accès avec badges ou serrures connectées permet de gérer les accès et de suivre les droits d'accès des personnes ou des véhicules sur zone. Enfin, la vidéosurveillance est devenue indispensable aussi bien pour enregistrer tous les flux que pour protéger le personnel. Aux heures de fermeture, la sonorisation, adossée à la vidéosurveillance, apporte un réel plus. En cas d'intrusion, l'individu détecté est interpellé à distance via des haut-parleurs. C'est très souvent suffisant pour dissuader, moins onéreux pour le client qu'un gardiennage permanent, mais surtout cela permet d'appeler les forces de l'ordre. »

sûreté des sites participe à l'optimisation de la collecte, l'OCAD3E organise régulièrement des journées régionales de sensibilisation à la sûreté dans les déchetteries en collaboration avec les forces de l'ordre, police ou gendarmerie. L'occasion pour les collectivités partenaires de la filière d'échanger sur le sujet, de comparer les moyens mis en place et d'en évaluer les avantages et les limites.

#### ■ Mise en sûreté, des étapes indispensables

Avant l'établissement d'un budget et le choix d'une technologie, la première étape consiste en une analyse du site. Méthodique, elle doit aider à faire le tour de l'existant et à identifier les failles et à y remédier : accès non surveillé, clôture facilement franchissable, zones non-visibles ou mal éclairées... Quant aux déchets ils doivent être le moins tentants possible. Éco-systèmes recommande de marquer les pièces les plus importantes au pochoir dès leur arrivée sur le site. La mise en sûreté des déchets eux-mêmes dans des bennes à capots fermées le soir ou dans des locaux verrouillés. Le Symat à Tarbes, qui regroupe huit déchetteries a investi dans des... containers maritimes d'occasion qui ont été transformés pour le stockage. La fermeture s'effectue de l'intérieur grâce à un système de vis sans fin. « Ce simple outil de stockage, explique Muriel Crabos, du Symat, bien moins onéreux qu'un bâtiment en dur, nous a permis de passer de 26 tonnes en 2014 à 54 tonnes en 2016. L'investissement est tout à fait positif sur les quantités de D3E collectés, mais aussi sur la propreté du site. »

#### ■ Sécuriser, de la périphérie au cœur du site

Voies d'accès dégagées, luminosité suffisante, éventuellement mise en place par la collectivité d'une vidéoprotection sur la voirie, interdiction de stationner, mise en place



**11**

**Divers**



## NAUTISME & YACHTS

# Un site de déconstruction pour la plaisance à Fréjus

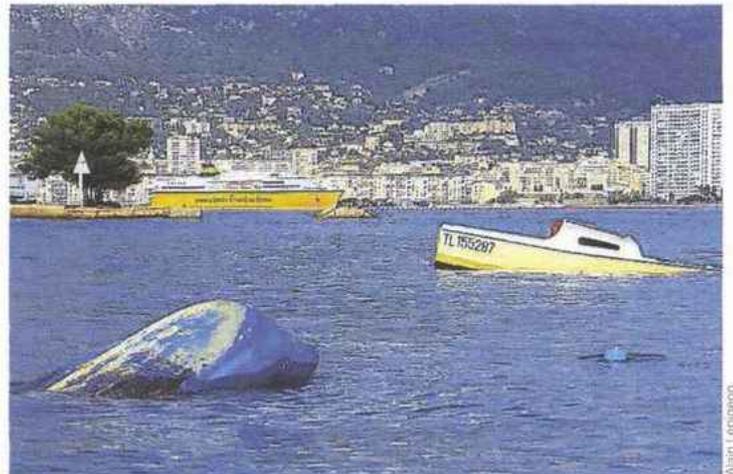
La société Sclavo, spécialiste du traitement des déchets industriels implantée à Fréjus (Var), va dédier un site à la dépollution et à la déconstruction des bateaux de plaisance. Elle a obtenu le permis de construire en novembre et envisage de commencer l'exploitation début 2019.

Sclavo investit car elle parie sur la mise en place, en négociation, d'une responsabilité élargie des producteurs (Rep) applicable à la filière au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Jusque-là, la société n'avait qu'une activité secondaire dans le domaine. Mais elle a été sensible à la problématique des ports de plaisance, en proie à un manque à gagner avec les bateaux ventouses. Elle a réuni autour de ce projet, avec le sou-

tien de l'Ademe, la Fédération des recycleurs (Fédérec), celle de l'industrie nautique (Fin) et l'Association pour la plaisance écoresponsable (Aper).

Le site, situé près des plateformes déjà en service, s'appuiera sur les compétences existantes. Ainsi, la dépollution des bateaux sera assurée par l'équipe chargée des déchets dangereux, l'accastillage par la partie fer et métaux, le personnel dévolu aux matières non dangereuses s'occupera du démantèlement des coques en bois ou matière plastique. Une soixantaine de personnes travaillent déjà sur place, des recrutements sont envisagés en fonction du développement de la filière.

Alain LEPIGEON



Sclavo estime le nombre de bateaux de plaisance à déconstruire en Paca à 6 000, sur 15 000 au niveau national.

Alain Lepigeon



Chiffres  
mercuriales des prix

Codification	Correspondance Valorplast	Matière	Octobre 2017	Novembre 2017
01-2-12	Q0	PET Bouteilles collecte naturel et azurées	14	6
01-2-13	Q4	PET Bouteilles collecte toutes couleurs mêlées et couleur	8	0
01-2-15	Q5	PEHD Flaconnage - PEHD à laver	-17	-3
01-2-11	Q6			
01-2-21				

Pays : France  
Périodicité : Mensuel



## vision éco mercuriales des prix

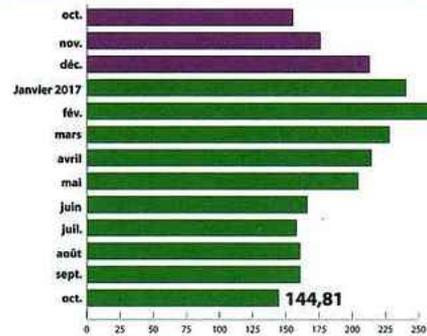
En octobre 2017, le cours du Brent progresse à 57,50 \$ le baril.

Plastiques: variations des prix d'achat, constatées en euros/tonnes par rapport à octobre 2017				
Source: Federec				
Codification	Matière	Octobre 2017	Novembre 2017	
<b>POLYÉTHYLÈNE</b>				
04-1-40	Films neufs couleurs BD	5	-1	
04-1-41	Films neufs naturels BD	-35	0	
04-1-42	Chutes neuves HD injection	-9	-1	
04-2-43	Chutes neuves HD extrusion	-6	0	
04-2-40	Films rétractables & étirables mêlés à laver	-48	-7	
04-2-41	Housses couleurs et naturelles épaisses à laver	-47	-2	
04-2-42				
04-2-43	Films étirables naturels à laver	-57	-11	
04-2-44	Films agricoles à laver	-28	-8	
04-2-49	Housses et films issus du tri DIB	-56	-14	
<b>POLYPROPYLENE</b>				
05-1-50	Films naturels	8	-9	
05-1-51	Films couleurs et imprimés	0	-10	
05-1-52	Chutes PP rigides naturels	0	-7	
05-1-53	Chutes PP rigides couleurs	-15	-8	
05-1-54	PP/PE blanc et couleur	-1	-11	
05-1-55				
05-1-56	PP tissé et non-tissé	-1	-1	
05-2-50	PP tissé big bag	5	-6	
05-2-51	PP rigides en fin de vie	-11	-35	
<b>POLYSTYRÈNE</b>				
06-1-60	PS extrusion naturel et blanc	0	-5	
06-1-61	PS extrusion couleur	-12	-11	
06-1-62	PS injection naturel et blanc	0	0	
06-1-63	PS injection couleur	-6	-9	
06-2-60	PSE	0	0	
06-2-62	PSA Alu	-19	-15	
<b>ABS</b>				
08-1-80	ABS blanc	0	-16	
08-1-81	ABS couleur	-31	-1	
08-1-82	ABS/PC chutes neuves	0	-1	
08-2-80	ABS/PC (déchets d'équipements électriques et électroniques, DEEE)	-11	0	
<b>PVC</b>				
03-1-30	PVC souple (naturel et couleur)	-6	0	
03-1-31	Chutes PVC issues du bâtiment et des travaux publics (BTP)	0	0	
03-1-32	PVC thermoformage et calandrage (couleur et cristal)	-19	0	
03-1-33	PVC - PE	0	0	
03-1-34	PVC profilés couleur (avec et sans joint)	2	0	
03-1-35	PVC profilés blancs (avec et sans joint)	13	5	
03-2-30	PVC issus de démantèlement du BTP	-9	0	
<b>PET</b>				
01-1-10	A-PET thermo cristal (ancien 01-1-100)	8	-15	
01-1-16	A-PET thermo couleur	-1	-9	
01-1-17-1	A-PET préformé cristal	8	0	
01-1-17-2	A-PET préformé azuré	3	0	
01-1-17-3	A PET préformé couleur transparente	0	0	
01-1-17-4	A PET préformé couleur opaque	0	0	
01-1-17-5	A PET préformé multicouche	0	0	
01-1-18	PETG naturel, bleuté	-21	-9	
<b>PLASTIQUES TECHNIQUES</b>				
01-9-90	PC	3	0	
01-9-91	PMMA	-21	4	
01-9-92	PA	-1	-2	
01-9-93	POM	-1	0	

Valorisation garantie des opérateurs - Source: Federec				
Codification	Correspondance Valorplast	Matière	Octobre 2017	Novembre 2017
01-2-12	Q0	PET Bouteilles collecte naturel et azurées	14	6
01-2-13	Q4	PET Bouteilles collecte toutes couleurs mêlées et couleur	8	0
01-2-15	Q5	PEHD Flaconnage - PEHD à laver	-17	-3
01-2-11	Q6			
01-2-21				
Extension des consignes de tri (expérimentations plastiques) - Source: Federec				
Codification			Octobre 2017	Novembre 2017
04-02-50		Films mixtes	-17	-9
07-02-10		PE/PP/PS	-12	-2
Prix des matières en Europe de l'Ouest - Source: Elipso, prix France				
Les indices sont désormais calculés sur une base 100 à décembre 2014.				
	Indice Août 2016	Indice Janvier 2017	Indice Octobre 2017	
PS	96	109	108	
PSE	91	107	116	
PP homo-injection	90	95	102	
PP copolymère	90	96	103	
PCV	115	115	129	
PET	104	116	123	
PEbd	107	106	106	
PEhd soufflage	112	110	109	
PEhd injection	111	108	111	
PEhd linéaire	102	101	104	
PEhd film	107	105	106	

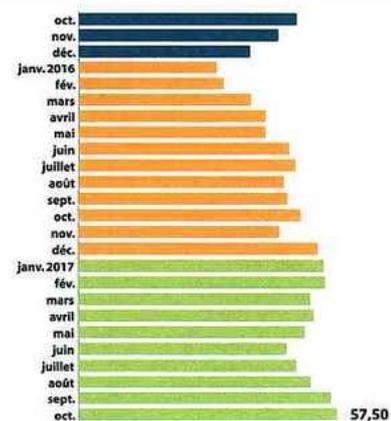
### Cours du caoutchouc naturel RSS3 (en centimes d'euros par kg)

Source: Syndicat national du caoutchouc et des polymères (SNCP), d'après Résinex



### Cours du baril de Brent (en dollars)

Source: Direction des ressources énergétiques et minérales (Direm)





plastiques-caoutchoucs.com

Le prix moyen des matières est obtenu à partir des ventes en volumes et en valeurs, à l'exportation et à l'importation, en octobre 2017.

Source : Direction générale des douanes.

DOUANES					
PRIX DES MATIÈRES					
Matières	Prix (en € par tonne)	Tendance	Matières	Prix (en € par tonne)	Tendance
PEbd	1214	-			
PEbd	1209	-	PA (autres)	4209	+
PEhd	1202	+	Résines phénoliques	2013	+
PP	1379	+	PUR	3235	+
PP copolymères	1119	+	Résines mélaminiques	842	-
PSE	1373	-	Silicones	5706	+
PS	2116	+	CA-U (acétate de cellulose)	11819	-
SAN	2012	+	Déchets PE	332	-
ABS	885	+	Déchets styréniques	321	+
PVC non mélangé	1762	-	Déchets PVC	356	+
PVC-P (mélangé et plastifié)	1153	+	Déchets PP	500	+
PVC-U (mélangé, non plastifié)	2913	+	SBR et XSBR (lotex)	1523	+
PVDC	13314	-	E-SBR	1474	+
PTFE	11446	-	SBS	2041	+
PVDF	1529	+	S-SBR (en balles)	1960	+
PVAC	3251	+	BR	1833	+
PMMA	2253	+	CIIR (plaques)	2333	-
POM	3695	+	NBR (plaques)	3609	+
Époxydes	2359	+	SBR et XSBR (plaques)	1675	-
PC	998	-	CR (lotex)	3373	+
PET	2081	+	CR (plaques)	4211	+
UP (polyester insaturé)	3103	+	EPDM	2316	-
PA (-6 -11 -12 -6,6 -6,9 -6,10 -6,12)	4209	+	EVA	2320	-

### Glossaire des plastiques et des caoutchoucs

**ASA**: acrylonitrile styrène acrylate

**ABS**: acrylonitrile-butadiène-styrène

**BOPP**: PP bi-orienté

**BR**: caoutchouc butadiène

**CPVC**: PVC chloré

**CR**: polychloroprène

**EPDM**: monomère éthylène-

propylène-diène

**E-SBR**: caoutchouc butadiène

styrène émulsion

**EVA**: copolymère éthylène-acétate de vinyle

**EVM**: monomère d'éthylène-

acétate de vinyle

**HNBR**: NBR hydrogéné

**LCP**: polymères à cristaux liquides

**LSR**: élastomère à silicone liquide

**MDI**: di-isocyanate de diphenylméthane

**NBR**: caoutchouc nitrile

**PA**: polyamide

**PAI**: polyamide-imide

**PAN**: polyacrylonitrile

**PBT**: polybutylène téréphthalate

**PC**: polycarbonate

**PCT**: polychloroterpénylène

**PE**: polyéthylène

**PEEK**: polyétheréthérétonne

**PEhd**: PE haute densité

**PEI**: polyétherimide

**PEbd**: PE basse densité

**PEbdI**: PE basse densité linéaire

**PES**: polyéthersulfone

**PET**: polyéthylène téréphthalate

**PETG**: PET modifié glycol

**PEuhpm**: PE à ultra-haut poids moléculaire

**PI**: polyimide

**PLA**: acide polylactique

**POM**: polyoxyméthylène, polyacétal

**PMMA**: polyméthacrylate de méthyle

**PP**: polypropylène

**PPA**: polyphthalamide

**PPO**: polyphénylène oxyde

**PPS**: polysulfure de phénylène

**PPSU**: polyphénylènesulfone

**PS**: polystyrène

**PSE**: PS expansé

**PSU**: polysulfone

**PTFE**: polytétrafluoroéthylène

**PUR**: polyuréthane

**PVA**: acétate de polyvinyle

**PVAC**: polyacétate de vinyle

**PVB**: polybutyral de vinyle

**PVC**: polychlorure de vinyle

**PVC-P**: polychlorure de vinyle plastifié

**PVC-U**: polychlorure de vinyle

non-plastifié

**PVDC**: polychlorure de vinylidène

**PVDF**: polyfluorure de vinylidène

**PVOH**: alcool de polyvinyle

**SAN**: styrène-acrylonitrile

**SB**: copolymère styrène-butadiène

**SBC**: copolymère bloc styrène-butadiène

**SBR**: caoutchouc butadiène styrène

**SBS**: styrène butadiène styrène

**S-SBR**: caoutchouc butadiène

styrène en solution

**TDI**: diisocyanate de toluène

**TPE**: élastomère thermoplastique

**TPE-O**: mélange caoutchouc et TPE

**TPO**: TPE oléfinique

**TPS**: TPE styrénique

**TPU**: TPE de PUR

**TPV**: TPE vulcanisé



## MARCHÉS



### Matinée Acier : 4<sup>e</sup> édition

**M**PE Médias présentera le 18 janvier, de 8h30 à 12h30 à l'Amphi Pereire, 100 boulevard Pereire, 75017 Paris, la 4<sup>e</sup> édition de sa Matinée Acier.

#### Au programme

- Marcel Genet, consultant spécialiste des aciers et de la sidérurgie et Christophe

Journet, rédacteur en chef de MPE-Média présenteront l'actualité du secteur et des marchés. S'en suivra une table ronde avec quelques dirigeants de la sidérurgie.  
- Marie-Pierre Mescam, présidente du Syndicat des ferrailles de Federec présentera la genèse du nouvel indice de variation du prix des ferrailles sur le marché français concocté par Fe-

derec et KPMG depuis le printemps dernier.  
- Jean-Paul Mermet, P.-D.G. d'AC3A et ancien président des Directeurs d'achat des métaux interviendra sur les évolutions récentes des marchés de l'acier et de l'aluminium.

#### Renseignements :

06 60 58 89 26 ou [contact@mpe-media.com](mailto:contact@mpe-media.com)



## BRETAGNE

# Déchets. Les acteurs de la « révolution » à Dinan

Gwen Catheline

Ne les appelez plus déchets, mais ressources, et leur retraitement s'est transformé en « économie circulaire ». Épicerie de cette « révolution », la deuxième conférence bretonne des ressources a eu lieu, hier, à Dinan.

*Lionel Bouillon, de la start-up Algo Paint, Anne-Claire Beucher, de la fédération des entreprises du recyclage, et Pascal Delanoë, du Relais : trois acteurs de l'économie circulaire, réunis, hier, à Dinan.*



Photo G. C.

« On vit une révolution », lance, avec conviction, Véronique Marie, la coordinatrice du pôle déchets de l'Agence régionale de l'environnement (Ademe). En témoigne le vocabulaire employé par les quelque 200 acteurs publics et privés réunis pour la deuxième « conférence bretonne des ressources », hier, au centre des congrès René Benoît, à Dinan. Ici, on ne parle plus de déchets, mais de ressources, ni plus de retraitement, mais d'« économie circulaire ».

## Les Bretons bons trieurs mais mauvais valorisateurs

Comme toute révolution, il a fallu des décennies d'avancées pour arriver au point de bascule. À commencer par instaurer les réflexes de tri et créer un réseau de déchetteries, aujourd'hui à quasi-saturation. « Les Bretons sont aujourd'hui les meilleurs trieurs de France, indique Thierry Burlot. Mais, en termes de valorisation de ces déchets, on est

mauvais : on exporte tout ! Il faut transformer et réinjecter sur place. C'est une nouvelle manière de penser », présente le vice-président du conseil régional, à l'initiative, avec l'État (Dreal) et l'Ademe, de cette conférence née l'an dernier. Au détour des travées, les exemples concrets pullulent. Le Relais, célèbre collecteur de textile, s'est associé avec les Esat de Saint-Malo et Dol-de-Bretagne (35) et à deux syndicats de traitement des ordures ménagères pour fabriquer des sacs en draps recyclés destinés au commerce de proximité. Le Relais fabrique, par ailleurs, un isolant pour le bâtiment avec du coton recyclé. La start-up Algo Paint, basée près de Rennes, met dans sa peinture un résidu d'algues bretonnes utilisées par l'industrie cosmétique, en lieu et place de dérivés du pétrole. Le fabricant Sylvadec, à Arzal (56), travaille à utiliser du plastique recyclé et de la sciure de bois pour créer un matériau composite

pour bardages et autres terrasses. Une entreprise près de Rennes recycle même les sommiers de matelas... Liste non exhaustive.

## « Emplois non délocalisables »

Des initiatives bienvenues alors que doivent s'écrire sous peu le schéma régional des déchets, ainsi que la « feuille de route » régionale de l'économie circulaire, liée au dernier « plan climat » du ministre Nicolas Hulot. « Il faut rendre massive cette transformation, qui crée des emplois non délocalisables », vise Marc Navez, le patron de la direction régionale de l'environnement (Dreal). Le projet de feuille de route sera d'ailleurs soumis à consultation en ligne la semaine prochaine. Et l'Ademe, de son côté, lance un appel à projets pour les « territoires économes en ressources ». « Les réponses ne peuvent plus venir que d'en haut : les citoyens sont en demande », conclut Thierry Burlot.



# Déchets. Une ressource à valoriser localement

Gwen Catheline

Ne les appelez plus déchets, mais ressources, et leur retraitement s'est transformé en « économie circulaire ». Épicentre de cette « révolution », la deuxième conférence bretonne des ressources qui s'est tenue à Dinan (22).

*Lionel Bouillon de la start up Algo Paint, Anne Claire Beucher, de la fédération des entreprises du recyclage, et Pascal Delanoë, du Relais trois acteurs de l'économie circulaire, réunis, à Dinan*



Photo G. C.

« On vit une révolution », lance, avec conviction, Veronique Marie, la coordinatrice du pôle déchets de l'Agence régionale de l'environnement (Ademe). En témoigne le vocabulaire employé par les quelque 200 acteurs publics et privés réunis pour la deuxième « conférence bretonne des ressources », qui s'est tenue il y a quelques jours à Dinan. Ici, on ne parle plus de déchets, mais de ressources, ni plus de retraitement, mais d'« économie circulaire ».

## Les Bretons bons trieurs mais mauvais valorisateurs

Comme toute révolution, il a fallu des décennies d'avances pour arriver au point de bascule. À commencer par instaurer les réflexes de tri et créer un réseau de déchetteries, aujourd'hui à quasi saturation. « Les Bretons sont aujourd'hui les meilleurs trieurs de France », indique Thierry Burlot. Mais, en termes de valorisation de ces déchets, on est mauvais. On

exporte tout ! Il faut transformer et reinjecter sur place. C'est une nouvelle manière de penser », présente le vice-président du conseil régional, à l'initiative, avec l'Etat (Dreal) et l'Ademe, de cette conférence née l'an dernier.

Au détour des traverses, les exemples concrets pullulent. Le Relais, célèbre collecteur de textile, s'est associé avec les Esat de Saint Malo et Dol de Bretagne (35) et a deux syndicats de traitement des ordures ménagères pour fabriquer des sacs en draps recyclés des tines au commerce de proximité. Le Relais fabrique, par ailleurs, un isolant pour le bâtiment avec du coton recyclé.

La start up Algo Paint, basée près de Rennes, met dans sa peinture un résidu d'algues bretonnes utilisées par l'industrie cosmétique, en lieu et place de dérivés du pétrole. Le fabricant Sylvadec, à Arzal (56), travaille à utiliser du plastique recyclé et de la sciure de bois pour créer un matériau composite pour

bardages et autres terrasses. Une entreprise près de Rennes recycle même les sommiers de matelas. Liste non exhaustive.

## « Emplois non délocalisables »

Des initiatives bienvenues alors que doivent s'écrire sous peu le schéma régional des déchets, ainsi que la « feuille de route » régionale de l'économie circulaire, liée au dernier « plan climat » du ministre Nicolas Hulot. « Il faut rendre massive cette transformation, qui crée des emplois non délocalisables », vise Marc Navez, le patron de la direction régionale de l'environnement (Dreal). Le projet de feuille de route sera d'ailleurs soumis à consultation en ligne la semaine prochaine. Et l'Ademe, de son côté, lance un appel à projets pour les « territoires économiquement en ressources ».

« Les réponses ne peuvent plus venir que d'en haut. Les citoyens sont en demande », conclut Thierry Burlot.



## Déchets. Les acteurs de la « révolution » à Dinan



Lionel Bouillon, de la start-up Algo Paint, Anne-Claire Beucher, de la fédération des entreprises du recyclage, et Pascal Delanoé, du Relais : trois acteurs de l'économie circulaire, réunis, hier, à Dinan.

Gwen Catheline Ne les appelez plus déchets, mais ressources, et leur retraitement s'est transformé en « économie circulaire ». Épicentre de cette « révolution », la deuxième conférence bretonne des ressources a eu lieu, hier, à Dinan.

« On vit une révolution », lance, avec conviction, Véronique Marie, la coordinatrice du pôle déchets de l'Agence régionale de l'environnement (Ademe). En témoigne le vocabulaire employé par les quelque 200 acteurs publics et privés réunis pour la deuxième « conférence bretonne des ressources », hier, au centre des congrès René Benoît, à Dinan. Ici, on ne parle plus de déchets, mais de ressources, ni plus de retraitement, mais d'« économie circulaire ».

### Les Bretons bons trieurs mais mauvais valorisateurs

Comme toute révolution, il a fallu des décennies d'avancées pour arriver au point de bascule. À commencer par instaurer les réflexes de tri et créer un réseau de déchetteries, aujourd'hui à quasi-saturation. « Les Bretons sont aujourd'hui les meilleurs trieurs de France, indique Thierry Burlot. Mais, en termes de valorisation de

www.letelegramme.fr

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

ces déchets, on est mauvais : on exporte tout ! Il faut transformer et réinjecter sur place. C'est une nouvelle manière de penser », présente le vice-président du conseil régional, à l'initiative, avec l'État (Dreal) et l'Ademe, de cette conférence née l'an dernier. Au détour des travées, les exemples concrets pullulent.

Le Relais, célèbre collecteur de textile, s'est associé avec les Esat de Saint-Malo et Dol -de-Bretagne (35) et à deux syndicats de traitement des ordures ménagères pour fabriquer des sacs en draps recyclés destinés au commerce de proximité. Le Relais fabrique, par ailleurs, un isolant pour le bâtiment avec du coton recyclé. La start-up Algo Paint, basée près de Rennes, met dans sa peinture un résidu d'algues bretonnes utilisées par l'industrie cosmétique, en lieu et place de dérivés du pétrole. Le fabricant Sylvadec, à Arzal (56), travaille à utiliser du plastique recyclé et de la sciure de bois pour créer un matériau composite pour bardages et autres terrasses. Une entreprise près de Rennes recycle même les sommiers de matelas... Liste non exhaustive.

« Emplois non délocalisables »

Des initiatives bienvenues alors que doivent s'écrire sous peu le schéma régional des déchets, ainsi que la « feuille de route » régionale de l'économie circulaire, liée au dernier « plan climat » du ministre Nicolas Hulot. « Il faut rendre massive cette transformation, qui crée des emplois non délocalisables », vise Marc Navez, le patron de la direction régionale de l'environnement (Dreal). Le projet de feuille de route sera d'ailleurs soumis à consultation en ligne la semaine prochaine. Et l'Ademe, de son côté, lance un appel à projets pour les « territoires économes en ressources ». « Les réponses ne peuvent plus venir que d'en haut : les citoyens sont en demande », conclut Thierry Burlot.



## Vers une taxe sur les produits non recyclables...

La feuille de route sur l'économie circulaire est en cours de discussion.



Dans le cadre de l'élaboration de la feuille de route sur l'économie circulaire pour le mois de mars, le gouvernement réfléchirait à la mise en place d'une taxe sur les produits non recyclables. Soutenue par la Fédération des entreprises du recyclage (Federec) ou encore une organisation non gouvernementale (ONG) telle que Zero Waste France, cette mesure serait issue de la première phase de consultation des parties prenantes.

### Feuille de route

Certains produits à usage unique sont dans le collimateur. Un système de bonus ou de malus pourrait également s'appliquer en fonction du caractère réparable d'un produit. Une entreprise qui commercialise un produit recyclable sans pourtant adhérer à un éco-organisme dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur (REP) pourrait être également concernée. Sont également envisagés de nouveaux dispositifs de consigne, une fiscalité accrue pour la mise en décharge et l'incinération, la simplification des informations relatives au tri adressées aux consommateurs et un soutien à l'utilisation de matières premières à recycler (MPR).

Dans le cadre de la feuille de route pilotée par Brune Poirson, secrétaire d'Etat à la Transition écologique et solidaire, la France veut réduire de moitié la quantité de déchets mis en décharge et recycler 100% des plastiques en 2025. Une première version du projet pourrait être dévoilée le 5 février.



**ENTREPRISE**

# Secteur de la collecte et de la valorisation des déchets banals d'entreprise

De manière inédite, l'Autorité de la concurrence clôt une procédure contentieuse et, le même jour, autorise une opération de concentration portant pour partie sur la même activité.

L'Autorité obtient de La Poste des engagements concernant les conditions de promotion, de commercialisation et de valorisation des offres de collecte de déchets et autorise sous conditions la création d'une entreprise commune de plein exercice entre La Poste et Suez.

## LA COLLECTE DE DÉCHETS BANALS D'ENTREPRISES EN VUE DE LEUR VALORISATION

Le code de l'environnement définit les déchets comme toute substance ou objet dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire. Les déchets banals sont ceux dont le traitement peut être réalisé dans les mêmes installations que les ordures ménagères dans la mesure où ils ne présentent pas de caractère dangereux (à l'instar du papier, du verre ou des emballages). Ils peuvent être émis par des ménages ou par des entreprises : dans ce dernier cas, on parle de déchets banals d'entreprises (DBE). La gestion des déchets recouvre deux étapes distinctes : la collecte et le traitement, qui peuvent prendre la forme de l'élimination ou de la valorisation.

La gestion des DBE a voca-



tion à se développer dans les années à venir. En particulier, la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 et son décret d'application créent à la charge des entreprises et des administrations une obligation de tri à la source et de valorisation des principaux DBE, d'une part, et des déchets de papiers issus de bureaux séparément des autres déchets, d'autre part.

## L'ARTICULATION ENTRE LA PROCÉDURE CONTENTIEUSE ET CELLE DE CONTRÔLE DES CONCENTRATIONS

Depuis 2011, La Poste pro-

pose une offre de collecte et de valorisation de papiers issus de bureau, sous la marque Recy'go. Le 19 avril 2013, la Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage (FEDEREC)<sup>2</sup> a saisi l'Autorité de la concurrence de pratiques mises en œuvre par La Poste dans le secteur de la collecte et de la valorisation de DBE. Pour répondre aux préoccupations de concurrence des services d'instruction, le Groupe La Poste a proposé des engagements qui ont fait l'objet d'un test de marché en septembre 2017.

Dans le même temps, le 4 septembre 2017, La Poste et

Suez ont annoncé leur intention de créer une entreprise commune de plein exercice active dans le secteur de la collecte et de la valorisation de DBE.

Faisant face à une situation inédite, l'Autorité de la concurrence a analysé les problématiques posées par chacun de ces deux dossiers en prenant en compte les objectifs propres à chacune des procédures.

Les résultats des deux analyses ont conduit les parties à soumettre des engagements similaires dans le cadre de chacune des procédures. L'Autorité s'est attachée à



garantir l'effectivité des deux séries d'engagements proposées. Elle a notamment veillé à ce que les engagements de La Poste adoptés dans le cadre de la décision contentieuse ne soient pas privés d'effet par la réalisation de l'opération de concentration.

### LES PRÉOCCUPATIONS DE CONCURRENCE EX-PRIMEES

Dans leur évaluation préliminaire, les services d'instruction ont identifié des préoccupations de concurrence relatives à un risque d'utilisation, par La Poste, d'avantages non-reproductibles par ses concurrents liés au service universel postal. Sont particulièrement concernées l'utilisation de l'assermentation des facteurs comme garantie de confidentialité et l'utilisation des contacts entrants des clients postaux du Groupe pour la promotion et la vente des offres de collecte. Des préoccupations de concurrence ont également été identifiées en matière de pratiques tarifaires concernant les offres de collecte.

### L'ANALYSE DE L'AUTORITE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE DE CONTRÔLE DES CONCENTRATIONS

Le projet de création de l'entreprise commune n'est pas susceptible de générer de problème de concurrence sur les différents marchés de la collecte, du traitement, de la valorisation et du négoce de déchets, en raison de la faiblesse des chevauchements d'activité entre La Poste et Suez et de la présence d'opérateurs importants qui sont,

pour certains, eux-mêmes présents sur plusieurs de ces marchés.

En revanche, le test de marche (consultation des acteurs du secteur) réalisé dans le cadre de l'opération de concentration a montré que des risques d'atteinte à la concurrence similaires à ceux qui avaient été identifiés par l'Autorité de la concurrence dans le cadre de la procédure contentieuse étaient susceptibles de se produire à l'issue de la création de l'entreprise commune. En particulier, compte tenu de la position de La Poste sur les différents marchés des services postaux, les parties sont susceptibles de bénéficier d'avantages non-reproductibles liés au service universel postal, et de les utiliser lors de la commercialisation et de la promotion des offres de l'entreprise commune. Par ailleurs, La Poste pourrait fournir à l'entreprise commune des prestations nécessaires à ses offres à des prix inférieurs aux coûts qu'elles génèrent réellement.

### LES ENGAGEMENTS ADOPTÉS PAR L'AUTORITE

Pour répondre à ces différentes préoccupations de concurrence, les parties ont proposé les engagements suivants.

1 S'agissant de la procédure contentieuse

En ce qui concerne les aspects non-tarifaires, le Groupe La Poste s'est engagé à

- Prévenir le risque de confusion de moyens entre les offres de collecte en vue de la valorisation des déchets banals d'entreprises et les offres du service universel postal en

construisant des communications nationales portant sur les offres de collecte de façon à éviter toute confusion avec les offres relevant du service universel postal, construisant des propositions commerciales (cotation, devis) relative aux offres de collecte sur un support évitant toute confusion avec les offres relevant du service universel postal, mettant en place des actions de sensibilisation des personnels en relation commerciale avec les clientèles des offres de collecte,

- Et plus spécifiquement, en

supprimant toute référence à la notion d'assermentation des facteurs dans les outils et supports utilisés dans le cadre de la promotion commerciale des offres de collecte, ne mettant pas en place de politique visant à promouvoir ou vendre des offres lors de contacts entrants de clients portant sur des offres du service universel postal,

En ce qui concerne les aspects tarifaires, le Groupe La Poste s'est engagé à

- Elaborer une méthodologie d'affectation des coûts garantissant le respect du droit de la concurrence et notamment valoriser l'utilisation des moyens du service universel postal pour la promotion, la commercialisation et la réalisation des offres de collecte en vue de la valorisation des déchets banals d'entreprises, Utiliser cette méthodologie pour la fixation des prix,
- Mettre en place un suivi de la profitabilité

Enfin, le Groupe La Poste s'est engagé également à mettre en place pour ses collaborateurs des formations spécifiques sur le respect du droit de la concurrence en cas de diversification (y compris dans ses aspects tarifaires pour les personnels concernés).

2 S'agissant de la procédure de contrôle des concentrations

Afin de résoudre les préoccupations de concurrence identifiées à l'occasion du test de marche, Suez et La Poste ont repris les engagements ci-dessus relatifs à la promotion et la commercialisation des offres de l'entreprise commune.

La Poste s'est quant à elle engagée, en ce qui la concerne, à encadrer son comportement relatif à la promotion et la commercialisation des offres de l'entreprise commune et à valoriser les prestations en lien avec les DBE qu'elle fournit à l'entreprise commune à un prix de marché, en s'appuyant sur une méthodologie d'affectation des coûts garantissant le respect du droit de la concurrence.



# Collecte des déchets papiers des entreprises : décision de l'Autorité de la concurrence sur l'offre Recy'go de La Poste

· Fil Juridique : Déchets

## Déchets / Waste

### Collecte, tri, traitement, élimination / Collection, Separation at source, Treatment, Disposal

Le 21 décembre 2017 l'Autorité de la Concurrence a rendu sa décision sur les services de collecte et recyclage de papiers issus de bureaux (offre Recy'go) proposés par La Poste depuis 2011. Cette offre est basée sur une offre de logistique inversée dans laquelle les facteurs, à l'occasion de leurs tournées de distribution de courrier, récupèrent les déchets de papier (notamment après désarchivage, ou élimination de documents confidentiels, ou même cartons). La Federec (fédération des entreprises du recyclage) a en effet saisi l'autorité en 2013, estimant que ces pratiques constituaient des abus de position dominante de La Poste, désignée prestataire du service universel postal en France. L'autorité a en effet estimé que deux éléments pouvaient produire un effet anticoncurrentiel : l'assermentation des facteurs comme gage de confidentialité pour les clients, ainsi que l'utilisation des contacts entrants des clients postaux.

- Décision n°17-D-26 de l'Autorité de la Concurrence relative à des pratiques mises en oeuvre dans le secteur de la collecte et de la valorisation de déchets banals d'entreprises, du 21 décembre 2017
- Communiqué de l'Autorité de la Concurrence, "Secteur de la collecte et de la valorisation des déchets banals d'entreprise", du 21 décembre 2017
- Gestion des déchets : dispositions réglementaires en faveur de l'économie circulaire

### Découvrez le Fil Juridique complet avec HSE Vigilance



## Collecte des déchets papiers des entreprises : décision de l'Autorité de la concurrence sur l'offre Recy'go de La Poste

Déchets / Waste

### Collecte, tri, traitement, élimination / Collection, Separation at source, Treatment, Disposal

Le 21 décembre 2017 l'Autorité de la Concurrence a rendu sa décision sur les services de collecte et recyclage de papiers issus de bureaux (offre Recy'go) proposés par La Poste depuis 2011. Cette offre est basée sur une offre de logistique inversée dans laquelle les facteurs, à l'occasion de leurs tournées de distribution de courrier, récupèrent les déchets de papier (notamment après désarchivage, ou élimination de documents confidentiels, ou même cartons). La Federec (fédération des entreprises du recyclage) a en effet saisi l'autorité en 2013, estimant que ces pratiques constituaient des abus de position dominante de La Poste, désignée prestataire du service universel postal en France. L'autorité a en effet estimé que deux éléments pouvaient produire un effet anticoncurrentiel : l'assermentation des facteurs comme gage de confidentialité pour les clients, ainsi que l'utilisation des contacts entrants des clients postaux.

Décision n°17-D-26 de l'Autorité de la Concurrence relative à des pratiques mises en oeuvre dans le secteur de la collecte et de la valorisation de déchets banals d'entreprises, du 21 décembre 2017

Communiqué de l'Autorité de la Concurrence, "Secteur de la collecte et de la valorisation des déchets banals d'entreprise", du 21 décembre 2017

Gestion des déchets : dispositions réglementaires en faveur de l'économie circulaire



## Fil Juridique du 22 janvier 2018

par HSEVigilance

### Principes et politiques / General Principles

#### - Politique / Policies -

#### **Respect de la législation environnementale dans l'Union européenne : mise en place d'un groupe d'expert**

Dans une décision du 18 janvier 2018, la Commission européenne institue un groupe d'expert dénommé « forum sur le respect de la législation environnementale et la gouvernance environnementale » et définit ses missions, sa composition et ses statuts. Ce groupe d'expert a notamment pour mission d'aider la Commission à élaborer des propositions législatives ou des initiatives politiques dans le domaine du respect de la législation environnementale et de la gouvernance environnementale, dont l'accès à l'information en matière d'environnement, ainsi que de l'aider à veiller au respect de cette législation par les Etats membres.

Décision de la Commission du 18 janvier 2018 relative à la création du groupe d'experts sur le respect de la législation environnementale et la gouvernance environnementale, JOUE C19 du 19 janvier 2018

Vers une meilleure intégration de la politique environnementale de l'UE par les États membres ?

#### Déchets / Waste

#### - Collecte, tri, traitement, élimination / Collection, Separation at source, Treatment, Disposal -

#### **Collecte des déchets papiers des entreprises : décision de l'Autorité de la concurrence sur l'offre Recy'go de La Poste**

Le 21 décembre 2017 l'Autorité de la Concurrence a rendu sa décision sur les services de collecte et recyclage de papiers issus de bureaux (offre Recy'go) proposés par La Poste depuis 2011. Cette offre est basée sur une offre de logistique inversée dans laquelle les facteurs, à l'occasion de leurs tournées de distribution de courrier, récupèrent les déchets de papier (notamment après désarchivage, ou élimination de documents confidentiels, ou même cartons). La Federec (fédération des entreprises du recyclage) a en effet saisi l'autorité en 2013, estimant que ces pratiques constituaient des abus de position dominante de La Poste, désignée prestataire du service universel postal en France. L'autorité a en effet estimé que deux éléments pouvaient produire un effet anticoncurrentiel : l'assermentation des facteurs comme gage de confidentialité pour les clients, ainsi que l'utilisation des contacts entrants des clients postaux.

Décision n°17-D-26 de l'Autorité de la Concurrence relative à des pratiques mises en oeuvre dans le secteur de la collecte et de la valorisation de déchets banals d'entreprises, du 21 décembre 2017

Communiqué de l'Autorité de la Concurrence, "Secteur de la collecte et de la valorisation des déchets banals d'entreprise", du 21 décembre 2017

Gestion des déchets : dispositions règlementaires en faveur de l'économie circulaire

#### - Déchets verts / Organic Waste -

#### **Résidus de la vinification : ouverture de leur valorisation aux fabricants de cosmétiques**

Par un arrêté du 10 janvier 2018, le ministre de l'Agriculture reconnaît la possibilité pour les établissements de fabrication de produits cosmétiques de valoriser les résidus de la vinification. Ainsi, chacun de ces établissements peut désormais prendre en charge et valoriser une quantité maximale annuelle de 25 tonnes de marcs et 40 hectolitres de lies. De plus, au même titre que les autres opérateurs de cette valorisation, les fabricants de cosmétiques souhaitant valoriser des résidus de la vinification doivent s'enregistrer auprès de FranceAgriMer et tenir à jour les documents permettant la traçabilité des opérations de valorisation. Accessoirement, l'arrêté précise que sont dispensés de l'obligation de pesée des marcs les producteurs disposant d'installations de distillation dans lesquelles ils ne distillent que leurs propres résidus, les distillateurs

www.journaldelenvironnement.net

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

certifiés ambulants ainsi que ceux dont la production d'alcool issue de la distillation est inférieure à 100 hectolitres d'alcool pur par campagne. En conséquence, l'arrêté du 18 août 2014 relatif aux modalités de déclaration et de contrôle de la valorisation des résidus de la vinification est modifié.

Arrêté du 10 janvier 2018 portant modification de l'arrêté du 18 août 2014 relatif aux modalités de déclaration et de contrôle de la valorisation des résidus de la vinification, JO du 19 janvier 2018

Valorisation des résidus de la vinification : obligation des producteurs et des opérateurs



# L'ESSENTIEL

## ENTREPRISE

# Secteur de la collecte et de la valorisation des déchets banals d'entreprise

De manière inédite, l'Autorité de la concurrence clôt une procédure contentieuse et, le même jour, autorise une opération de concentration portant pour partie sur la même activité.

L'Autorité obtient de La Poste des engagements concernant les conditions de promotion, de commercialisation et de valorisation des offres de collecte de déchets et autorise sous conditions la création d'une entreprise commune de plein exercice entre La Poste et Suez.

### LA COLLECTE DE DÉCHETS BANALS D'ENTREPRISES EN VUE DE LEUR VALORISATION

Le code de l'environnement définit les déchets comme toute substance ou objet dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire. Les déchets banals sont ceux dont le traitement peut être réalisé dans les mêmes installations que les ordures ménagères dans la mesure où ils ne présentent pas de caractère dangereux (à l'instar du papier, du verre ou des emballages). Ils peuvent être émis par des ménages ou par des entreprises : dans ce dernier cas, on parle de déchets banals d'entreprises (DBE). La gestion des déchets recouvre deux étapes distinctes : la collecte et le traitement, qui peuvent prendre la forme de l'élimination ou de la valorisation.

La gestion des DBE a voca-

tion à se développer dans les années à venir. En particulier, la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 et son décret d'application créent à la charge des entreprises et des administrations une obligation de tri à la source et de valorisation des principaux DBE, d'une part, et des déchets de papiers issus de bureaux séparément des autres déchets, d'autre part.

### L'ARTICULATION ENTRE LA PROCÉDURE CONTENTIEUSE ET CELLE DE CONTRÔLE DES CONCENTRATIONS

Depuis 2011, La Poste pro-

pose une offre de collecte et de valorisation de papiers issus de bureau, sous la marque Recy'go. Le 19 avril 2013, la Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage (FEDEREC)<sup>2</sup> a saisi l'Autorité de la concurrence de pratiques mises en œuvre par La Poste dans le secteur de la collecte et de la valorisation de DBE. Pour répondre aux préoccupations de concurrence des services d'instruction, le Groupe La Poste a proposé des engagements qui ont fait l'objet d'un test de marché en septembre 2017.

Dans le même temps, le 4 septembre 2017, La Poste et

Suez ont annoncé leur intention de créer une entreprise commune de plein exercice active dans le secteur de la collecte et de la valorisation de DBE.

Faisant face à une situation inédite, l'Autorité de la concurrence a analysé les problématiques posées par chacun de ces deux dossiers en prenant en compte les objectifs propres à chacune des procédures.

Les résultats des deux analyses ont conduit les parties à soumettre des engagements similaires dans le cadre de chacune des procédures. L'Autorité s'est attachée à





garantir l'effectivité des deux séries d'engagements proposés. Elle a notamment veillé à ce que les engagements de La Poste adoptés dans le cadre de la décision contentieuse ne soient pas privés d'effet par la réalisation de l'opération de concentration.

### LES PRÉOCCUPATIONS DE CONCURRENCE EXPRIMÉES

Dans leur évaluation préliminaire, les services d'instruction ont identifié des préoccupations de concurrence relatives à un risque d'utilisation, par La Poste, d'avantages non-reproductibles par ses concurrents liés au service universel postal. Sont particulièrement concernées l'utilisation de l'assermentation des facteurs comme garantie de confidentialité et l'utilisation des contacts entrants des clients postaux du Groupe pour la promotion et la vente des offres de collecte. Des préoccupations de concurrence ont également été identifiées en matière de pratiques tarifaires concernant les offres de collecte.

### L'ANALYSE DE L'AUTORITÉ DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE DE CONTRÔLE DES CONCENTRATIONS

Le projet de création de l'entreprise commune n'est pas susceptible de générer de problème de concurrence sur les différents marchés de la collecte, du traitement, de la valorisation et du négoce de déchets, en raison de la faiblesse des chevauchements d'activité entre La Poste et Suez et de la présence d'opérateurs importants qui sont,

pour certains, eux-mêmes présents sur plusieurs de ces marchés.

En revanche, le test de marché (consultation des acteurs du secteur) réalisé dans le cadre de l'opération de concentration a montré que des risques d'atteinte à la concurrence similaires à ceux qui avaient été identifiés par l'Autorité de la concurrence dans le cadre de la procédure contentieuse étaient susceptibles de se produire à l'issue de la création de l'entreprise commune. En particulier, compte tenu de la position de La Poste sur les différents marchés des services postaux, les parties sont susceptibles de bénéficier d'avantages non-reproductibles liés au service universel postal, et de les utiliser lors de la commercialisation et de la promotion des offres de l'entreprise commune. Par ailleurs, La Poste pourrait fournir à l'entreprise commune des prestations nécessaires à ses offres à des prix inférieurs aux coûts qu'elles génèrent réellement.

### LES ENGAGEMENTS ADOPTÉS PAR L'AUTORITÉ

Pour répondre à ces différentes préoccupations de concurrence, les parties ont proposé les engagements suivants :

1. S'agissant de la procédure contentieuse

En ce qui concerne les aspects non-tarifaires, le Groupe La Poste s'est engagé à :

- Prévenir le risque de confusion de moyens entre les offres de collecte en vue de la valorisation des déchets banals d'entreprises et les offres du service universel postal en

- construisant des communications nationales portant sur les offres de collecte de façon à éviter toute confusion avec les offres relevant du service universel postal ;
- construisant des propositions commerciales (cotation, devis) relative aux offres de collecte sur un support évitant toute confusion avec les offres relevant du service universel postal ;
- mettant en place des actions de sensibilisation des personnels en relation commerciale avec les clientèles des offres de collecte ;

- Et plus spécifiquement, en :

- supprimant toute référence à la notion d'assermentation des facteurs dans les outils et supports utilisés dans le cadre de la promotion commerciale des offres de collecte ;
- ne mettant pas en place de politique visant à promouvoir ou vendre des offres lors de contacts entrants de clients portant sur des offres du service universel postal ;

En ce qui concerne les aspects tarifaires, le Groupe La Poste s'est engagé à :

- Élaborer une méthodologie d'affectation des coûts garantissant le respect du droit de la concurrence et notamment valoriser l'utilisation des moyens du service universel postal pour la promotion, la commercialisation et la réalisation des offres de collecte en vue de la valorisation des déchets banals d'entreprises ;
- Utiliser cette méthodologie pour la fixation des prix ;
- Mettre en place un suivi de la rentabilité.

Enfin, le Groupe La Poste s'est engagé également à mettre en place pour ses collaborateurs des formations spécifiques sur le respect du droit de la concurrence en cas de diversification (y compris dans ses aspects tarifaires pour les personnels concernés).

2. S'agissant de la procédure de contrôle des concentrations

Afin de résoudre les préoccupations de concurrence identifiées à l'occasion du test de marché, Suez et La Poste ont repris les engagements ci-dessus relatifs à la promotion et la commercialisation des offres de l'entreprise commune.

La Poste s'est quant à elle engagée, en ce qui la concerne, à encadrer son comportement relatif à la promotion et la commercialisation des offres de l'entreprise commune et à valoriser les prestations en lien avec les DBE qu'elle fournit à l'entreprise commune à un prix de marché, en s'appuyant sur une méthodologie d'affectation des coûts garantissant le respect du droit de la concurrence.



## SYNDICATS

# La récupération crée un fonds de financement du dialogue social

La **Fédération des entreprises du recyclage et les fédérations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGT, FO** ont signé le 6 décembre 2017 un accord relatif au fonctionnement du dialogue social. Accompagné d'un accord créant une **CPPNI (commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation)**, ce texte prévoit d'instituer une contribution de 0,05 % des salaires, la première collecte étant programmée en 2018.

Dans les industries et commerces de la récupération, un accord du 6 décembre 2017 crée un financement du dialogue social, afin de permettre à la commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI) et aux autres instances paritaires de pouvoir maintenir une gestion « exemplaire et conforter la place et le rôle des partenaires sociaux ».

La branche compte 1 300 entreprises, qui emploient 26 000 salariés.

## Un fonds de financement

Par accord du 6 décembre 2017, l'ensemble des partenaires sociaux ont institué une CPPNI, commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation. Pour donner les moyens financiers à cette commission, mais également aux instances paritaires (par exemple, à la commission de conciliation), les mêmes partenaires sociaux (hormis la CFE-CGC)

ont signé un accord mettant en place un fonds de financement. Il s'agit pour la branche, soulignent les signataires, de disposer d'un outil permettant que le **financement** des instances du paritarisme soit **équitablement réparti** sur la totalité des entreprises. « Dans ces conditions, il est prévu que la prise en charge du fonctionnement des diverses instances soit assurée au moyen d'une **contribution conventionnelle** et obligatoire, à la charge des employeurs. » Elle sera calculée sur la masse salariale de l'année civile précédente, à hauteur de **0,05 %** de celle-ci. Aucune disposition spécifique aux entreprises de moins de 50 salariés n'est prévue, les signataires considérant que « l'ensemble des entreprises de la branche doit contribuer de manière égale au financement du paritarisme ». La contribution sera collectée par l'Opca de la branche, c'est-à-dire Opcalia.

## L'affectation des fonds

L'accord prévoit de faire bénéficier l'organisation patronale **Federec**, reconnue représentative par un arrêté publié au *JO* du 17 octobre 2017, de **70 % des fonds collectés**, tandis que 30 % reviennent aux syndicats de salariés représentatifs (six organisations dont l'Unsa). La **part des syndicats de salariés** est répartie pour **30 % de manière égalitaire** et pour 70 % en fonction du taux de représentativité par chacun des six syndicats (arrêté au *JO* du 13 octobre 2017). ■

Accords du 6 décembre 2017, relatifs à la CPPNI et au financement du dialogue social dans les industries et commerces de la récupération

## PLUSIEURS AUTRES ACCORDS SIGNÉS RÉCEMMENT PAR LA RÉCUPÉRATION

En plus de l'accord de salaires 2018 du 9 octobre 2017 (v. *l'actualité* n° 17427 du 17 octobre 2017), finalement unanime et dont la grille (au 1-1-2018) est jointe au présent article, les partenaires sociaux ont également signé un accord sur l'indemnité de licenciement, afin de prendre en compte le décret du 25 septembre 2017, revalorisant l'indemnité légale de licenciement (v. *l'actualité* n° 17481 du 4 janvier 2018). Ils ont aussi signé, le 11 septembre dernier, un avenant 13 révisant le tableau des garanties santé (*accord de prévoyance du 9 avril 2008*) ainsi que les règles concernant les anciens salariés. L'avis lançant la procédure d'extension de cet avenant, que la CGT n'a pas signé, est paru au *JO* du 13 décembre 2017.